

Conseil du livre

Quelles perspectives pour la politique publique de soutien au livre français à l'étranger ?

Propositions pour une stratégie concertée des acteurs publics

Rapport rédigé à la demande de Mme la Ministre de la culture et de la communication

par

Olivier Poivre d'Arvor, directeur de Culturesfrance

Marc-André Wagner, secrétaire général du Centre national du livre

février 2009

p. 5 **Avant-propos**

p. 7 **Repères**

p. 9 **Axe 1 : le livre français à l'étranger en version originale (exportation et diffusion)**

p. 9 **Eléments d'état des lieux**

Des exportations de livre français en progression depuis 5 ans
Des exportations concentrées pour moitié sur la Belgique, le Canada et la Suisse
Des exportations majoritairement intracommunautaires
Des exportations concentrées sur les pays francophones
Un réseau de librairies difficile à quantifier et qualifier
Une diffusion méconnue en bibliothèque

Exportation et diffusion : un soutien public porté majoritairement par le Ministère de la culture et de la communication

p. 19 **Point de vue des professionnels**

p. 19 Diagnostic

Des exportations de livre français en bonne forme, malgré un contexte difficile
Des exportations concentrées sur des marchés phares, rentables
Des éditeurs français préoccupés par les freins à l'exportation qui se dessinent
Un soutien public à l'exportation du livre français à évaluer et faire évoluer

p. 21 Pistes de recommandations

Faire évoluer les programmes de bonification de prix
Réformer le soutien aux librairies à l'étranger
Identifier des librairies référentes, à l'aide d'indicateurs de bonnes pratiques
Développer le suivi
Aider à la professionnalisation et à la structuration des réseaux, en favorisant les vocations et la formation
Se préoccuper du vivier des apprenants de français
Etablir des priorités, par zone géographique, pour l'aide au transport
Mettre en place un fonds d'intervention d'urgence pour les librairies à l'étranger
Adapter le prix du livre au marché local
Développer la cession de droit en français et la coédition

p. 25 **Axe 2 : la création littéraire et intellectuelle françaises à l'étranger (cessions de droits, traduction, traducteurs)**

p. 25 **Eléments d'état des lieux**

Des cessions de droits en hausse significative
Des cessions de droits concentrées sur l'Europe
Espagne et Italie, en tête des destinataires des cessions de droits
Montée en puissance des cessions de droits vers la langue arabe
Succès de la littérature, des sciences humaines et de la jeunesse

Traduction d'ouvrages français en langues étrangères, cessions de droits, traducteurs : un soutien public partagé entre MCC et MAEE

- p. 35 **Point de vue des professionnels**
- p. 35 Diagnostic
 Une bonne image de la France, malgré une perte d'aura incontestable
 Pas de priorités, mais une adaptation aux opportunités du marché
 Chargés de droits, un relationnel au service d'une démarche offensive
 Une organisation des administrations, souvent en décalage avec les marchés
 Un soutien public décisif...
 ... mais parfois inadapté
 Une inquiétude grandissante face à la raréfaction des traducteurs
 Scepticisme face à d'éventuels critères ou priorités pour l'attribution des aides
- p. 38 Pistes de recommandations
 Mutualiser les moyens et les informations
 Former les interlocuteurs à l'étranger, en renforçant l'action du BIEF et en favorisant les échanges avec les éditeurs français
 Faire évoluer les dispositifs d'aide pour un soutien significatif
 Qualifier et identifier les bonnes pratiques
- p. 41 **Axe 3 : le rayonnement des auteurs et éditeurs français à l'étranger (promotion)**
- p. 41 **Éléments d'état des lieux**
 Une présence importante mais non concertée des auteurs français à l'étranger
 Les éditeurs français présents sur l'ensemble des continents
 Soutien à la présence et au rayonnement des auteurs et éditeurs français à l'étranger : un soutien public partagé entre MCC et MAEE
- p. 46 **Analyse**
- p. 46 Diagnostic
 Une prise en compte insuffisante du marché
- p. 46 Pistes de recommandations
 Favoriser la promotion des auteurs français à l'étranger, en renforçant la cohérence avec les marchés locaux
- p. 47 **Pour une politique publique au service du livre français à l'étranger**
- p. 47 **Quels objectifs pour la politique publique**
- p. 48 **Quels acteurs pour la politique publique**
- p. 50 **Propositions pour une stratégie commune**
 Une stratégie commune des acteurs publics
 La diffusion du livre français en VO
 La traduction et les traducteurs
 Favoriser le rayonnement des œuvres et des idées françaises à l'étranger
- p. 63 **Synthèse : 12 propositions pour une stratégie commune**
- p. 64 **Annexes**
 Annexe 1 : lettres de mission
 Annexe 2 : organisation de la mission
 Annexe 3 : méthodologie
 Annexe 4 : professionnels interrogés
 Annexe 5 : bibliographie sélective
 Annexe 6 : comparaison internationale
 les dispositifs de soutien au livre et à la création littéraire en Europe
 et au Canada
 Annexe 7 : synthèse des moyens d'intervention des acteurs publics

Avant-propos

Montée en puissance du livre numérique, augmentation des échanges dématérialisés, mondialisation, difficultés conjoncturelles... autant d'enjeux à relever dans les années à venir pour le secteur du livre et sur lesquels la Ministre de la culture et de la communication, Christine Albanel, entend favoriser la réflexion partagée et une approche pragmatique, avec l'appui du *Conseil du livre*.

Installé en juin 2008, ce *Conseil du livre* - organe interprofessionnel et interministériel -, a vocation à débattre des grands sujets transversaux, mutualiser les études et les expérimentations, apporter des propositions de réponses concrètes aux défis du secteur, tant pour l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre que pour les administrations chargées de les accompagner et de les réguler.

Dans ce cadre, nous a été confiée la réflexion sur

la politique de soutien au livre français à l'étranger¹.

Compte tenu du poids de l'international pour le secteur du livre (près d'¼ du chiffre d'affaires de l'édition française relève de l'international), cette question constitue un enjeu économique et culturel d'importance, à l'heure où la place du livre français et de la création littéraire française à l'étranger apparaît fortement fragilisée.

En effet, si comme le souligne Gisèle Sapiro², forte d'un passé prestigieux l'édition française continue à occuper une place assez centrale sur le marché du livre mondialisé, elle y est affaiblie pour des raisons linguistiques et des modes de fonctionnement spécifiques, préservant sa tradition dans un environnement qui a beaucoup changé.

La France mobilise aujourd'hui des moyens significatifs (10 M€) et un dispositif très complet de soutien au livre français et à la création littéraire française à l'étranger. Comme le montre la comparaison avec les principaux pays européens³ dans ce secteur, «*le modèle français offre un exemple particulièrement abouti de soutien public à la culture*»⁴, perçu très positivement tant par les professionnels français qu'étrangers⁵.

¹ Notre rapport envisage cette politique dans sa double dimension, culturelle (de soutien à la création littéraire et aux échanges intellectuels) et économique.

² Une mondialisation culturelle se fait jour, in *Livres Hebdo*, n°762, 30 janvier 2009, p. 48.

³ Cf. annexe 6.

⁴ Gouteyron (Adrien), *Services culturels à l'étranger : face à la mondialisation, une évolution nécessaire*, rapport d'information fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation du Sénat sur l'action culturelle de la France à l'étranger, Rapport n°428, session ordinaire 2007-2008.

⁵ Cette perception est d'autant plus positive qu'elle s'accompagne d'une politique sans équivalent de soutien à la présence de la création littéraire étrangère en France, à travers les dispositifs de soutien du Centre national du livre : d'une part l'intraduction (1,6 M€ annuels), d'autre part les manifestations littéraires françaises accueillant des auteurs étrangers (soutien évalué à 0,6 M€, incluant les manifestations organisées directement par le Cnl, telles que les *Belles étrangères*) ; ces aides du Cnl ne représentant qu'une fraction des concours publics à ces opérations d'accueil d'auteurs étrangers (cf. collectivités territoriales).

Cependant, dans un contexte fortement concurrentiel, et dans une conjoncture économique particulièrement incertaine, il est plus que jamais essentiel que les objectifs et les moyens de ce dispositif répondent à une véritable stratégie d'ensemble, et non plus à des logiques isolées ou dispersées qui fragilisent l'action de la France.

Conçue comme une déclinaison, à l'étranger, des objectifs de la politique culturelle française - *favoriser le rayonnement de la qualité et la diversité de la création littéraire française ; préserver la diversité culturelle ; réguler et soutenir le marché* - cette stratégie ne pourra trouver sa force que dans la cohérence et l'intervention commune des opérateurs de l'Etat.

Aussi, et dans le prolongement des réflexions menées ces dernières années⁶, le présent rapport a-t-il pour objet de faire émerger des propositions pour une action publique homogène, en s'attachant à établir un **état des lieux**, poser un **diagnostic** et élaborer des **pistes d'action concrètes**, qui prennent en compte,

d'une part, les problématiques de l'ensemble de la chaîne de diffusion du livre et de la création littéraire français à l'étranger :

- l'exportation et la diffusion physique du livre ;
- la traduction en langues étrangères et les traducteurs ;
- la présence des auteurs et éditeurs français à l'étranger ;

d'autre part, les différentes zones géographiques, dans leur spécificité :

- le maintien de la présence du livre français dans la francophonie du nord et du sud ;
- le rayonnement du livre français et de la création littéraire française dans les pays non francophones, qu'il s'agisse de l'Europe, de l'Amérique latine, de l'Asie ou des Etats-Unis.

⁶ Barluet (Sophie), *Pour que vive la politique du livre*, juin 2007

Cousin (Alain), Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire sur le dispositif public d'appui à l'export et présenté par M. Alain Cousin, rapporteur, en conclusion d'une mission d'information présidée par M. Jean Gaubert, Députés, Rapport n°3703, 14 février 2007.

Cousin (Bertrand), *La présence du livre français dans les pays francophones du sud*, Mémoire au syndicat national de l'édition, décembre 2005.

Repères

- > **France, troisième pays européen exportateur de biens culturels**
derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne
- > **Livre, deuxième poste d'exportation de la France dans le domaine des biens culturels**
derrière les exportations d'objets d'art, de collection ou d'antiquité
- > **France, troisième pays européen exportateur de livres**
derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne
- > **près d'¼ du chiffre d'affaires de l'édition française issu de l'international**
international : cessions de droits et exportations
- > **Français, neuvième langue parlée dans le monde**
seule langue, avec l'anglais, utilisée sur tous les continents
- > **Français, deuxième langue originale traduite derrière l'anglais**

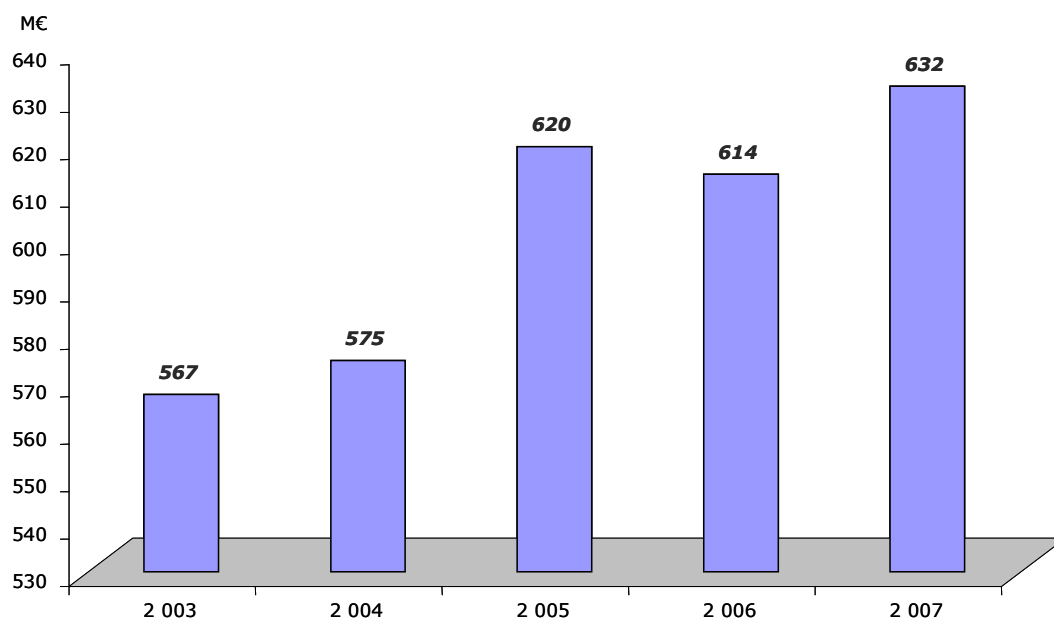
Axe 1 : le livre français à l'étranger en version originale (exportation et diffusion)

Éléments d'état des lieux

A ce jour, aucune synthèse sur la structuration des réseaux d'exportation et de diffusion du livre français à l'étranger n'est disponible, puisque seul le Bureau international de l'édition française (BIEF) traite de cette question de manière analytique, au cas par cas, dans le cadre de ses études pays.

Toutefois, les données collectées par la Centrale de l'édition⁷, analysées sur une période de 5 ans, permettent de dresser les grandes tendances du livre français à l'export.

Des exportations de livre français en progression depuis 5 ans



Source : Centrale de l'édition

Si depuis 2003, les exportations de livres français⁸ à l'étranger affichent une progression globale de 11,4 %, du fait notamment d'un pic d'exportation en 2005, d'une année à l'autre, l'évolution - positive - est plutôt de l'ordre de 1 à 3 %.

Des exportations concentrées pour moitié sur la Belgique, le Canada et la Suisse

Enregistrées vers tous les continents, ces exportations sont toutefois fortement concentrées sur la Belgique, le Canada et la Suisse (57,7 % des exportations en 2007) ; la Belgique occupant la première place avec 30 % de parts de marché.

⁷ Les données export de la Centrale de l'édition sont basées sur les statistiques douanières en matière de livres, encyclopédies, feuillets, cartes-images-atlas ; les livres représentant en moyenne 85 % du total des exportations enregistré pour ces catégories.

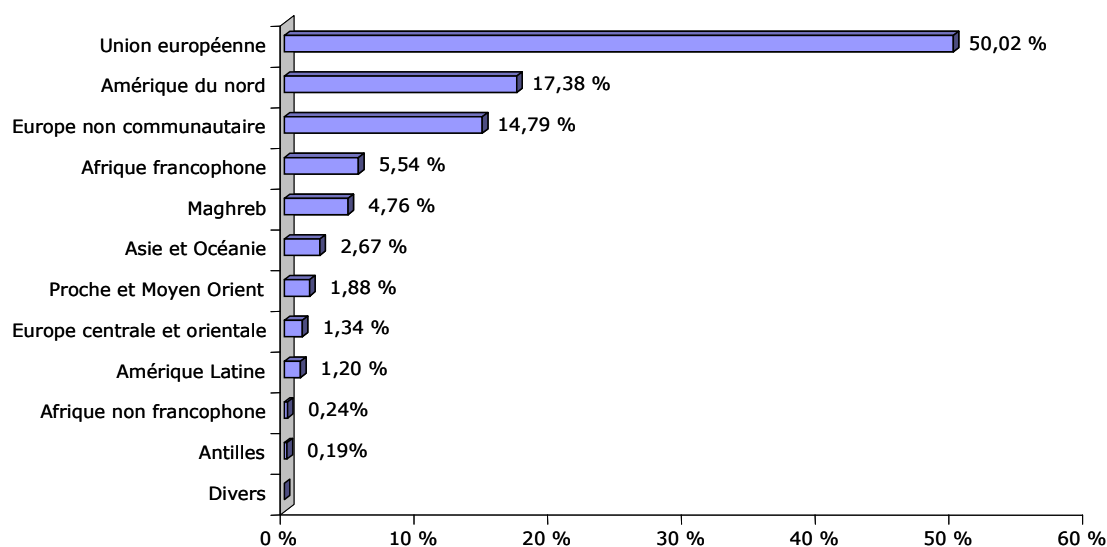
⁸ Bien que les DOM-TOM soient habituellement enregistrés par les éditeurs dans leurs exportations, elles sont ici considérées hors DOM-TOM, dans la mesure où le présent rapport n'a pas vocation à traiter des problématiques particulières de continuité territoriale de cette zone, mais bien du livre français à l'étranger. Pour mémoire, la part de marché des DOM-TOM n'a cessé de diminuer depuis cinq ans, en passant de 9,9 % en 2003 à 8,9 % en 2007

Destinataire de plus de la moitié des exportations de ce trio de tête (52,1 % en 2007), la Belgique se montre en effet la plus réceptive au livre français et présente une progression constante depuis 2003 (+ 44,5 % de 2003 à 2007).

Le Canada et la Suisse occupent quant à eux une position quasi similaire, avec respectivement 13,6 et 14,1 % de part de marché en 2007.

Cependant, si la Suisse présente depuis cinq ans une relative stabilité voir une légère hausse (+ 5,6 % de 2003 à 2007 ; + 2,6 % de 2006 à 2007), le Canada, après une embellie en 2005, semble marquer un certain essoufflement depuis 2006 (+ 21 % de 2003 à 2007 ; + 0,1 % de 2006 à 2007).

Des exportations majoritairement intracommunautaires



Source : Centrale de l'édition, données cumulées de 2003 à 2007, Belgique, Canada, Suisse compris

Belgique comprise, l'Union européenne est la première destination des exportations de livre français - malgré un léger recul observé depuis 2006 (part de marché de 50,4 % à 49,5 %) -, suivie logiquement par l'Amérique du nord et l'Europe non communautaire, du fait du Canada et de la Suisse.

Même en faisant abstraction des pays de la francophonie du nord (*i.e.* Belgique, Canada et Suisse exclus), l'Union européenne reste malgré tout la destination privilégiée de plus de la moitié des exportations de livres français (50,8 % sur la période 2003-2007), suivie par l'Afrique francophone et le Maghreb, respectivement à 12,2 % et 10,4 % de part de marché. En dehors du trio de tête Belgique-Canada-Suisse le livre français trouve donc tout naturellement un écho chez les partenaires historiques de la France :

- dans l'Union européenne : l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie, et dans une bien moindre mesure, la Pologne, la République tchèque et la Hongrie
- en Afrique francophone : le Cameroun, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Gabon ; la Cote d'Ivoire étant en baisse (- 40 % depuis 2003), tandis que la République démocratique du Congo arrive en tête des exportations pour 2007, en raison des appels d'offres pour la fourniture de manuels scolaires, financés par la Banque mondiale
- au Maghreb : le Maroc, qui dépasse à lui seul les exportations cumulées vers l'Algérie et la Tunisie pour la période 2003-2007.

Sur ces partenaires historiques, pour la période 2003-2007, l'Union européenne affiche une légère baisse malgré l'intégration de nouveaux pays d'Europe centrale (- 5 %), tandis que l'Afrique francophone et le Maghreb présentent une évolution particulièrement favorable (cf. ci-dessous).

Plus largement, pour les exportations de livres français sur la période 2003-2007, les hausses de parts de marché les plus significatives sont enregistrées sur :

- l'Amérique latine (+ 37,8 %), avec en montant, le Venezuela (+ 87,1 %), l'Argentine (+ 86,8 %), la Colombie (+ 52 %), le Pérou (+ 42,7 %) et le Mexique (+ 40,7 %), ce dernier continuant de progresser très positivement bien qu'étant largement en tête sur la zone
- le Maghreb (+ 32,8 %), avec en montant, une forte domination du Maroc (+ 33,5 %)
- l'Afrique francophone (+ 20,7 %), dont les plus fortes hausses en montant ne sont pas recensées sur les pays traditionnellement partenaires qui, au contraire, enregistrent une baisse ou un tassement, à l'exception du Gabon (+ 49,8 %).

Les plus fortes baisses sont quant à elles localisées en :

- Asie et Océanie (- 39,4 %), avec en montant, une chute importante et continue de la Corée du sud (- 80,3 %), une baisse de Taiwan (- 66,1 %), un recul du Japon et du Vietnam sur la période (respectivement - 36 % et - 27,7 %) malgré une reprise en 2007, à confirmer pour les prochaines années.
- Europe centrale et orientale (- 36,2 %), où la baisse s'explique en partie mécaniquement par l'entrée dans l'Union européenne de huit pays, en 2004⁹.

Néanmoins ce transfert n'a pas renforcé considérablement la part de marché, déjà importante, de l'Union européenne ; bien au contraire, puisqu'à l'exception de la Lettonie et de la Slovaquie (en hausse moyenne de 14,5 % en montant), les cinq autres pays accusent un recul de 41 % en moyenne, en montant.

Par ailleurs, l'Albanie, la Géorgie et la Bulgarie présentent elles aussi une baisse en montant sur la période (- 52,3 % en moyenne, en montant), malgré une très légère reprise en 2007. A noter toutefois sur cette zone, les fortes hausses de la Russie (+ 117,4 %), la Roumanie (+ 122) et la Macédoine (+ 152,5 %) malgré un recul entre 2006 et 2007.

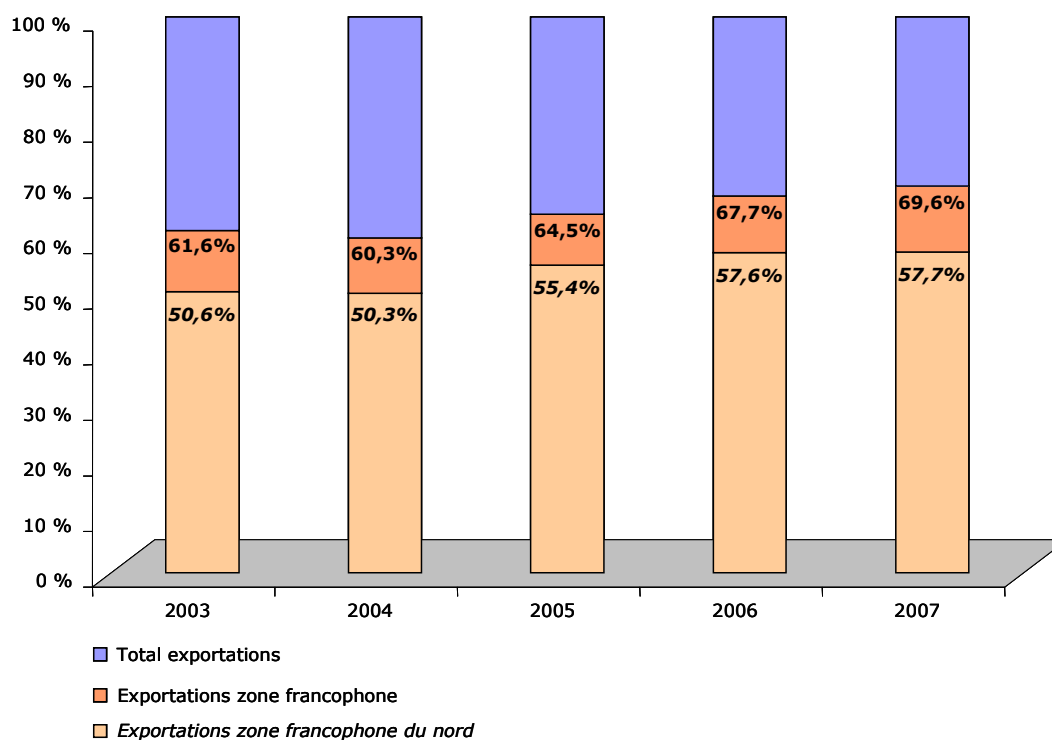
Des exportations concentrées sur les pays francophones

Au total, du fait d'une concentration des ventes sur la Belgique, le Canada et la Suisse, la francophonie du nord - en progression de 13 % depuis 2003 - occupe une place prépondérante dans les exportations de livre français à l'étranger.

De son côté, la francophonie du sud - Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) largement en tête devant les pays d'Afrique subsaharienne (Cameroun, Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon) - après avoir marqué une baisse, amorce une remontée depuis 2006, pour se situer à 11,9 % de part de marché en 2007, soit un niveau supérieur à celui de 2003 (11 %).

Cette ventilation est sans surprise, dans la mesure où le livre en français va en premier lieu là où se trouvent les lecteurs du français, c'est-à-dire dans les pays historiquement liés à la France et à la langue française.

⁹ L'entrée dans l'Union européenne de l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovaquie et la République tchèque est comptabilisée à partir de 2005, puisque la synthèse d'une année N porte sur les données de l'année N-1.



Source : Centrale de l'édition

Force est de constater que la part des pays non francophones dans le total des exportations de livres en français diminue régulièrement (- 20 % depuis 2003) : cette diminution pourrait être corrélée avec le nombre de lecteurs et d'apprenants de français dans ces mêmes zones.

Un réseau de librairies françaises difficile à quantifier et à qualifier

En matière de diffusion du livre français en librairie, il n'existe pas - à ce jour - d'outil consolidé d'observation et de suivi de la situation des librairies françaises à l'étranger ; de même que les indicateurs de qualification « librairie française à l'étranger » restent encore à définir, indépendamment des pays - aux contextes socio-économiques très différents - où sont localisées les librairies potentiellement concernées.

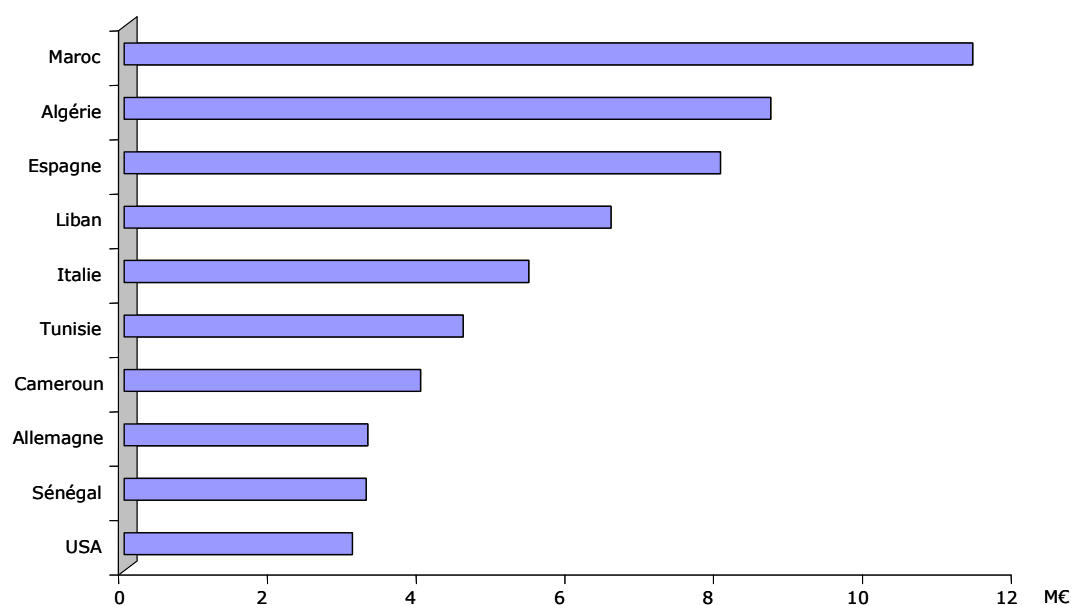
Cependant, des données¹⁰ non consolidées existent, dispersées chez plusieurs opérateurs publics ou bénéficiant d'un soutien public :

- la Centrale de l'édition recense près de 4 000 importateurs faisant appel à ses services, dont 1 850 comptes actifs (CA annuel supérieur à 5 000 €). Cependant, cette base de données ne permet pas de distinguer les grossistes sans point de vente au détail des librairies spécialisées dans la commercialisation du livre français à l'étranger, ni les acteurs occasionnels des professionnels réguliers ;
- le BIEF met à disposition sur son site un annuaire de 437 librairies et diffuseurs identifiés comme des partenaires du livre français à l'étranger, sans que ce recensement - établi sur la base des informations collectées par les chargés de mission du BIEF lors de leurs déplacements - ne vise à l'exhaustivité ;
- Le Centre national du livre tient à jour une base de données des quelque 250 librairies ayant bénéficié d'une aide de l'établissement au cours des 10 dernières années.

¹⁰ Données à fin 2008.

Par ailleurs, il va de soi que les grands exportateurs entretiennent de leur côté des fichiers commerciaux dont les données demeurent confidentielles.

Compte-tenu de cette difficulté à compiler et recouper les données sur les librairies françaises à l'étranger (cf. ci-dessus), le présent rapport se borne à retracer les informations transmises par la Centrale de l'édition, qui donnent des indications intéressantes bien qu'évidemment partielles :



Source : Centrale de l'édition

Selon ces données partielles, il semble qu'en matière de diffusion du livre français en librairie - hors Belgique, Canada, Suisse -, le Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) arrive largement en tête des importateurs, avec un chiffre d'affaires déclaré à la Centrale de l'édition de près de 25 M€.

Pourtant, en nombre d'importateurs actifs en 2008 (ie. chiffre d'affaires supérieur à 5 000 €), l'Algérie, la Tunisie et le Maroc n'arrivent qu'aux 6^e, 7^e et 9^e places avec respectivement 37, 32 et 28 importateurs recensés.

A l'inverse, le trio de tête en nombre d'importateurs, composé de l'Espagne (90 importateurs), de l'Italie (69 importateurs) et de l'Allemagne (42 importateurs) ne se retrouve au niveau des chiffres d'affaires dégagés qu'aux 3^e, 5^e et 8^e places.

Une diffusion méconnue en bibliothèque

Aux cotés des librairies, les bibliothèques jouent, elles aussi, un rôle fondamental dans la diffusion du livre français à l'étranger. Comme le soulignent les directeurs export de grandes maisons d'édition françaises :

« les bibliothèques sont indispensables pour faire connaître les ouvrages français à l'étranger. Ce n'est pas tant le chiffre qu'elles représentent, tout à fait marginal, mais bien l'effet de levier qui est visé, puisqu'un ouvrage placé en bibliothèque permet d'atteindre les prescripteurs essentiels que sont les bibliothécaires, les enseignants et les étudiants. Sans les bibliothèques, certains ouvrages n'auraient aucune visibilité ou une visibilité limitée, donc un débouché beaucoup plus restreint ».

Néanmoins, s'il est déjà difficile de dresser un état réel et pluriannuel de l'activité « livre français » dans l'ensemble des librairies à l'étranger, la situation dans les bibliothèques semble plus difficile encore à évaluer, tant pour les éditeurs qui ne peuvent aujourd'hui mesurer l'impact de cette activité, que pour les administrations dont les aides en la matière ne sont pas centralisées. Aussi, cette question paraît-elle à ce jour délicate à étudier plus en détail¹¹.

Le soutien public à l'exportation et à la diffusion du livre en français : un appui prédominant du Ministère de la culture et de la communication

Opérateur	Nature de l'intervention	Bénéficiaire	Budget aides publiques	Part culture		Part affaires étrangères	
				montant	%	montant	%
AILF	appui à la structuration, à la professionnalisation, etc.	librairies étrangères	42 000 €	30 000 €	71%	12 000 €	29%
BIEF	appui à l'exportation (foires, salons, veille, échanges pro.)	éditeurs français	284 100 €	226 200 €	80%	57 900 €	20%
CELF	programme A l'est de l'Europe (bonification de prix)	librairies étrangères	180 625 €	180 625 €	100%		
	programme Plus (bonification de prix)	librairies étrangères	599 324 €	299 324 €	50%	300 000 €	50%
Centrale de l'édition	aide au transport	librairies étrangères	1 130 000 €	1 130 000 €	100%		
Centre national du livre	aide à la constitution de fonds en français	librairies étrangères	347 000 €	347 000 €	100%		
Total			2 583 049 €	2 213 149 €	86%	369 900 €	14%

Financé pour l'essentiel par le Ministère de la culture et de la communication, le soutien au livre français à l'étranger est mis en œuvre par :

- la Centrale de l'édition, à travers l'aide au transport et le suivi des aides à la constitution de fonds pour les librairies à l'étranger ;
- le Centre d'exportation du livre français (CELF), à travers des programmes de soutien spécifiques et ciblés (« Programme Plus » pour l'Afrique subsaharienne, « A l'est de l'Europe » pour les pays d'Europe centrale et orientale) ;
- le Centre national du livre, à travers la mobilisation de crédits d'intervention pour la constitution de fonds français, en français, par les librairies à l'étranger ;
- le Bureau international de l'édition française (BIEF)¹², à travers l'appui à la présence des éditeurs dans les foires et salons internationaux, la veille des marchés et les échanges professionnels ;
- l'association internationale des libraires francophones (AILF), à travers l'accompagnement personnalisé ou la formation de libraires, ainsi qu'un programme d'ouvrages à prix réduits dédié à l'Afrique (La Caravane du livre).

Outre son appui au CELF, au BIEF et à l'AILF, le Ministère des affaires étrangères intervient également - par le biais de ses postes diplomatiques - dans le soutien aux bibliothèques étrangères pour la constitution de fonds français ; pour mémoire, ce soutien n'a pas pu être valorisé par le MAEE.

¹¹ De façon globale, le Ministère des affaires étrangères et européennes - opérateur du soutien aux bibliothèques *via* ses postes à l'étranger - estime toutefois à 15 M€ environ (sur une période de 5 ans) son appui au domaine « livre et lecture », à travers des accords bilatéraux de coopération. Outre le soutien aux chaînes locales du livre, ces accords passés avec une quinzaine de pays de la zone francophone du sud ont favorisé ces dix dernières années la création et le développement de réseaux de lecture publique (construction, dotation en fonds, formation des médiathécaires).

¹² Transversale, l'action du BIEF porte à la fois sur l'exportation et la diffusion, les cessions de droits ou la promotion des éditeurs français à l'étranger. Aussi, et compte-tenu de la ventilation proposée par le BIEF (export : 8,7 % ; cessions : 45,6 % ; promotion : 45,7 %), ses activités sont elles détaillées au sein de l'axe « Présence et rayonnement des auteurs et éditeurs français à l'étranger », premier poste d'intervention du Bureau.

Centrale de l'édition

La Centrale de l'Édition est un groupement d'intérêt économique (GIE) qui a pour vocation, depuis près de 30 ans, d'aider et de développer l'activité exportatrice de ses membres - professionnels de l'édition - en proposant des solutions d'assurances-crédit - ou toute autre garantie les assurant de l'encaissement des créances à échéance-, ainsi que des formules d'assurance transport au profit des éditeurs, des distributeurs et de leurs clients dans le monde entier. La Centrale de l'Édition gère les garanties financières de plus de 4 000 acheteurs, publics ou privés, répartis dans le monde et dont l'activité est la commercialisation et la diffusion de produits d'édition.

Elle propose également des solutions de transport adaptées au livre, notamment par groupage terrestre, maritime ou aérien, ainsi que des procédures centralisées de facturation qui permettent de réduire les coûts et de simplifier l'organisation logistique entre le vendeur et l'acheteur.

La Centrale de l'Édition établit aussi chaque année les statistiques du commerce extérieur de l'édition française ainsi que les échanges de droits et de coéditions à l'international.

La Centrale est le partenaire des éditeurs et des pouvoirs publics pour les programmes de soutien aux librairies commercialisant des livres d'expression française à l'étranger : aide au transport (Ministère de la culture et de la communication) ; aides à la constitution de fonds (Centre national du livre).

Aide au transport : financée par le Ministère de la culture et de la communication, cette aide, gérée par la Centrale de l'Édition, est destinée à abaisser le coût du transport des ouvrages.

Destinée exclusivement aux libraires et grossistes, elle exclut les produits autres que le livre, ainsi que les ouvrages achetés directement par les établissements scolaires et les institutions culturelles françaises ou étrangères.

Sont concernées par cette aide les zones suivantes : Europe de l'Est, Maghreb, Moyen- Orient, Asie et Océanie, Amérique latine, Afrique francophone et non-francophone, Océan indien et Antilles. En sont exclues l'Europe de l'Ouest (jusqu'à la Turquie) et l'Amérique du Nord.

Le coût du transport étant, d'après les usages de la profession, à la charge des libraires et grossistes importateurs, ces derniers sont facturés par la Centrale de l'Édition, qui assure la consolidation des coûts des différents intervenants du transport, après déduction de la subvention applicable, et bien sûr, après contrôle de leur solvabilité financière.

En 2008, la subvention accordée par le Ministère de la culture et de la communication à la Centrale de l'Édition pour l'aide au transport (hors DOM-TOM) s'est élevée à 1,13 M€ pour un chiffre d'affaires éditeur transporté prévisionnel de 172 M€.

Les aides bénéficient en premier lieu aux libraires et grossistes de l'Afrique francophone (388 K€), du Liban (150 K€), d'Amérique latine (136 K€) et du Maghreb (126 K€).

La part moyenne des subventions représente 1,5% du CA éditeurs, pour un coût moyen du transport évalué à 5 à 10 % de la valeur des ouvrages ; la prise en charge par la subvention étant en moyenne de 20 % des coûts de transport. Ce ratio, satisfaisant pour une aide publique, devra cependant être questionné pour certaines zones, notamment l'Europe de l'Est ou l'Amérique latine, où l'aide représente jusqu'à 5 % du CA éditeurs, soit la quasi-totalité du coût de transport.

Aide à la constitution de fonds pour les librairies à l'étranger : allouée par le Centre national du livre, cette aide a pour objectif d'assurer la présence du livre français dans les librairies à l'étranger et de soutenir les librairies commercialisant des livres d'expression française. La Centrale de l'Édition en assure le suivi et la gestion administrative.

Centre d'exportation du livre français (Celf)

Société anonyme coopérative, le Centre d'exportation du livre français exerce, depuis une vingtaine d'années, une activité d'exportation de livres, ouvrages, brochures, imprimés et tous supports de communication, en direction du monde entier.

Programme Plus (Programme de Livres Universitaires et Scientifiques) : portant sur un soutien par des prix bonifiés, ce programme a pour objectif de rendre accessibles des ouvrages universitaires de langue française aux étudiants d'Afrique subsaharienne francophone, d'Haïti et de Madagascar.

Partenaire de ce programme, une quarantaine de librairies s'engage annuellement à vendre tous les ouvrages logotypés « Programme Plus », au prix mentionné sur le catalogue, constitué d'ouvrages de sciences pures et appliquées, d'ouvrages techniques, de sciences humaines ou sociales, pour le premier cycle universitaire - prioritairement - et le second cycle pour certains domaines (ex. médecine).

Deux programmes distincts composent le Programme Plus : *Bonification classique*, pour les ouvrages dont les ventes annuelles sont comprises entre 100 et 400 exemplaires (dans ce cas, les ouvrages sont vendus au public à 60 % du prix public France) ; *P Plus Excellence*, pour les ouvrages ayant atteint un minimum de 400 exemplaires vendus l'année précédant le renouvellement du catalogue (les ouvrages sont alors vendus au public à 35 % du prix public France).

Pour assurer le bon fonctionnement de ce programme, les éditeurs partenaires du projet (une trentaine) acceptent de vendre leurs ouvrages à prix bonifiés par rapport au prix de vente France, c'est-à-dire qu'ils accordent au Celf des remises supérieures à celles pratiquées habituellement (52,75 % de remise pour la *Bonification classique* et 70 % de remise pour les achats en quantité dans le cadre de *P Plus Excellence*).

La perte d'exploitation des éditeurs sur les ouvrages est compensée par les aides des ministères chargés de la culture et des affaires étrangères, qui financent également la promotion, les frais de gestion et la distribution des ouvrages du programme.

Depuis sa mise en place, en 1988, Programme Plus a permis de vendre près de 80 000 ouvrages, notamment en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Burkina Faso, au Gabon et au Bénin, pays les plus actifs du programme.

Programme A l'Est de l'Europe : portant, comme le Programme Plus, sur un soutien par des prix bonifiés, ce programme a pour objectif de rendre accessibles tous types d'ouvrages de langue française dans les librairies des pays d'Europe centrale et orientale, à l'exclusion de la Hongrie, la Pologne et la République Tchèque.

Les librairies partenaires s'engagent par contrat à respecter un prix de vente public maximum et un seuil minimum annuel de commande. En contrepartie elles bénéficient d'une remise de 60 % sur le prix de vente France (remise de 50 % accordée par les éditeurs français ; bonification du prix du livre à hauteur de 10 % par le Ministère de la culture et de la communication).

En 2008, des librairies de 14 pays ont pu bénéficier de ce dispositif, dont en tête la Roumanie, la Russie, la Croatie et la Bulgarie.

Centre national du livre (Cnl)

Etablissement public du Ministère de la culture et de la communication, le Centre national du livre a pour mission d'encourager la création et la diffusion d'ouvrages de qualité, à travers divers dispositifs de soutien aux acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothèques, organisateurs de manifestations littéraires).

La présence et le rayonnement du livre français à l'étranger font partie des missions de l'établissement, notamment pour ce qui concerne l'exportation, à travers un soutien aux librairies à l'étranger.

Aide à la constitution de fonds pour les librairies à l'étranger : mise en place en 1997, cette aide a pour objectif d'assurer la présence du livre français dans les librairies à l'étranger et de soutenir les librairies commercialisant des livres d'expression française.

Destinée aussi bien aux librairies françaises, qu'aux librairies étrangères qui créent ou ont déjà un assortiment de livres en français, l'aide - attribuée sous forme de crédits d'achat - porte sur l'acquisition de fonds en langue française. Elle peut atteindre jusqu'à 50 % du coût des ouvrages proposés par le libraire, dans la limite d'un plafond fixé en fonction du chiffre d'affaires « livres français » de la librairie aidée.

Après avis de sa commission et décision de son Président, le Centre national du livre confie les crédits engagés et la gestion des aides à la Centrale de l'édition, chargée des versements de subventions aux distributeurs ou éditeurs, sur contrôle des factures et respect des critères définis : 25 % maximum d'ouvrages par marque éditoriale, 3 exemplaires au plus par titre.

En moyenne, sur les cinq dernières années, le Centre national du livre a ainsi soutenu annuellement 72 librairies à hauteur de près de 4 000 € chacune.

Association internationale des libraires francophones

Créée en 2002, l'Association Internationale des libraires francophones a pour principal objectif de constituer un réseau de professionnels (à ce jour plus de 90 libraires des zones francophones du Nord et du Sud, originaires de 58 pays), en vue de favoriser et faciliter la diffusion des livres ou des idées dans l'espace francophone.

Aide aux libraires francophones : depuis sa création, l'AILF travaille à professionnaliser les libraires francophones à travers le monde, développer les échanges entre libraires et valoriser la profession auprès des institutionnels et des éditeurs.

Elle organise notamment des rencontres professionnelles dans le cadre du Salon du Livre de Paris et met en place des formations ou des accompagnements personnalisés de libraires, en collaboration avec le BIEF.

Dans le prolongement de ses activités, l'AILF lancera officiellement la Charte de la librairie francophone lors du salon du livre francophone de Beyrouth, en 2009.

Caravane du livre : depuis 2004, l'AILF organise annuellement une Caravane du livre en Afrique, visant à concevoir des animations culturelles et proposer des ouvrages de littérature africaine à prix réduits.

Durant un mois, les librairies partenaires proposent ainsi des expositions, des lectures publiques, des tables rondes, des conférences ou encore des rencontres d'auteurs hors les murs, dans les villes ou régions éloignées des capitales où se concentrent habituellement les librairies.

Parallèlement à ces programmes d'animations, des ouvrages d'auteurs africains, édités en France, dans le domaine de la littérature adulte ou jeunesse, sont commercialisés à prix préférentiels (en moyenne 50 % du prix public France).

Les titres, sélectionnés par l'AILF, peuvent bénéficier d'un soutien particulier, à travers : l'aide aux librairies à l'étranger du Cnl (jusqu'à 50 % du coût des ouvrages commandés, à raison de 3 exemplaires par titre) ; l'aide spécifique de l'AILF pour des titres incontournables et commandés en nombre (50 % du coût des ouvrages) ; l'appui du Ministère des affaires étrangères pour la prise en charge totale du transport des ouvrages.

Au fil des années, l'opération a pris de l'ampleur, et de quatre pays en 2004, la Caravane est passée à neuf pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo), une cinquantaine de villes et plus de trente librairies.

Point de vue des professionnels¹³

> diagnostic

Des exportations de livre français en bonne forme, malgré un contexte difficile

Véritable bonus dans l'activité des éditeurs français - qui « *conçoivent en premier lieu des livres français pour le marché français et établissent les comptes d'exploitation d'ouvrages en fonction de cela* » -, l'export se porte plutôt bien et continue d'enregistrer globalement une croissance positive, tant sur les marchés matures (DOM-TOM, Belgique, Canada, Suisse) que sur les marchés à fort potentiel de croissance (Maghreb et Afrique - Côte d'Ivoire, Cameroun, Sénégal, Gabon -).

Toutefois, ces derniers mois la situation s'est considérablement durcie, du fait de « *profondes difficultés* » rencontrées par les librairies étrangères qui achètent du livre français : hausse de loyers, capacités de crédits limitées, frilosité des banques, augmentation des primes de garanties, garanties moins étendues, problèmes de trésorerie, etc.

Asphyxiées, les librairies marquent « *un ralentissement d'activité* » et « *ferment les unes après les autres* », indiquant vraisemblablement que, « *à terme, la diversité du tissu de librairies ne pourra plus exister* ».

Or, pour les éditeurs français, ces librairies constituent « *une vitrine importante, en complément de l'action du réseau culturel français à l'étranger* », et « *il serait préjudiciable de ne plus avoir ces partenaires qui font preuve de beaucoup de ténacité, notamment dans les pays non francophones où vendre du livre français devient une véritable profession de foi* ».

Des exportations concentrées sur des marchés phares, rentables

« *Même s'il y a une obligation de service et une mission à remplir vis-à-vis des éditeurs diffusés qui confient leurs fonds, la première priorité est de dégager du bénéfice* ». Dans cette optique, pour les éditeurs français, les exportations doivent être « *ciblées sur des zones rentables* » et il n'y a « *aucun intérêt à se battre dans des pays où il n'y a pas d'envie, pas d'ouverture* ». En bref, « *il faut vendre à tout ce qui bouge et à qui paiera* ».

L'export se travaille donc aussi bien sur les marchés francophones que sur les marchés non francophones :

- « *Sur le monde francophone, le marché est très large avec les zones de progression bien identifiées que sont le Maghreb et l'Afrique francophone, à condition que les réseaux de diffusion puissent y être vraiment structurés* ».
- « *Sur le monde non francophone, le marché est essentiellement centré sur du Français Langue Etrangère (FLE) pour lequel les éditeurs français bénéficient du réseau captif des alliances françaises et des instituts français à l'étranger* ». Toutefois, sur cette « *niche du FLE dans les pays non francophones* », du fait de la restructuration du réseau culturel français à l'étranger, les éditeurs cherchent désormais les systèmes éducatifs enseignant le français, car selon eux, c'est là le « *véritable enjeu pour le livre français à l'export* ».

Globalement, les éditeurs français soulignent que « *les marchés scolaires et parascolaires sont prépondérants à l'export* » et que « *la présence du livre français à l'étranger passe par l'éducatif* »

¹³ Diagnostic et pistes de recommandations issus d'entretiens individuels semi-directifs, cf. méthodologie

Pour les éditeurs qui ne font pas d'éducatif, les choses se révèlent donc plus difficiles car ils portent des ouvrages « *pas nécessaires, pour lesquels aucune rente n'est assurée, et qui relèvent plus d'un achat d'impulsion* » : « *il faut se battre livre par livre* ».

A noter que certains acteurs de l'édition déplorent cette concentration des exportations sur des marchés phares, rentables, en regrettant « *qu'il s'agit, bien souvent, non pas de mener une politique de diffusion des ouvrages français à l'étranger, mais de mener une politique commerciale. Or les choses devraient être envisagées en termes de visibilité des ouvrages, pas en termes de rentabilité, en tout cas du point de vue du soutien public qui devrait servir en premier lieu à la diffusion de la pensée française : c'est une question de déontologie* ».

Des éditeurs français préoccupés par les freins à l'exportation qui se dessinent

Outre les difficultés que traversent les librairies étrangères qui achètent du livre français (cf. ci-dessus), les éditeurs français sont préoccupés par un certain nombre de constats, récurrents ou non, qu'ils tirent de leur expérience au quotidien.

- La diminution de la zone d'influence de la francophonie

Selon les éditeurs français, « *le lectorat du français est de plus en plus réduit et vieillissant* », de même qu'« *il n'y a plus de renouvellement des apprenants de français* ». Or, « *si l'on veut que le livre français ait un avenir, il faut de nouveaux apprenants, puisque, même si aujourd'hui la demande sur les livres scolaires est forte, s'il n'y a plus d'apprenants, les parts de marché se réduiront naturellement* ».

Cette diminution du lectorat et des apprenants du français fragilise également un peu plus les librairies qui diffusent le livre français - souvent déjà isolées dans les pays non francophones - « *dont la clientèle est essentiellement constituée de lecteurs locaux, qui apprennent, connaissent et pratiquent le français* ».

- La fragilisation des librairies dans les pays francophones « riches »

Au-delà des problèmes de fermetures ou des difficultés de paiement, le profil et le contexte des librairies dans les pays francophones « riches » (francophonie du nord, DOM-TOM) rejoignent peu ou prou ceux de l'hexagone, notamment en matière calendrier de sorties et de promotion des ouvrages, nécessitant « *une grande réactivité pour coller à l'actualité* ».

Du fait de l'éloignement géographique, cette réactivité entraîne un surcoût important pour les libraires, « *contraints d'acheminer les ouvrages par voie aérienne, de manière à satisfaire une clientèle exigeante* ».

Sur cette zone, les lecteurs se tournent de plus en plus vers Internet et les libraires des pays francophones « riches » « *doivent faire face à une montée en puissance de la concurrence d'Amazon* », bien réelle, « *notamment sur les achats de fonds* », même si aucune donnée n'est disponible en la matière. Selon certains, « *à terme, ce ne serait pas surprenant qu'Amazon devienne le premier client des éditeurs* » et fasse ainsi mécaniquement chuter les exportations de livre français à l'étranger.

- Le faible pouvoir d'achat dans les pays francophones « pauvres »

Selon les éditeurs français, les pays francophones « pauvres » (francophonie du sud) « *pourraient être de très gros marchés, puisque la population y est nombreuse, jeune et francophone* ».

Néanmoins, force est de constater que « *malgré les programmes de bonification de prix, les capacités d'achat de la population sur ces marchés restent assez basses* » et « *on ne peut décemment pas demander au libraire de renoncer à sa marge pour avoir des prix plus bas* ».

- Le manque de professionnalisation et de structuration

De manière unanime, les éditeurs constatent « un véritable problème de professionnalisation des libraires à l'étranger » - et ce malgré « tout l'argent investi dans la formation » -, tant du fait « d'une mauvaise identification des bénéficiaires des formations » que « de formations trop courtes et sans immersion professionnelle ».

Par ailleurs, au-delà de ce manque de professionnalisation des libraires, les éditeurs déplorent que sur les marchés à fort potentiel de croissance « les réseaux de diffusion ne sont pas structurés » ; les éditeurs considèrent que sur ces marchés, « il n'y a pas de relai fiable » et que, pour cette raison, les exportations de livre français y sont nécessairement limitées.

Un soutien public à l'exportation de livre français à évaluer et faire évoluer

Les dispositifs de soutien public à l'exportation du livre français sont évidemment perçus de manière positive et jugés « intéressants » par les éditeurs français qui, toutefois, s'interrogent unanimement sur « l'impact des ces aides » ; certains soulignant même qu'il « devient urgent d'évaluer les dispositifs, en analysant très pratiquement et pragmatiquement le retour sur investissement des aides publiques », de manière à « ne pas donner n'importe quoi à n'importe qui ».

Dans le prolongement de cette évaluation, les éditeurs français soulignent que les aides publiques devraient faire l'objet d'un suivi à plus long terme (2 à 3 ans) pour en mesurer véritablement les effets.

Enfin, si l'aide au transport est perçue par tous comme « tout à fait pertinente », d'autres programmes de soutien à l'exportation du livre français à l'étranger nécessiteraient, selon les éditeurs français, certaines évolutions puisque par exemple :

- le dispositif « A l'est de l'Europe, est totalement obsolète : les marchés concernés sont très mous » et « les pays bénéficiaires du programme ont désormais les moyens : il n'est plus nécessaire de les aider » ;
- le programme Plus, « bien que très positif, atteint ses limites avec son catalogue figé »¹⁴

> pistes de recommandations

Parmi les pistes de recommandations évoquées par les éditeurs français en matière de soutien à l'exportation et à la diffusion du livre français à l'étranger, certaines font consensus, d'autres non. Font consensus :

Faire évoluer les programmes de bonification de prix

- « arrêter le programme A l'est de l'Europe, plus du tout adapté, et si les librairies doivent continuer à être aidées, cela ne doit pas se faire par la bonification de prix »
- « étendre les programmes Plus, Caravane du livre, etc. à des ouvrages autres que scolaires ou universitaires »

¹⁴ Les professionnels rencontrés dans le cadre de cette mission ont évidemment rappelé leurs préoccupations quant à la situation du CELF, opérateur du programme Plus.

Réformer le soutien aux librairies à l'étranger

- « éviter le saupoudrage, en stoppant les petites aides »
- « envoyer un message fort, à travers un soutien significatif et une aide conséquente »
- « renforcer la pertinence de l'aide aux librairies en étant plus sélectif »
- « agir dans la durée, en mettant en place un suivi et une évaluation des aides »

Identifier des librairies référentes, à l'aide d'indicateurs de bonnes pratiques

- « demander un engagement moral du bénéficiaire en contrepartie d'une aide reçue »
- « montrer aux librairies à l'étranger que, si elles ne respectent pas un certain nombre de bonnes pratiques, elles peuvent potentiellement perdre une sorte de label qui leur ouvre les aides publiques françaises ».
- « établir une charte des librairies de référence qui vendent du livre français à l'étranger, en confortant sur cette question la légitimité du BIEF, de la Centrale de l'édition et de l'AILF ».

Développer le suivi

- « se doter d'indicateurs d'observation et d'alerte sur la réalité économique de nos interlocuteurs »
- « montrer qu'on est là et qu'on surveille »
- « examiner les résultats des aides publiques qui ne doivent pas être des rentes »
- « agir dans la durée (2 ou 3 ans) et évaluer les effets du soutien public »
- « renforcer la présence des gens de terrain dans les commissions d'attribution d'aides pour coller au plus près de la réalité des marchés »

Aider à la professionnalisation et à la structuration des réseaux, en favorisant les vocations et la formation

- « soutenir les vocations, en créant des filières professionnelles »
- « créer des partenariats avec les universités et les formations du livre en France »
- « mettre en place un système de bourses, avec un suivi sélectif et rigoureux, des objectifs et une évaluation »
- « monter des formations sur-mesure, longues (1 à 2 mois) avec une immersion en milieu professionnel, pour les libraires comme pour les éditeurs ou les distributeurs »
- « identifier correctement les bénéficiaires de formations, en ciblant la compétence, et les gens dynamiques ou jeunes »

Se préoccuper du vivier des apprenants de français

- « aider les pays où on sait qu'il y a déjà un vivier d'apprenants et une appétence pour la France »
- « juguler les fermetures et les diminutions de crédits des centres et instituts français à l'étranger pour éviter qu'il n'y ait plus d'apprenants de français et que les marchés pour le livre français s'amenuisent petit à petit jusqu'à disparaître »

Ne font pas consensus, mais ont été évoquées comme des pistes de travail intéressantes à creuser :

Etablir des priorités, par zone géographique, pour l'aide au transport

- « ne pas supprimer les aides au transport, mais redistribuer les montants alloués sur la base de ratios prenant en compte les véritables effets de leviers pays par pays »

mais :

- « c'est un vrai débat car il est toujours délicat de dire que tel pays a droit à quelque chose et l'autre non »

Mettre en place un fonds d'intervention d'urgence pour les librairies à l'étranger

- « éviter de perdre les librairies phares en mettant en place une aide d'urgence, assortie d'un suivi et d'un conseil personnalisés : une sorte de transposition à l'étranger du travail de l'ADELC pour les librairies en France »
- « monter une intervention spécifique, avec un soutien impliquant non seulement les acteurs publics, mais également les éditeurs et la Centrale de l'édition en garantie »

mais :

- « quelles conditions, quels critères d'éligibilité et surtout avec quelles garanties ? »
- « la participation financière et l'engagement des éditeurs dans un fonds commun public-privé pour sauver les librairies à l'étranger est tout à fait illusoire »

Adapter le prix du livre au marché local

- « adapter les prix, chaque fois qu'il y a un titre « chaud » sur une zone, notamment sur du scolaire et en augmentant les tirages »
- « rétribuer l'effort des éditeurs qui pratiquent l'abaissement des prix et une politique de diffusion au plus grand nombre, car c'est à la diffusion de la pensée française que doit servir l'argent public »

mais :

- « le problème n'est pas forcément un problème de prix : si on baisse trop le prix, autant donner les ouvrages ! »
- « le problème est moins le prix que la structuration des réseaux de diffusion »
- « y compris sur les zones à plus faible pouvoir d'achat qu'en France, il n'est pas rare que pour certains ouvrages, la version grand format - plus chère - se vendent en plus grand nombre que la version poche - moins chère »
- « les grossistes prennent plus soin des livres un peu plus chers, qu'ils ont en moins grand nombre : c'est plus intéressant pour eux »

Développer la cession de droits en français et la coédition

- « développer des partenariats de coédition afin de pérenniser la diffusion du livre français à l'étranger »
- « réduire les coûts de publication et de diffusion par la coédition avec un éditeur local : il suffit de cadrer correctement le projet en amont et de fixer des règles de partage (contractuellement) entre les deux éditeurs partenaires »
- « avoir recours à la cession de droit en langue française - si on ne pratique pas des prix adaptés -, en partenariat avec un éditeur local qui, lui pratiquerait des prix marchés »

mais :

- « les coéditions sont faites uniquement pour avoir des prix spéciaux sur des ouvrages qui sont au départ entre 20 et 25 €, sur des titres à faible rotation »
- « pour la coédition, il faut réfléchir titre par titre ou favoriser le tirage à la suite¹⁵ »
- « ce n'est pas forcément moins cher d'imprimer localement, par ailleurs si les droits sont cédés, on ne contrôle plus rien »
- « attention, tout le monde n'est pas fiable ! »
- « la cession de droits en français n'est intéressante que si elle permet une vente supplémentaire sur un ouvrage ; elle doit donc être réfléchie ouvrage par ouvrage, pas globalement »

¹⁵ Le tirage à la suite peut être défini comme un tirage spécifique, à l'initiative de l'éditeur français, avec généralement une nouvelle couverture (pour une série d'exemplaires destinés à l'export) n'indiquant pas de prix de vente public.

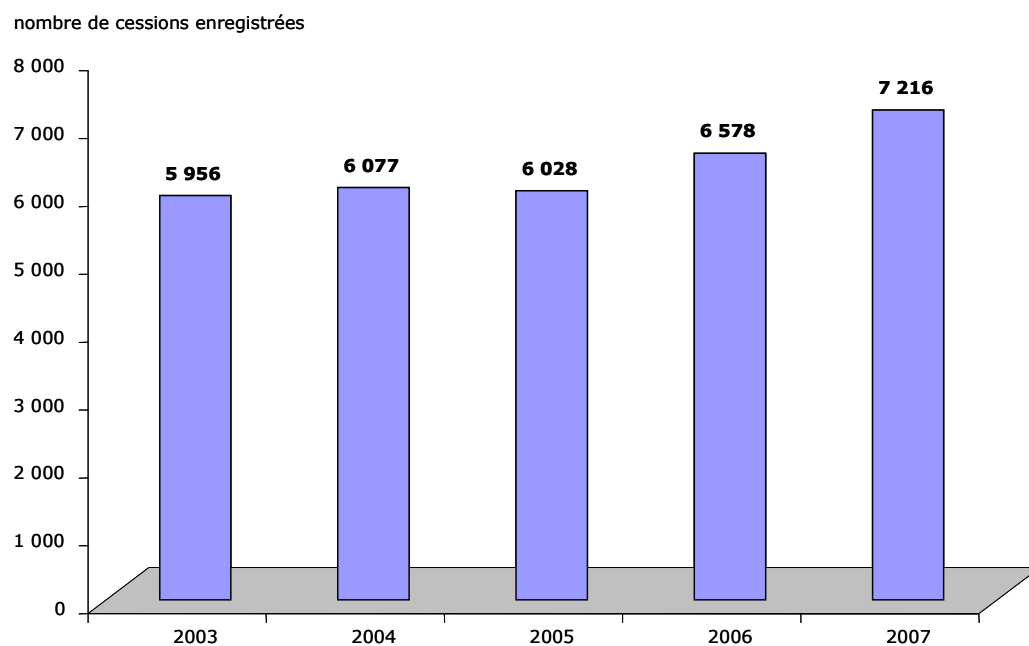
Axe 2 : la création littéraire et intellectuelle française à l'étranger (cessions de droits, traduction, traducteurs)

Eléments d'état des lieux

En matière d'échanges de droits, le présent rapport s'appuyant en partie, comme pour l'export, sur les données de la Centrale de l'édition, il convient de préciser que les informations chiffrées ne sont ici pas exhaustives. En effet, comme le souligne le Syndicat national de l'édition : « les précautions d'usage sont]...[indispensables pour introduire les statistiques sur les échanges de droits. Car de moins en moins d'éditeurs sont enclins à communiquer leurs chiffres à la Centrale de l'édition ce qui est regrettable.]...[seulement 73 maisons ont répondu à l'enquête, ce qui réduit la portée des données recueillies.]...[il faut plus que jamais lire cette étude comme un simple indicateur de tendances. »¹⁶

Ces réserves méthodologiques étant rappelées, les tendances suivantes peuvent cependant être observées.

Des cessions de droits en hausse significative



Source : Centrale de l'édition

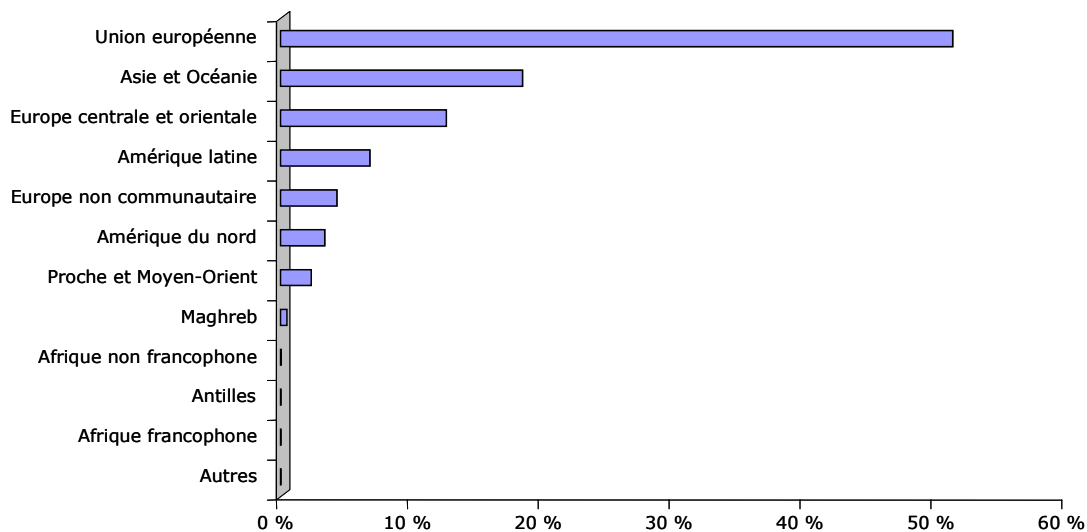
Alors même que le nombre d'éditeurs répondants a chuté (de 108 en 2004 à 73 en 2007), les cessions de droits enregistrées pour l'année 2007 affichent malgré tout une très nette progression.

Si l'augmentation atteint plus de 20 % (+ 21,2 %) sur la période 2003-2007, elle se place à près de 10 % annuels depuis 2005 (+ 9,1 % de 2005 à 2006 ; + 9,7 % de 2006 à 2007), année de très légère baisse (- 0,8 % entre 2004 et 2005).

¹⁶ Avant-propos sur « Les cessions et acquisitions de droits », par J. Mattern in Repères statistiques international (données 2007), Syndicat national de l'édition / Centrale de l'édition.

Des cessions de droits concentrées sur l'Europe

% nombre de cessions de droits enregistrées



Source : Centrale de l'édition, données cumulées pour la période 2003-2007

Largement en tête, l'Union européenne concentre plus de la moitié (51,37 %) des cessions de droits d'ouvrages français enregistrées sur la période 2003-2007. En intégrant les pays d'Europe centrale et orientale (12,68 %), ainsi que ceux de l'Europe non communautaire (4,30 %), la part européenne atteint même près de 70 % (68,35 %).

Sur la période 2003-2007, les plus fortes hausses sont enregistrées sur :

- le Maghreb (+ 766,7 %), avec en tête l'Algérie et le Maroc, malgré une baisse ou une stagnation enregistrées depuis 2006 (-17,1 % pour l'Algérie ; résultats identiques en 2006 et en 2007 pour le Maroc), tandis que la Tunisie affiche une hausse de 200 % entre 2006 et 2007.

Malgré ces bons résultats, le nombre de cessions enregistré sur cette zone reste assez marginal : 29 pour l'Algérie, 11 pour le Maroc et 12 pour la Tunisie en 2007.

- le Proche et Moyen-Orient (+ 114 %), dont la plus forte hausse (+ 267,7 %) se situe au Liban, pays traditionnellement demandeur d'ouvrages d'auteurs français ou francophones, dont l'année 2007 a été particulièrement exceptionnelle, avec 114 cessions enregistrées contre 49 en 2006 (+ 132,7 %). Même si ces chiffres 2007 portent sur des données 2006, cette année exceptionnelle est-elle peut-être un effet miroir aux Belles étrangères libanaises, organisées en France par le Centre national du livre, en novembre 2007.

Sur cette zone, Israël affiche toujours des résultats positifs (+ 44,4 % sur 2003-2007 ; + 16,1 % de 2006 à 2007), tandis que l'Iran et l'Arabie Saoudite présentent une progression tout à fait intéressante en 2007, avec respectivement 14 et 21 cessions enregistrées en 2007, contre 4 et 3 en 2006. Reste à voir si cette récente ouverture de ces deux pays aux ouvrages d'auteurs français et francophones se poursuivra dans les prochaines années.

A l'inverse, troisième pays de destination des cessions d'ouvrages d'auteurs français ou francophones sur la zone, l'Égypte est en baisse (- 5,3 %) malgré une légère reprise en 2005.

- l'Union européenne (+ 58,8 %), avec des progressions similaires pour l'Union européenne occidentale (+ 30,1 %) et l'Union européenne centrale et orientale (+ 28,7 %).

Du côté occidental, le Royaume-Uni et la Suède affichent les progressions les plus importantes sur la période (respectivement + 154 % et + 113,5 %), suivis dans une moindre mesure par la Grèce (+ 60,5 %), l'Espagne (+ 59,1 %) et la Belgique (+ 53,2 %), dont la hausse entre 2006 et 2007 est également exceptionnelle, avec 95 cessions enregistrées en 2007 contre 21 en 2006.

Entre 2006 et 2007, les plus fortes progressions ont été enregistrées sur les Pays-Bas (+ 65,7 %), la Grèce (+ 32,7 %) et le Royaume-Uni (+ 28,1 %), tandis que l'Italie a montré des signes d'essoufflement (- 4,3 %).

Du côté central et oriental, la Pologne occupe toujours la première place en nombre de cessions enregistré mais ses progressions, bien que significatives (+ 33,7 % de 2003 à 2007 ; + 13,6 % de 2006 à 2007), sont inférieures à celles d'autres pays de la zone, tels que la Lituanie (+ 93,1 %), la Slovénie (+ 75,8 %) et la Hongrie (+ 60 %).

Malgré une reprise en 2006, la République tchèque n'a quant à elle toujours pas atteint en 2007 un niveau au moins équivalent à celui de 2003, la plaçant en baisse de 8 % sur la période.

- l'Europe non communautaire (+ 39,1 %), avec sur la période les augmentations de la Suisse (+ 277,8 %) et de la Norvège (+ 111,5 %), passée de 26 cessions enregistrées en 2003 à 55 en 2007, après une progression continue à la hausse depuis 2004.

Dans cette zone, la Turquie, toujours en tête des cessions enregistrées - après une évolution positive continue depuis 2003 et une progression de 13,3 % sur la période 2003-2007 - présente une baisse de 26,8 % entre 2006 et 2007, et ce malgré un « Printemps français en Turquie » durant l'année 2006.

- l'Europe centrale et orientale (+ 19,2 %), avec des hausses significatives, aussi bien sur la période 2003-2007 que de 2006 à 2007, pour l'Albanie (+ 125 % ; + 22,7 %), la Croatie (+ 69,5 % ; + 61,3 %) et la Roumanie (+ 46,7 % ; + 13,9 %) toujours en tête des cessions enregistrées sur la zone.

La Bulgarie présente quant à elle une augmentation également importante de + 43,3 % entre 2006 et 2007, avec 96 cessions enregistrées en 2007 contre 67 en 2006, mais sur la période la progression n'est que très légère (+ 2,1 %) puisque 2007 se situe à un niveau tout juste supérieur à celui de 2003.

Sur la même période, les diminutions ont concerné la Géorgie (- 38,5 %), l'Ukraine (- 30,8 %) et la Russie (- 0,5 %), qui malgré une baisse accrue entre 2006 et 2007 (- 22,3 %) conserve sa deuxième place derrière la Roumanie en nombre de cessions enregistrées sur la période.

Seules trois zones sont en léger recul sur la période 2003-2007 :

- l'Amérique du nord (- 0,4 %) - concernant essentiellement les Etats-Unis, puisque le Canada ne représente que 7,8 % des cessions enregistrées sur la zone -, avec le recul des Etats-Unis (- 6,4 %) malgré une reprise amorcée depuis 2005.
- l'Asie (- 1,4 %), avec une baisse de Taiwan (- 50,3 %), la Thaïlande (- 44,4 %) et la Corée du Sud (- 28,1 %) qui reste malgré tout largement en tête des cessions enregistrées sur la période.

Dans le même temps, la Chine reste stable et occupe la deuxième place en nombre de cessions enregistrées sur la zone, tandis que le Japon continue sa progression (+ 36,4 %) malgré une perte de vitesse en 2005 et que l'Inde affiche de très bons résultats en passant de 15 cessions en 2003 à 101 en 2007 ; l'exceptionnelle année 2007 restant à confirmer dans les années à venir.

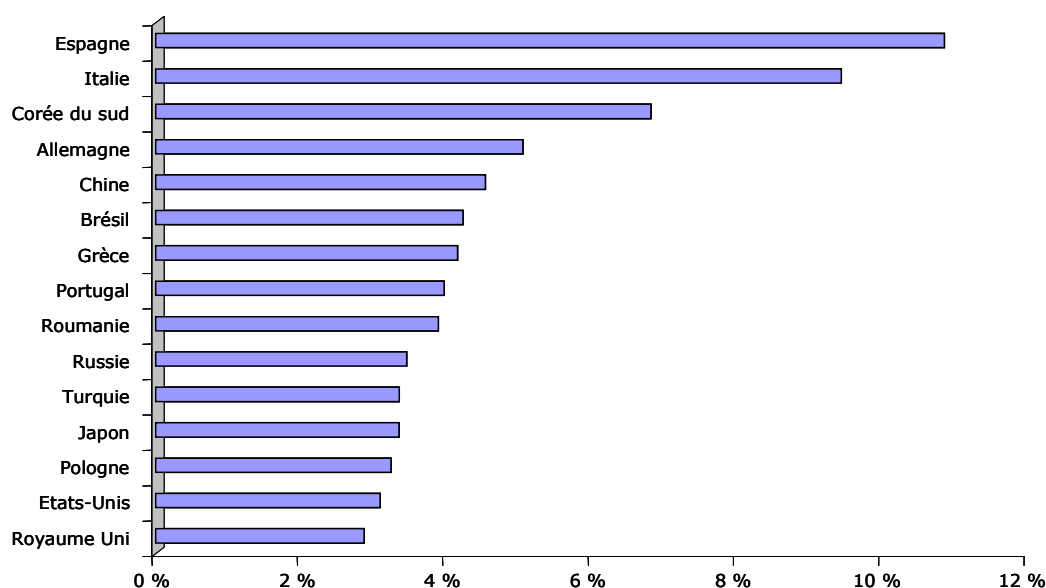
- l'Amérique latine (- 0,9 %), avec notamment la baisse du Mexique (- 53,3 %) et dans une moindre mesure du Brésil, en relative stabilité sur la période (- 0,8 %) mais en recul plus important de 2006 à 2007 (- 14,4 %).

Au sein de cette zone, l'Argentine, quant à elle, poursuit sa progression (+ 104,7 % sur la période 2003-2007 ; + 15,8 % de 2006 à 2007), la plaçant en troisième position en nombre de cessions enregistrées sur la zone, derrière la Brésil et le Mexique.

Espagne et Italie, en tête des pays destinataires des cessions de droits

Depuis 2004, l'Espagne et l'Italie occupent invariablement la tête des cessions de droits d'ouvrages d'auteurs français ou francophones enregistrées par pays. Toutefois, si l'Espagne affiche toujours une hausse (+ 59,1 % sur la période 2003-2007 ; + 5,1 % de 2006 à 2007), l'Italie semble présenter quelques signes d'essoufflement avec des résultats très irréguliers selon les années : + 2,9 % de 2003 à 2004 ; - 6,9 % de 2004 à 2005 ; + 17,5 % de 2005 à 2006 ; - 4,3 % de 2006 à 2007).

Pays destinataires : % nombre de cessions de droits enregistrées



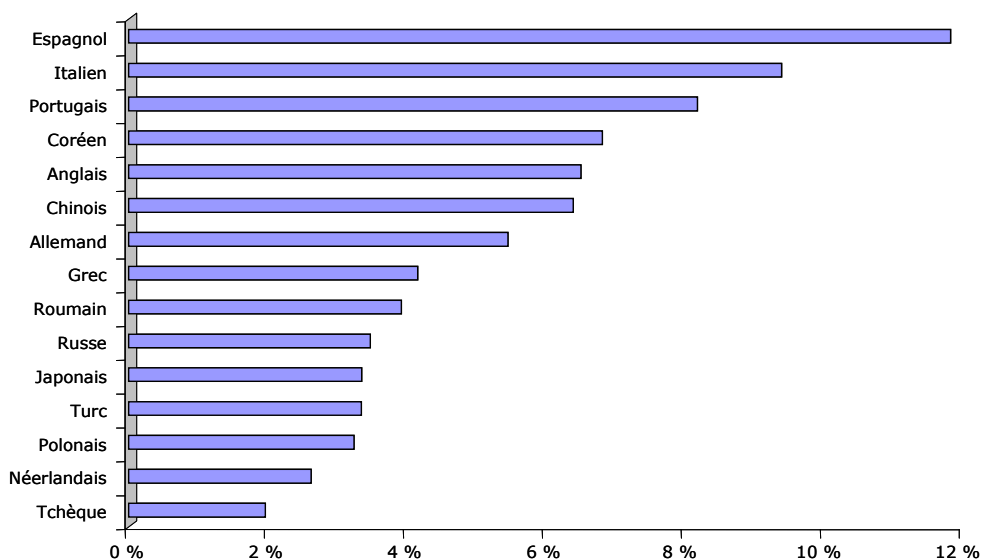
Source : Centrale de l'édition, données cumulées pour la période 2003-2007

Durant la période 2003-2007, parmi les quinze premiers pays destinataires de cessions de droits d'ouvrages d'auteurs français ou francophones, l'Allemagne, le Brésil, la Chine, le Japon, la Roumanie, la Russie et la Turquie n'ont oscillé que d'une ou deux places, affichant ainsi une relative stabilité dans ce classement.

A l'inverse, le Portugal est passé de la 6^e place en 2006 à la 12^e (- 17,6 % sur la période 2003-2007) ; les Etats-Unis, de la 8^e à la 13^e place (- 6,4 %) ; la Corée du sud, de la 1^{ère} à la 3^e place (- 28,1 %, plus forte baisse sur la période) ; tandis que la Grèce est remontée de la 9^e à la 4^e place (+ 60,5 % sur la période 2003-2007) et le Royaume-Uni, de la 15^e à la 8^e place (+ 154 %, plus forte progression sur la période).

Espagnol et italien, en tête des langues de cessions de droits...

Langues : % nombre de cessions de droits enregistrées



Source : Centrale de l'édition, données cumulées pour la période 2003-2007

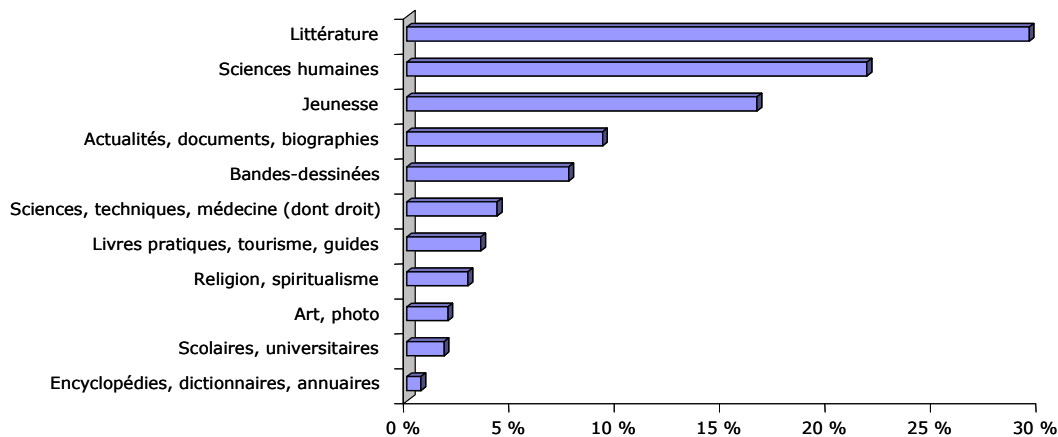
Si, assez logiquement, l'espagnol et l'italien arrivent en tête des langues de destination des cessions de droits ; l'espagnol présente un léger tassement entre 2006 et 2007 (+ 0,7 % de 2006 à 2007), malgré une progression tout à fait significative de 2003 à 2007 (+ 40,9 %, cinquième plus forte progression sur la période), tandis que l'italien évolue de manière très irrégulière (+ 8,9 % de 2003 à 2007 ; - 7,1 % de 2004 à 2005 ; + 18,1 % de 2005 à 2006 ; - 4,4 % de 2006 à 2007).

... mais émergence de la langue arabe

Sur la période 2003-2007, les trois plus fortes progressions concernent l'anglais (+ 55,4 %) - qui entre désormais dans le trio de tête des langues de destination des cessions de droits -, le grec (+ 60,5 %) et de manière véritablement remarquable l'arabe (+ 192,1 %), également plus forte progression de 2006 à 2007 (+ 61,4 %), notamment grâce au Liban (qui passe de 31 cessions à 107 en 2007) et à l'Arabie saoudite (qui passe d'aucune cession en 2003 à 21 en 2007).

Succès de la littérature, des sciences humaines et de la jeunesse

Domaines éditoriaux : % nombre de cessions de droits enregistrées



Source : Centrale de l'édition, données cumulées pour la période 2003-2007

En nombre, la littérature, les sciences humaines et la jeunesse constituent les trois principaux domaines éditoriaux des cessions enregistrées sur la période 2003-2007¹⁷ ; en termes de progression, les sciences humaines (+ 33,9 %) et la littérature (+ 30,6 %) occupent les 3^e et 4^e rangs derrière le pratique (+ 226,4 %) et l'art (+ 200 %), tandis que la jeunesse recule de 11,1 %.

Malgré cette baisse, la jeunesse constitue toujours un secteur phare dans les cessions de droits de la France, reconnue à l'étranger en tant que pays « *avant-gardiste, avec une longueur d'avance et une très grande créativité* », selon un chargé de droits. De 2006 à 2007, la jeunesse a d'ailleurs enregistré une progression positive significative de 19,8 %.

Aux côtés de ces trois domaines, les documents et la bande dessinée occupent également une place importante, avec notamment une très forte hausse de 2006 à 2007 (+ 83,2 %) pour la bande dessinée qui, malgré une concurrence du manga, propose « *une nouvelle bande dessinée, tournée vers le reportage ou le témoignage : une BD d'auteur, très qualitative, basée sur des thèmes assez universels qui font son succès* ».

Union européenne

Sur l'Union européenne, considérée dans sa globalité, la littérature (30 %) et les sciences humaines (19,2 %) arrivent en tête des cessions enregistrées pour la période 2003-2007, suivies dans une bien moindre mesure par les documents (13,8 %) et la jeunesse (11 %).

Union européenne occidentale : littérature (27,6 %), sciences humaines (19,2 %) et jeunesse (14,6 %) arrivent en tête, avec toutefois des répartitions différentes selon les pays et des exceptions telles que l'Italie où les documents se placent en 3^e position (11,4 %), derrière la littérature (28 %) et les sciences humaines (25,5 %) ; l'Allemagne où la littérature (33 %) est suivie par la bande dessinée (18,6 %) et la jeunesse (14 %) ; le Royaume-Uni où les sciences, techniques et médecine atteignent la première place (25,9 %) devant la littérature (24,2 %) et les sciences humaines (15,1 %).

Union européenne centrale et orientale : littérature (42,4 %), sciences humaines (19,5 %) et documents (10,1 %) compose le trio de tête des cessions de droits.

Toutefois, pour la Pologne, premier pays destinataire des cessions sur la zone, la religion arrive en 3^e position (11,1 %) derrière la littérature (33,5 %) et les sciences humaines (20,8 %).

Europe non communautaire

Sur les pays de l'Europe non communautaire, la littérature et les sciences humaines concentrent plus de la moitié des cessions de droits enregistrées sur la zone (avec respectivement 35,5 % et 31,4 %).

A noter qu'aucun des trois pays phares de la zone ne présente une répartition identique : sciences humaines (36,2 %), littérature (33,7 %) et documents (8,1 %) en tête en Turquie ; littérature (43 %), bande dessinée (27,9 %) et pratiques (11 %) en Norvège ; littérature (40,2 %), sciences humaines (23,5 %) et pratiques (9,8 %) en Suisse.

¹⁷ Toutes les données sont ici considérées en nombre de cessions enregistrées sur la période 2003-2007 ; les pourcentages cités désignent des parts sur cette même période de cinq ans.

Europe centrale et orientale

Dans les pays d'Europe centrale orientale, la littérature (44,1 %) et les sciences humaines (23,1 %) occupent largement la tête des cessions enregistrées et atteignent même les 70 % sur la Roumanie et la Russie, pays phares de la zone.

Amérique Latine

Sur les pays d'Amérique latine, les sciences humaines (37 %) arrivent en tête, suivies à part relativement égale par la littérature (17,4 %) et la jeunesse (16,8 %).

L'Argentine et le Brésil sont toutefois les deux plus gros demandeurs de sciences humaines (56,5 % pour l'Argentine ; 33,9 % pour le Brésil), tandis que le Mexique montre un intérêt particulier pour la jeunesse (35,3 %), en tête devant les sciences humaines (32,1 %).

Amérique du nord

Le Canada ne représentant que 7,3 % sur cette zone, seuls les Etats-Unis peuvent y être considérés indicateurs de tendance vers la littérature (25,4 %), les sciences humaines (25,4 %) et dans une bien moindre mesure la jeunesse (10,7 %).

Proche et Moyen-Orient

Sur les pays du Proche et du Moyen-Orient, les sciences humaines (36,4 %) et la littérature (26,4 %) concentrent plus de la moitié des cessions de droits enregistrées sur la zone (62,8 %), suivies dans une moindre mesure par la jeunesse à hauteur de 16 %.

Si ces domaines apparaissent dans le trio de tête des trois pays phares de la zone (Liban, Israël, Egypte), leur répartition et leur ordre d'importance y sont très différents : sciences humaines (50,2 %), littérature (14,7 %) et jeunesse (12,6 %) au Liban ; littérature (42,8 %), sciences humaines (26,6 %) et jeunesse (12,9 %) en Israël ; jeunesse (30,7 %), sciences humaines et littérature (19,8 %).

Maghreb

Au Maghreb, la littérature et les sciences humaines arrivent largement en tête, en atteignant près de 70 % (68,6 %) des cessions enregistrées sur la zone, suivies par les documents, à niveau bien inférieur mais non négligeable (16,4 %).

Si cet ordre est respecté en Algérie (44,7 % pour la littérature ; 27,1 % pour les sciences humaines ; 27,1 % pour les documents) et au Maroc (47,6 % en littérature ; 26,2 % en sciences humaines ; 9,5 % pour les documents), les choses sont quelque peu différentes en Tunisie où la jeunesse arrive en seconde position (21,9 %), derrière les sciences humaines (43,8 %) et les documents (15,6 %).

Asie-Océanie

Sur la zone asiatique et océanique, la jeunesse (35,8 %), la littérature (20,8 %) et les sciences humaines (18,7 %) occupent la tête des cessions enregistrées, notamment dans les trois pays phares que sont la Corée du sud, la Chine et le Japon.

Respecté en Corée du sud (48,9 % en jeunesse ; 18,7 % en littérature ; 14,9 % en sciences humaines) et à Taiwan (56,1 % en jeunesse ; 13,6 % en littérature ; 12,2 % en sciences humaines), cet ordre apparait légèrement différent en Chine où la jeunesse (14,4 %) est en 3^e position derrière les sciences humaines (27,5 %) et la littérature (23,4 %), et au Japon où la littérature (20,9 %) est en 3^e position derrière la jeunesse (29,1 %) et les sciences humaines (23,4 %).

A noter qu'en Inde, cinquième pays sur la zone, en nombre de cessions enregistrées pour la période 2003-2007, la tête du classement est occupée par la bande dessinée (37,3 %) devant la littérature (21,7 %) et la jeunesse 19,9 %).

Le soutien public aux traductions d'ouvrages français en langues étrangères, cessions de droits et traducteurs : un soutien partagé entre MCC et MAEE¹⁸

Opérateur	Nature de l'intervention	Bénéficiaire	Budget aides publiques	Part culture		Part affaires étrangères	
				montant	%	montant	%
BIEF	appui à la cession de droits (foires, salons, veille, échanges pro.)	éditeurs français	1 228 464 €	1 185 600 €	97%	42 864 €	3%
Centre national du livre	aide à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères	éditeurs français	1 070 000 €	1 070 000 €	100%		0%
	aide aux séjours de traducteurs étrangers en France (bourse)	traducteurs étrangers	313 000 €	313 000 €	100%		0%
	aide à la cession de droits	éditeurs français	700 000 €		0%	700 000 €	100%
MAEE	Plan traduire	éditeurs français	260 000 €		0%	260 000 €	100%
	Programme d'aide à la publication (PAP)	éditeurs étrangers	1 600 000 €		0%	1 600 000 €	100%
Total			5 171 464 €	2 568 600 €	50%	2 602 864 €	50%

Financé à part égale par le Ministère de la culture et de la communication et le Ministère des affaires étrangères et européennes, le soutien public en faveur de la traduction et des traducteurs porte à la fois sur :

- la cession de droits, à travers l'appui du BIEF (présence des éditeurs dans les foires et salons internationaux, veille des marchés, échanges professionnels)¹⁹ et le programme sur crédits centraux du MAEE de prise en charge de tout ou partie des droits négociés ;
- la traduction des ouvrages français en langues étrangères, à travers le dispositif extraduction du Cnl et les programmes d'aide à la publication mis en œuvre par le MAEE *via* ses postes à l'étranger (sur crédits des postes) ;
- les traducteurs du français, à travers les bourses de séjours aux traducteurs étrangers du Cnl et le Plan Traduire du MAEE, géré de manière décentralisée par les postes à l'étranger.

Centre national du livre (Cnl)

Aide à l'extraduction : destiné à favoriser la diffusion de la création éditoriale française à l'étranger - par la prise en charge d'une partie des frais de traduction, supportés par l'éditeur étranger - ce dispositif constitue également un moyen indirect d'aider les éditeurs français à céder leurs droits sur les marchés étrangers.

Sans restriction linguistique ou géographique, l'aide à l'extraduction peut bénéficier aux ouvrages de littérature générale, sciences humaines et sociales, sciences et techniques, théâtre, bande dessinée ou jeunesse ; *a contrario*, en sont exclus les ouvrages scolaires, les guides pratiques, les revues et les œuvres appartenant au domaine public.

Pouvant représenter de 20 % à 50 % des coûts de traduction de l'ouvrage en français vers une langue étrangère, cette aide est versée à l'éditeur français détenteur des droits (porteur du dossier) qui a pour charge de la reverser à l'éditeur étranger, acheteur des droits.

¹⁸ Ministère de la culture et de la communication (MCC) ; Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE)

¹⁹ cf. note 9, activités du BIEF détaillées au sein de l'axe « Présence et rayonnement des auteurs et éditeurs français à l'étranger », premier poste d'intervention du Bureau

Les demandes sont normalement soumises dans un premier temps à l'avis des postes à l'étranger, puis examinées par deux commissions consultatives²⁰ la décision revenant *in fine* au président de l'établissement.

Sur la période 2003-2007, en moyenne, ce dispositif a mobilisé annuellement 1,08 M€, pour 546 aides, d'un montant individuel de 1 966 €, vers 44 pays et 33 langues, en soutien à 89 éditeurs français (ou francophones). En cumulé depuis cinq ans, ont été touchés par cette aide : 63 pays²¹, 43 langues²² et 224 éditeurs français (ou francophones)²³.

Cette aide à l'extraduction représente en moyenne 8,6 % des cessions de droits réalisées par l'édition française ; part en diminution depuis 2003 (de 9,6 % à 7,9 %) du fait de l'augmentation des cessions de droits enregistrées, alors même que le nombre d'aides du Cnl est stable (573 aides en 2003, contre 572 en 2007).

Aide à la traduction de notices et d'extraits d'ouvrages : mise en œuvre à titre expérimental en complément de l'aide à l'extraduction, pour les domaines « sciences humaines et sociales » et « littérature scientifique, technique et médicale », cette aide permet de soutenir intégralement les éditeurs français pour la traduction de notices et d'extraits (sommaire, table des matières, chapitre, etc.), à concurrence de 10 % au maximum du nombre total de signes de l'ouvrage français.

Soumises également à l'avis des commissions consultatives pour l'extraduction, les demandes présentées dans ce cadre sont examinées selon des critères spécifiques : pertinence de la traduction d'une notice ou d'extraits pour favoriser la cession des droits d'un ouvrage, qualité de l'ouvrage présenté, intérêt de l'ouvrage en matière de diffusion de la culture et de la pensée françaises.

Les faibles demandes présentées à ce jour (2 en 2006, 5 en 2007, 2 en 2008) tendent à montrer que ce dispositif ne répond pas à un véritable besoin.

Bourses de séjours aux traducteurs étrangers : destinée à des traducteurs étrangers désireux de séjourner en France pour y mener un projet de traduction d'ouvrages français (justifiant d'un contrat avec un éditeur étranger), cette aide a pour objectif de développer un réseau de traducteurs professionnels du français vers les langues étrangères, mais également indirectement de favoriser la publication d'ouvrages français à l'étranger.

Sans restriction linguistique ou géographique, d'une durée d'un à trois mois, voir jusqu'à six mois pour les projets exceptionnels, et d'un montant mensuel de 1 800 €, ces bourses peuvent porter aussi bien sur la littérature et la poésie, que sur la jeunesse ou les sciences humaines et sociales, pour des ouvrages sous droits ou tombés dans le domaine public.

²⁰ critères susceptibles d'intervenir dans l'examen des demandes d'aide à l'extraduction : qualité de l'ouvrage ; politique éditoriale de l'éditeur étranger et respect, d'une façon générale, de ses engagements envers les éditeurs français ; langue et pays de traduction ; risque éditorial au regard de la renommée de l'auteur à l'étranger, des ventes de ses titres précédemment traduits, du type d'ouvrage, du tirage en France et à l'étranger, de la potentialité du marché local ; rémunération du traducteur ; montant de l'à-valoir.

²¹ Sur la période 2003-2007, arrivent en tête (en ordre décroissant), en nombre d'aides allouées, l'Italie, l'Espagne, les Etats-Unis, la Grèce, le Bulgarie ; en montant, les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Bulgarie. Les aides moyennes les plus faibles (inférieures ou égales à 500 €) concernent la Lettonie, la Géorgie, le Sri Lanka, le Maroc et le Vietnam.

²² Sur la période 2003-2007, arrivent en tête (en ordre décroissant), en nombre d'aides allouées (par ordre d'importance), l'anglais, l'espagnol, l'italien, le portugais et l'allemand ; en montant, l'anglais, l'italien, l'allemand, l'espagnol et le bulgare. Les aides moyennes les plus faibles (inférieures ou égales à 500 €) concernent le galicien, le letton, le géorgien et le vietnamien.

²³ Sur la période 2003-2007, arrivent en tête (en ordre décroissant), en nombre d'aides allouées Gallimard, Le Seuil, P.U.F., Fayard, Armand Colin, La Découverte, Plon-Orban-Perrin, Flammarion, Milan, Grasset ; en montant, Gallimard, P.U.F., Le Seuil, Fayard, Plon-Orban-Perrin, Larousse, Armand Colin, Calman-Levy, Robert Laffont, La Découverte.

L'attribution des bourses de séjour est soumise dans un premier temps à l'avis des postes à l'étranger, puis à l'avis d'une commission consultative composée de représentants des administrations concernées, de traducteurs et d'éditeurs.

Sur les cinq dernières années, le Cnl a attribué annuellement, en moyenne, une centaine de bourses, d'une durée de près de deux mois, à des traducteurs originaires d'une quarantaine de pays différents ; les traducteurs de Chine, Russie, Serbie, République tchèque et Bulgarie arrivant en tête pour l'année 2007.

Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) / Culturesfrance²⁴

Programme d'Aide à la Publication : parallèlement aux aides à l'extraduction du Cnl, ce programme a pour objectif de favoriser la diffusion de la création éditoriale française et la cession de droits des ouvrages français sur les marchés étrangers ; il bénéficie aux éditeurs étrangers désireux d'ouvrir leur catalogue à des textes d'auteurs francophones, *via* la traduction ou la publication locale en langue française.

Sans restriction linguistique ou géographique, ce programme porte aussi bien sur la littérature et la poésie, que sur la jeunesse ou les sciences humaines et sociales, pour des ouvrages sous droits ou tombés dans le domaine public.

Selon le Ministère des affaires étrangères (DGCID), « *entre 500 à 1 000 publications* » seraient soutenues annuellement au titre de ce programme²⁵, qui comporte deux volets :

- sur crédits centraux, la prise en charge (totale ou partielle) du montant des droits négociés entre éditeurs français et étrangers. Dans ce cas, l'aide - attribuée par la Division du livre et des médiathèques (DGCID) sur proposition des postes à l'étranger - est versée directement aux éditeurs français, en substitution ou en complément du versement de l'éditeur étranger.
- sur crédits des postes, la prise en charge d'une partie des frais de publication, de traduction ou de communication concernant l'ouvrage. Dans ce cas, l'aide - attribuée par les postes à l'étranger, selon des critères propres pouvant largement différer selon les ambassades - est versée directement à l'éditeur étranger.

Plan Traduire : parallèlement aux bourses de traducteurs étrangers du Cnl et complémentaire du PAP, cette aide a pour objectif de développer un réseau de traducteurs professionnels du français vers les langues étrangères, mais également indirectement de favoriser la publication d'ouvrages français à l'étranger.

Destiné à accompagner les professionnels français et étrangers, ce programme, organisé en cinq zones linguistiques (russe, anglais, espagnol, arabe et chinois), se décline à travers : l'élaboration de bases de données sur les traductions de et vers cinq langues (librosdefrancia, tradarabe, frenchbooknews, fulei,...), l'organisation de rencontres de traducteurs (Pékin, Guadalajara, Beyrouth,...), le financement de traductions d'articles de revues françaises vers cinq langues.

Géré de manière décentralisée par les postes diplomatiques à l'étranger, ce programme a permis à ce jour la mise en place de quatre bases de données régionales, la traduction de 300 articles de revue et la participation d'une cinquantaine de traducteurs par an à des rencontres régionales.

²⁴ A noter, à compter de janvier 2009, ces deux dispositifs sont transférés en gestion à Culturesfrance

²⁵ Cette aide concernerait donc , selon les années, de 7 à 14 % des cessions de droits réalisées par l'édition française.

Point de vue des professionnels²⁶

> diagnostic

Une bonne image de la France, malgré une perte d'aura incontestable

Le marché des cessions de droits apparaît comme un marché sensible, qui évolue sans cesse, avec « *des tendances, des vagues qui font que tels pays ou tels éditeurs ont le vent en poupe à un moment donné, mais ne l'ont plus à un autre* ».

Néanmoins, compte-tenu du contexte économique qui entraîne quelques annulations de contrats, l'état du marché n'est pas catastrophique et « *la France se défend encore bien* ». Malgré la part immense des livres anglo-saxons, la France reste en effet l'un des acteurs majeurs pour les cessions de droits au plan mondial.

Le « système culturel français » (droits d'auteurs, protection de la librairie indépendante, aides publiques) serait « *admiré et étudié avec beaucoup d'envie* » par les éditeurs étrangers qui sont attentifs à ce qui se passe en France, notamment à l'occasion des rentrées et des prix littéraires. Le maintien de la France en bonne position, sur le marché international des cessions de droits, doit beaucoup à cette « *image très favorable* ».

Toutefois, la concurrence - qui s'est accrue ces dernières années - a changé la donne puisque, « *avec le renforcement considérable de la production mondiale, la qualité n'est plus l'apanage de la France et les éditeurs sont beaucoup plus sélectifs, moins boulimiques* ». La France doit donc désormais « *apporter un plus et se distinguer avec des ouvrages pertinents* » :

- en jeunesse, une édition « *avant-gardiste, avec une longueur d'avance et une très grande créativité* » ;
- en bande dessinée, une édition « *d'un nouveau genre, tourné vers le reportage ou le témoignage : une BD d'auteur, très qualitative, basée sur des thèmes assez universels* ».
- en sciences humaines, une édition « *ouverte à l'internationale et non plus franco-française* », « *avec quelque chose de particulier à dire sur un thème assez universel* » ou « *une pensée innovante, portée par des universitaires qui font foi dans leur domaine* ».
- en littérature, où « *les choses sont plus volatiles* », une édition « *sur des sujets universels qui dépassent le cadre purement français* » « *Ma vie, mon œuvre* » et qui a un certain retentissement dans la presse ».
- en sciences, arts ou ouvrages lourds (ex. encyclopédies, beaux livres), une édition « *pointue, axée sur le top du top, dans les domaines où la France est reconnue et que les éditeurs étrangers ne trouvent pas chez eux* ».

Phénomène structurel, le monde a culturellement changé : « *si les interlocuteurs étrangers d'un certain âge parlent pour la plupart encore le français, la nouvelle génération d'éditeurs ou de directeurs est passée à l'anglais* » et, pour les éditeurs étrangers, « *il est de plus en plus difficile de trouver les lecteurs capables d'évaluer un ouvrage en langue française, puis de trouver le traducteur compétent* ».

Pas de priorités, mais une adaptation aux opportunités du marché

« *L'édition est un métier de passions* », l'achat de droits est une « *histoire de relation intellectuelle de gré à gré* » qui « *s'inscrit dans la construction d'un catalogue ou dans la construction d'une collection* ».

²⁶ Diagnostic et pistes de recommandations issus d'entretiens individuels semi-directifs, cf. méthodologie

Dans cette optique, aucune langue, aucune zone, aucun domaine ou type d'ouvrage ne semble devoir être particulièrement privilégié : « *les stratégies varient au gré des évolutions et des opportunités* » et chaque marché est « *ciblé en fonction de son intérêt pour le sujet et l'auteur* », mais également en fonction du « *degré de professionnalisation des éditeurs étrangers, notamment en matière de constitution d'un catalogue ou de leur politique de suivi des auteurs* ».

Une chose est sûre, quelle que soit la maison d'édition, « *il est inutile de forcer un marché* » et il vaut mieux « *concentrer ses efforts vers des marchés où le potentiel existe, plutôt que d'essayer d'aller sur le marché américain qui ne s'intéresse pas particulièrement, ni aux auteurs français, ni aux ouvrages traduits* ».

Toutefois, « *s'il n'y a pas de priorités du côté des éditeurs, cela doit-il pour autant empêcher les aides publiques d'avoir des priorités ? Non, mais les priorités doivent être définies de manière cohérente, régulièrement, et en concertation avec les professionnels* ».

Par ailleurs, « *si des priorités viennent à être définies, elles doivent être claires, affichées et ne pas empêcher la vente de droits dans les domaines, les langues ou les pays qui n'auraient pas été désignés comme prioritaires* ». Quoi qu'il en soit, « *l'important est de ne pas être figé et d'être réactif, tant vis à vis de la parution des ouvrages en France qu'à l'évolution des marchés à l'étranger* ».

Chargé de droits : un relationnel au service d'une démarche offensive

Dans l'activité globale d'une maison d'édition, les cessions de droits ne représentent souvent qu'une petite activité, néanmoins, le compte d'exploitation d'un ouvrage étant établi sur la base du marché français, « *tout le chiffre fait à l'international constitue un bonus, loin d'être négligeable* ». Les éditeurs ont bien compris l'enjeu des cessions, tout comme de l'international en général, et les services de droits se sont largement « *développés et structurés* » depuis une dizaine d'années.

Au quotidien, le développement des cessions de droits se fait par l'envoi régulier de catalogues, d'arguments ou d'extraits d'ouvrages, souvent bilingues français-anglais, mais également bien souvent par l'envoi d'une véritable offre éditoriale « *sur mesure* », avec « *des informations ciblées et des catalogues thématiques adaptés en fonction des marchés et des éditeurs* ».

Parallèlement, la présence dans les foires et salons internationaux est un élément essentiel à la cession de droits, avec en premier lieu « *Francfort, incontournable, pour poser des jalons et faire un gros travail de prospection* », puis « *Londres, Bologne, Thessalonique, Turin, etc., mais pas de manière obligatoire et annuelle, pour finaliser des projets déjà bien amorcés grâce aux premiers jalons posés à Francfort* », et enfin « *quelques autres rendez-vous dans diverses régions du monde, en se calant éventuellement sur le programme du BIEF, pour tester le marché* ».

Au-delà de ces rendez-vous phares, les chargés de droits n'hésitent pas à aller au contact des éditeurs étrangers, à l'occasion de rencontres professionnelles ou même directement chez eux, dans leurs locaux : « *le contact humain pour animer, entretenir et développer le réseau représente 80 % du travail* ».

C'est ce contact direct qui permet de « *connaître véritablement le marché, d'identifier les mauvais payeurs, le mauvais travail et les mauvaises pratiques, mais également de connaître précisément les interlocuteurs, leur catalogue et de pouvoir adapter nos offres* ».

Même si sur certains marchés, notamment ceux qui sont difficiles pour des raisons culturelles ou linguistiques, les éditeurs français ont recours à des « *sub agents* », ces derniers y sont rarement la seule porte d'entrée, et pour les chargés de droits « *rien ne peut remplacer l'efficacité du contact direct* ».

Une organisation des administrations, souvent en décalage avec les marchés

Pour les chargés de droits, la multiplication des interlocuteurs et des procédures selon les types d'aides est « *source d'incohérence, de complexité et de difficulté de circulation de l'information* ».

Le fonctionnement même du réseau culturel français à l'étranger, avec une rotation très fréquente des personnels chargés du livre, est notamment pointé par les chargés de droits qui regrettent « *le manque de contact, de transparence dans les aides allouées et de connaissance des marchés de l'édition, tant en France qu'à l'étranger* ».

Pourtant ce lien régulier, avec des personnes averties pourrait être, selon eux « *un gain de temps inestimable* ». Ils soulignent cependant que les choses « *dépendent beaucoup des personnes qui sont en poste* » et qu'un lien peut-être subitement rompu ou au contraire considérablement renforcé au gré des nominations.

Par ailleurs, si les chargés de droits jugent tout à fait satisfaisant et primordial d'être impliqués dans les aides à l'extraduction du Cnl, ce qui leur permet « *d'avoir un véritable suivi de l'éditeur étranger et de l'ouvrage cédé* », ils déplorent n'être « *informés qu'après coup d'une demande d'aide à la publication par l'éditeur étranger auprès de l'Ambassade de France* » ; « *il y a rupture de l'information et de multiples relances sont nécessaires pour obtenir, enfin, le paiement de l'à-valoir de l'ouvrage cédé* ».

Enfin, les chargés de droits s'interrogent de manière unanime sur la pertinence d'invitations d'auteurs français à l'étranger, qui souvent ne sont pas « *traduits ou traduisibles* » dans le pays où ils sont reçus : « *il devient impératif qu'il y ait davantage de concertation entre opérateurs et éditeurs pour les invitations d'auteurs, de manière à aller au-delà du côté esthétisant que l'on trouve souvent* ».

Un soutien public décisif...

Si l'aide à la publication (PAP) est globalement considérée comme positive, car « *elle peut être un vrai coup de pouce à des éditeurs dont les moyens sont limités ou pour qui la prise de risque est importante* », certains chargés de droits émettent toutefois l'idée que « *ce n'est ni une aide à l'éditeur français car le paiement de l'à-valoir est bloqué pendant une longue période, ni une aide pour l'éditeur étranger qui peut avoir l'impression de n'avoir rien investi et donc ne se préoccupe pas véritablement de ce qu'il adviendra de l'ouvrage cédé* ».

Les aides à l'extraduction du Cnl sont jugées « *décisives dans certains cas, lorsque l'éditeur étranger est confronté à des difficultés matérielles (coût et qualité de la traduction)* ».

Toutefois, les aides ne sont jamais proposées en début de négociation pour « *ne pas fausser l'échange* » et « *ne peuvent être considérées comme déclencheur d'un projet* ». Elles sont un accompagnement à une « *envie préexistante d'un éditeur étranger, motivé et impliqué, pour réaliser une traduction* ».

... mais parfois inadapté

Pour les ouvrages lourds (dictionnaires, art) ou illustrés (beaux livres, jeunesse, BD), les délais de réalisation imposés par l'aide Cnl peuvent être parfois trop courts. Par ailleurs, et en tout état de cause, l'aide à la seule traduction peut être insuffisante, compte-tenu des frais techniques élevés (iconographie, mise en page, police) s'ajoutant à l'à-valoir pour ces types d'ouvrages.

Une inquiétude grandissante face à la raréfaction des traducteurs

Le vivier de bons traducteurs semble se tarir - notamment dans le cas de traductions en sciences humaines ou en littérature scientifique où « *il est de plus en plus difficile de trouver des traducteurs spécialisés* » -, pourtant les chargés de droits soulignent que « *ce sont des prescripteurs importants* », dans un contexte où selon eux « *la littérature française est lue à l'étranger essentiellement parce qu'elle est traduite* ».

Par ailleurs, selon les chargés de droits, les traducteurs du français vieillissant « *il est impératif de travailler à leur renouvellement* », car « *on peut avoir le meilleur dispositif, s'il n'y a personne pour en bénéficier, cela ne sert à rien* ».

Scepticisme face à d'éventuels critères ou priorités pour l'attribution des aides

Selon les chargés de droits, « *aucune zone ni aucun domaine éditorial n'apparaît plus prioritaire qu'un autre* ». Dans cette optique, ils estiment que bien entendu « *les administrations ne doivent pas s'interdire de fixer des critères ou des priorités d'attribution d'aide* », mais ils s'interrogent, aussi bien sur les moyens techniques et financiers à mobiliser que sur la difficulté d'appuyer des choix sur des « *critères qualitatifs, nécessairement subjectifs et applicables uniquement au cas par cas* ».

Cependant, divers critères qualitatifs sont avancés par les chargés de droits :

« *évaluer la qualité de l'ouvrage à traduire* », « *évaluer la qualité des traductions* », « *axer les aides sur les ouvrages de rotation lente* », « *axer les aides sur les ouvrages de fonds car c'est ce qui reste de la culture et des valeurs françaises* », « *évaluer les risques pris par l'éditeur étranger, tant du fait de la difficulté et du volume de l'ouvrage que du marché de la langue de traduction* », « *prendre en compte le montant de l'à-valoir* », « *s'assurer de la bonne rémunération des traducteurs* », « *rééquilibrer le marché* », « *évaluer les aides pour vérifier que les aides publiques ne sont pas là pour des « coups » mais des « long sellers » disponibles plusieurs années au catalogue* », « *s'assurer de l'engagement économique et moral de l'éditeur étranger* ».

Ces critères n'ont pu, pour le moment, faire consensus parmi les chargés de droits interrogés.

A ce stade, seul le principe de « la concertation » semble faire unanimité, puisque si des priorités doivent se dessiner, elles devraient selon les chargés de droits « *être définies à partir de l'état du marché et de l'analyse qu'en font les professionnels français* ».

> pistes de recommandations

Mutualiser les moyens et les informations

- « *mettre en place un guichet unique pour pallier la lourdeur et les lacunes des administrations, tout autant qu'éviter les doublons et les ruptures dans la circulation de l'information* »
- « *aller au-delà des apparences de rapprochement, en créant un site Internet – portail unique des différents opérateurs –, en adoptant des procédures et des dossiers communs* »
- « *s'appuyer sur une vraie vitrine, en travaillant à la mise en valeur de ce qui a été cédé et publié dans l'année : cela conforte l'image très positive du système français et nourrit les échanges avec les éditeurs étrangers* »
- « *favoriser les contacts le plus en amont possible pour une information réciproque et régulière* »

**Former et informer les interlocuteurs à l'étranger²⁷,
en renforçant l'action du BIEF et en favorisant les échanges avec les éditeurs français**

- libraires étrangers*
- « former et informer les libraires locaux sur des sélections d'ouvrages français »
- éditeurs étrangers*
- « inviter des éditeurs étrangers en France (par exemple, à l'occasion du Salon du livre en complément des auteurs du pays à l'honneur) pour qu'ils puissent appréhender ce qu'est l'édition en France »
 - « initier des rencontres beaucoup plus professionnelles avec une forme de « speed-dating » entre éditeurs »
- traducteurs étrangers*
- « identifier, repérer et donc mieux soutenir les traducteurs car ce sont de précieux prescripteurs »
 - « susciter des projets de traduction, en organisant des séminaires et créant des endroits (ex. centre de ressources, base professionnelle) où les traducteurs puissent échanger »
 - « former de nouvelles générations de traducteurs, au-delà de l'octroi de bourses, en favorisant les conventions et les liens entre les écoles de traductions »
 - « favoriser les rencontres entre traducteurs étrangers et éditeurs français, en leur proposant un suivi et des rendez-vous lors de leur venue en France, notamment lors des grands événements du livre auxquels ils pourraient être invités »
 - « œuvrer pour une professionnalisation des traducteurs du français et leur reconnaissance en tant qu'auteurs »
- chargés du livre*
- « former les personnels chargés du livre avant leur départ en poste dans le réseau culturel français à l'étranger, de manière à faire du contact régulier avec l'éditeur français un réflexe »
 - « favoriser les contacts et l'information entre chargés de droits et chargés du livre, avec des rendez-vous phares à l'initiative de l'administration »

Faire évoluer les dispositifs d'aide pour un soutien significatif

- « favoriser tout ce qui fait que le français sera une langue traduite, car c'est ce qui permet réellement la diffusion de la culture française »
- « aider la démarche offensive des petits éditeurs en les aidant à se déplacer dans les salons »
- « faire évoluer les aides pour les ouvrages lourds ou illustrés, en appliquant des délais plus longs, des taux d'aides plus importants ou en faisant porter l'aide sur les droits d'échange de fichiers informatiques haute définition »
- « initier une concertation avec les éditeurs pour que les invitations ne portent que sur des auteurs traduits ou traduisibles et correspondent véritablement à une demande du marché visé »

Qualifier et identifier les bonnes pratiques

- « s'assurer de la qualité d'un traducteur et d'une traduction, en réalisant des sondages tests »
- « assurer au maximum un suivi après l'octroi d'une aide, notamment pour savoir si les montants alloués sont bien utilisés »
- « évaluer l'éditeur étranger sur son engagement économique et moral envers l'ouvrage dont il achète les droits (cf. prise de risque, insertion dans le catalogue, promotion, etc.) mais également envers le traducteur (cf. niveau de rémunération) »

²⁷ libraires, éditeurs et traducteurs étrangers ; personnels du réseau culturel français à l'étranger, en charge du livre

Axe 3 : le rayonnement des auteurs et éditeurs français à l'étranger (promotion)

Eléments d'état des lieux

Une présence importante mais non concertée des auteurs français à l'étranger

Si le Centre national du livre est en capacité d'évaluer précisément la présence des auteurs étrangers en France²⁸, le Ministère des affaires étrangères et européennes ne dispose pas aujourd'hui de données sur la présence des auteurs français à l'étranger.

L'enquête menée par Culturesfrance auprès de l'ensemble du réseau culturel français à l'étranger dans le cadre de la mission constitue un premier pas en ce sens. Elle montre que, sur 110 postes interrogés, on peut estimer à environ 800 invitations d'auteurs réalisées par les postes chaque année (programme Fonds d'Alembert excepté).

En revanche, nous ne disposons d'aucune donnée sur le nombre d'auteurs français présents dans des foires ou des manifestations littéraires à l'étranger dans le cadre d'invitations à l'initiative des organisateurs de ces manifestations ou dans le cadre d'opérations de promotion organisées par leur maison d'édition si ces invitations n'ont pas fait l'objet d'un soutien public. La collecte de ces données nécessiterait une enquête directe auprès de l'ensemble des éditeurs français.

Les éditeurs français présents sur l'ensemble des continents

La présence des éditeurs français dans les salons et foires internationales passe principalement par une participation aux salons de Francfort et de Bologne (pour la jeunesse).

Au-delà de ces deux principales manifestations et de stratégies spécifiques à chaque éditeur, selon son catalogue et sa politique de développement (cf. diagnostic des professionnels), les éditeurs français ont été représentés par le Bief dans 27 salons internationaux en 2008, répartis sur l'ensemble des continents²⁹, même si la moitié d'entre eux sont localisés en Europe.

²⁸ En 2008, sur la centaine de manifestations littéraires soutenue par le Cnl, plus de 500 auteurs étrangers ont été invités, dont certains à plusieurs reprises dans l'année. Les manifestations accueillant le plus grand nombre d'auteurs étrangers sont : Etonnants voyageurs en Bretagne (73 auteurs), America en Ile-de-France (52 auteurs), Voix de la méditerranée en Languedoc-Roussillon (48 auteurs), Assises internationales du Roman en Rhône-Alpes (39 auteurs), Le Marathon des mots en Midi-Pyrénées (27 auteurs).

Les auteurs de l'Union européenne sont les plus sollicités (224 auteurs) suivis des auteurs d'Amérique du Nord (105 auteurs) pour 113 interventions, invités en premier lieu en Ile-de-France (142 auteurs), puis Rhône-Alpes (102 auteurs) et Bretagne (80 auteurs).

²⁹ Afrique non francophone (1), Amérique du Nord (3), Amérique centrale et latine (2), Asie (4), Europe centrale et orientale (5), Europe occidentale (8), Magreb (2), Moyen Orient (2).

Le soutien public à la présence et au rayonnement des auteurs ou éditeurs français à l'étranger : un soutien partagé entre MCC et MAEE

Opérateur	Nature de l'intervention	Bénéficiaire	Budget aides publiques	Part culture		Part affaires étrangères	
				montant	%	montant	%
BIEF	promotion des éditeurs français (foires, salons, veille, échanges pro.)	éditeurs français	1 231 158 €	1 188 200 €	97%	42 958 €	3%
Culturesfrance	publications	éditeurs français	700 000 €		0%	700 000 €	100%
	bourses Stendhal	auteurs français	200 000 €		0%	200 000 €	100%
MAEE (postes)	fonds d'Alembert	auteurs français	280 000 €		0%	280 000 €	100%
	programme d'accueil d'auteurs français	auteurs français					
Total			2 411 158 €	1 188 200 €	49%	1 222 958 €	51%

Financé à part quasi égale par le Ministère de la culture et de la communication et le Ministère des affaires étrangères et européennes, le soutien à la présence et au rayonnement des auteurs ou éditeurs français à l'étranger est clairement réparti.

Les aides « culture » sont destinées à soutenir la présence des éditeurs français à l'international *via* les actions du Bureau international de l'édition française, tandis que les aides du MAEE sont destinées à soutenir la présence des auteurs ou intellectuels français à l'étranger (invitations d'auteurs, participations à des festivals littéraires internationaux).

Les dispositifs MAEE relèvent aujourd'hui principalement des postes diplomatiques français à l'étranger et de l'opérateur Culturesfrance pour des programmes (Stendhal) ou des opérations particulières (Saisons culturelles).

Si la répartition entre le MCC et le MAEE est clairement définie dans ce domaine, en revanche aucune procédure n'existe aujourd'hui, ni pour coordonner ces actions de promotion entre le réseau et l'opérateur, ni pour articuler les dites opérations de promotion à partir de choix, suivant une stratégie commune, en matière d'aide publique à la traduction ou à l'exportation.

Le Bureau international de l'édition française (BIEF)³⁰

Association à but non lucratif, tirant l'essentiel de ses ressources d'une subvention « culture » *via* le Cnl (à compter de 2009), le BIEF est l'outil de promotion de l'édition française à l'étranger. A ce jour, il regroupe 260 éditeurs adhérents, qui participent étroitement à l'élaboration de son programme d'action décliné à travers :

La participation des éditeurs français aux foires et salons internationaux : en étroite concertation avec les éditeurs et en liaison avec les postes à l'étranger, le Bief organise la participation des éditeurs adhérents aux foires et salons internationaux du livre, sur un stand commun, que ces salons soient généralistes, comme Francfort ou Londres, ou thématiques comme Bologne pour la jeunesse.

Dans ce cadre, il assure la sélection et le transport des ouvrages, l'organisation du stand, ainsi qu'un programme d'échanges professionnels et culturels.

En 2008, le Bief a ainsi permis la présence d'éditeurs français dans 27 salons : 1 en Afrique non francophone, 3 en Amérique du Nord, 2 en Amérique centrale et latine, 4 en Asie, 5 en Europe centrale et orientale, 8 en Europe occidentale, 2 au Maghreb et 2 au Moyen- Orient.

³⁰ Transversale, l'action du BIEF porte à la fois sur l'exportation et la diffusion, les cessions de droits ou la promotion des éditeurs français à l'étranger. Aussi, et compte-tenu de la ventilation proposée par le BIEF (export : 8,7 % ; cessions : 45,6 % ; promotion : 45,7 %) son activité se trouve-t-elle détaillée dans ce troisième axe.

Les catalogues : chaque année, le BIEF publie des catalogues thématiques collectifs, généralement bilingues, à destination des professionnels étrangers (éditeurs, bibliothécaires, libraires, institutions françaises à l'étranger...).

Distribués sur les foires internationales ou les expositions thématiques, et adressés à des fichiers de prospects, ces catalogues d'information professionnelle proposent une sélection de titres, destinée à trouver une opportunité internationale, et constituent un véritable outil de promotion des ouvrages ouverts à la cession de droits.

En 2008, 10 catalogues thématiques, distribués à 2 500 exemplaires ont été publiés.

Les études : tout au long de l'année, le département Études du BIEF propose des publications actualisées et ciblées sur les marchés du livre à l'étranger, permettant aux éditeurs adhérents de pouvoir évaluer leurs opportunités à l'international, tout autant que développer leurs échanges de droits et leurs exportations :

- les études généralistes, réalisées à partir d'analyses de données économiques et d'entretiens avec les professionnels locaux du livre, offrent une vision synthétique du fonctionnement du secteur éditorial et de l'économie du livre d'un pays, mais également un carnet d'adresses commenté (*n.b.* en 2008, trois études de ce type ont été réalisées) ;
- les organigrammes présentent, schématiquement, les grands ensembles structurant le tissu éditorial d'un pays (maisons les plus importantes, leurs chiffres d'affaires, marques et éditeurs détenus, liens capitalistiques, etc. ; en 2008, 2 organigrammes ont été réalisés) ;
- les enquêtes thématiques, construites autour d'une discipline unique (ex. le marché du livre d'art, le secteur du livre de jeunesse, la bande dessinée, etc.), sur un pays donné, permettent par leurs données ciblées d'identifier des opérateurs locaux pour les échanges de droits ou d'établir des potentialités en termes d'export (*n.b.* en 2008, 5 enquêtes thématiques ont été menées) ;
- les fiches pays fournissent des repères sur les circuits de distribution ainsi que les habitudes de lecture ou d'achats de livres, dans un pays donné, autour de chiffres économiques clés (chiffre d'affaires total et par secteur de l'édition locale, importations d'ouvrages français, place du français dans l'apprentissage des langues étrangères, etc.).

La formation et les échanges professionnels : dans les pays de la Francophonie du Sud, le BIEF organise des formations et séminaires auprès de libraires et d'éditeurs, en vue tant de renforcer la présence du livre français sur cette zone, que de développer les partenariats avec les professionnels locaux du livre. Selon les demandes, le BIEF organise également des séminaires auprès des professionnels de la zone non francophone.

En 2008, ont ainsi été proposés 6 formations en faveur de 71 éditeurs et libraires étrangers, 7 séminaires professionnels à destination de 170 professionnels d'Europe occidentale, d'Europe centrale et orientale, du Proche-Orient, d'Amérique du Nord et du Maghreb.

Parallèlement, le BIEF participe, avec la Foire du livre de Francfort, aux échanges franco-allemands destinés aux jeunes traducteurs littéraires, aux jeunes éditeurs et aux jeunes libraires.

The French Publishers' Agency (New York) : antenne du BIEF, ce bureau propose à ses adhérents les services d'une agence de droits pour la langue anglaise. Entretien un dialogue régulier entre les responsables des droits français et les éditeurs américains, ce bureau a pour objectif de contribuer au maintien du français au rang de deuxième langue traduite aux États-Unis (après l'espagnol) et d'assurer une action de *lobbying* sur ce marché, particulièrement fermé aux ouvrages étrangers, en étroite collaboration avec le Bureau du livre des services culturels français de New York.

Culturesfrance

Au sein de Culturesfrance, opérateur de statut associatif chargé de la promotion de la culture française à l'étranger dans les domaines des arts de la scène, des arts plastiques et des beaux-arts comme du livre, le Département Livre et Écrit assure la promotion du livre français et des auteurs de langue française dans le monde et informe sur l'actualité de la production éditoriale française.

En 2009, de nouvelles missions sont confiées à ce Département pour offrir une plus grande cohérence au dispositif, avec la dotation de nouveaux programmes concernant l'aide à la cession de droits et à la traduction auprès des éditeurs étrangers et la promotion du débat d'idées dans le monde.

Chaque année, Culturesfrance est l'opérateur de manifestations littéraires d'envergure à l'international notamment au travers des Saisons culturelles, auxquelles s'associent écrivains et professionnels du livre, et contribue à la circulation des auteurs francophones à l'étranger grâce au programme des Missions Stendhal.

Enfin, le Département Livre et Écrit édite et transmet au réseau culturel français à l'étranger des outils d'information et de promotion de référence (environ 20 titres par an).

Activités d'édition : production d'outils d'information sur les productions éditoriales françaises et de promotion de la pensée française contemporaine, diffusés via le réseau culturel français à l'étranger :

- Revue *Cultures Sud* (4 numéros), revue de référence pour les littératures francophones d'Afrique, des Caraïbes et de l'océan Indien (tirage : 8 000 ex.) ;
- Revue *Fiction France* (2 numéros, bilingue, français et anglais), présentation et sélection de 20 extraits de fiction française contemporaine destinés à encourager les traductions d'ouvrages en français auprès des professionnels du livre anglo-saxons. En partenariat avec les Bureaux du livre de Londres, New York et Berlin (tirage 3 500 ex.) ;
- Revue *Vient de paraître* (4 numéros, bilingue, français et anglais), revue d'information sur les productions éditoriales dans les principaux champs de savoir (tirage : 8 000 ex.) ;
- Collection « Auteurs », 3 titres. Monographies de grands auteurs contemporains de langue française dont l'œuvre bénéficie d'une audience internationale dans le domaine de la fiction ou des sciences humaines et sociales, en partenariat avec l'INA (tirage : 5 000 ex.) ;
- Collection « Penser l'Europe », 2 titres (bilingue, français et anglais). Sous la direction éditoriale du Centre d'Analyse et de Prévision – MAEE, la collection a pour objectif de contribuer au débat d'idées sur l'Europe et de participer à sa construction politique et culturelle (tirage : 5 000 ex.).

Saisons Culturesfrance : Saison Europe (2008), 400^e anniversaire de Québec (2008), Année de la France au Brésil (2009), Saison Turquie en France (2009/2010), Année croisée France-Russie (2010).

Dans le cadre des grandes saisons culturelles de la France pays invité à l'étranger, de nombreuses manifestations littéraires et des débats d'idées sont mis en place en concertation avec le commissariat du pays hôte.

Les critères d'invitation doivent obéir à une triple logique : traduction et disponibilité de l'œuvre de l'auteur invité ; interventions dans des lieux déjà structurés (Foire du Livre, universités, espaces culturels, théâtres...) ; partenaires médias français et locaux identifiés pour couvrir l'événement.

Sur certaines opérations, l'appui du BIEF est sollicité pour l'organisation de rencontres professionnelles.

Opérations de promotion Culturesfrance : chaque année, sont organisés des opérations ou événements pour promouvoir le livre et les auteurs de langue française dans un pays du Nord et un pays du Sud.

Pays du Nord : action de promotion liée à une logique de marché ; pays francophone du Sud : action de développement culturel (valorisation des productions littéraires de la francophonie du sud ; mise en place de fonds d'ouvrages édités au Sud, actions de promotion des auteurs du Sud...).

Au programme en 2009 : Festival of New French Writing (New York, février) ; Salon du Livre de Beyrouth (octobre).

Missions Stendhal : créées en 1989, les missions Stendhal apportent, chaque année, un soutien financier à une trentaine d'écrivains souhaitant effectuer un séjour à l'étranger pour réaliser un projet d'écriture (soit depuis 15 ans, 750 écrivains français et francophones).

Il s'agit bien de bourses de création qui n'ont pas directement pour but le soutien du livre français à l'étranger, même si en contrepartie, les auteurs peuvent, le cas échéant, apporter leur concours aux actions de rayonnement et d'échanges culturels menées par les ambassades.

Fonds d'Alembert : ce programme vise à soutenir la participation d'auteurs, d'universitaires, d'intellectuels français dans des colloques, des rencontres, des tables rondes ou des séminaires, organisés à l'étranger, avec l'appui des services culturels des ambassades de France.

Chaque année, une cinquantaine d'événements de ce type est soutenue à travers le monde, soit la participation d'environ 250 auteurs de « non fiction ».

Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE)

Invitations d'auteurs

De façon décentralisée, les ambassades (services culturels) mettent en œuvre une programmation qui leur est propre, en concertation avec leurs partenaires locaux. Cette programmation peut s'inscrire dans des festivals, des opérations de promotion d'ouvrages traduits ou des colloques universitaires. A titre indicatif :

Zone	Pays	Nombre d'auteurs invités en 2008
Europe	Espagne	50
	Allemagne	40
	Angleterre	30
	Italie	30
	Pologne	20
	Rép. Tchèque	20
	Russie	20
	Suède	15
	Roumanie	12
Amérique du nord	Canada anglophone	38
	USA	25
	Québec	7
Amérique latine Caraïbes	Haiti	41
	Bésil	20
	Mexique	15
	Argentine	5
Afrique	Cameroun	5
	Afrique du sud	5
	Togo	3
Maghreb Orient	Maroc	90
	Tunisie	20
	Liban	15
	Algérie	15
	Israël	15
	Syrie	6
	Iran	6
Asie	Japon	17
	Chine	15
	Hong-Kong	10
	Inde	10
	Taiwan	3
Océanie	Australie	4
	Nouvelle-Zélande	3

Analyse

> diagnostic

Une prise en compte insuffisante du marché

La part des moyens mobilisés pour le soutien à la présence des auteurs français à l'étranger est aujourd'hui difficile à évaluer concernant les opérations gérées directement par les Postes. A ne s'en tenir qu'aux crédits gérés par les opérateurs, elle reste modeste dans le dispositif global de soutien au livre français.

Au-delà des moyens, l'interrogation porte sur les objectifs poursuivis par les programmes concernés et sur leur coordination avec l'ensemble du dispositif de soutien à la présence du livre français à l'étranger.

Le rapport Gouteyron souligne par exemple l'absence de coordination entre l'invitation d'auteurs français dans les centres culturels et l'existence sur le marché d'une traduction des ouvrages de ces auteurs. Il pointe également le fait que l'invitation d'auteurs n'est pas toujours organisée en collaboration avec les librairies locales.

En sens inverse, il n'existe pas aujourd'hui d'accompagnement par les postes des ouvrages traduits avec le soutien du Centre national du livre.

Une première réponse consiste dans la continuité des programmes d'accueil d'auteurs et des autres programmes en faveur de soutien au livre français à l'étranger (soutien à la traduction et aux traducteurs, soutien à la librairie notamment).

Il faut aller au-delà des murs des centres culturels pour développer des partenariats pérennes avec des manifestations ou des opérateurs étrangers prescripteurs (universités, salons, festivals, ...)

> pistes de recommandations des professionnels

Favoriser la promotion des auteurs français à l'étranger, en renforçant la cohérence avec les marchés locaux

- « *entretenir une image de la France contemporaine, dans sa diversité, et ne pas hésiter à faire appel à des auteurs « têtes d'affiche » qui drainent d'autres auteurs moins connus* »
- « *mettre en place des opérations phares ponctuelles mais fortes* »
- « *être plus cohérent et plus efficace en stoppant les invitations d'auteurs non traduits à l'étranger pour cibler sur des auteurs traduits ou traduisibles ; et si invitation il y a, associer éditeurs, libraires et traducteurs locaux* »

Quels objectifs pour la politique publique ?

La politique publique en faveur du livre et de la création littéraire français à l'étranger partage les mêmes objectifs que ceux de la politique culturelle en France, à savoir d'une part le soutien à la qualité et la diversité de la création, d'autre part la régulation et le soutien du marché.

Les objectifs des administrations publiques en faveur du livre et de la création littéraire français à l'étranger peuvent donc se décliner en deux objectifs complémentaires :

- contribuer au rayonnement du livre et de la création littéraire français dans le monde, dans leur qualité et leur singularité et renforcer par là même la diversité culturelle au plan mondial, objectif réaffirmé par la France lors de l'adoption par l'Unesco de la Charte de la diversité culturelle entrée en vigueur le 18 mars 2007.
- dans un environnement de plus en plus concurrentiel et une position affaiblie sur le marché mondial pour des raisons linguistiques³¹, accompagner les industries culturelles françaises afin qu'elles puissent maintenir leur position sur les marchés internationaux.

L'administration faillirait à son rôle si elle se contentait d'accompagner les demandes des acteurs privés. Il lui appartient de définir sa stratégie, de formaliser ses objectifs propres et d'en assumer les conséquences. Cependant, et compte-tenu du poids modeste de l'ensemble des dispositifs publics dans l'activité internationale du secteur (10M€ pour un volume d'échanges internationaux³² de 762M€, soit 1,3%), il va de soi que cette stratégie ne s'imposerait qu'aux acteurs publics, les acteurs privés définissant eux-mêmes leur stratégie internationale.

La question posée est donc bien d'abord celle de la stratégie à mettre en œuvre pour améliorer la place du livre et de la création littéraire français à l'étranger. La question des opérateurs qui seront chargés de mettre en œuvre cette stratégie ne vient qu'ensuite.

³¹ Cf. Sapiro (Gisèle), *Translatio : le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*, CNRS éditions, 2008 et les *Contradictions de la globalisation éditoriale*, Denoël, janvier 2008.

³² exportations (630 M€) + cessions (132 M€)

Quels acteurs pour la politique publique ?

L'action culturelle à l'étranger est d'abord un service rendu à la création et à l'industrie culturelle françaises.³³

Il existe en conséquence une nécessaire continuité entre la politique de soutien public à la création menée par le Ministère de la culture et de la communication et une politique de diffusion internationale.

C'est pourquoi, une stratégie en faveur du livre français à l'étranger doit s'inscrire dans le cadre de la politique du livre menée par le Ministère de la culture et de la communication, auquel s'associent pleinement le Ministère des affaires étrangères et européennes, ainsi que celui chargé du commerce extérieur et les organismes publics et privés intervenant dans cette politique.

Fusion ou concertation ?

Un opérateur unique garantit-il la cohérence de l'action ? Une stratégie unique peut-elle être mise en œuvre par plusieurs opérateurs ? Si l'enjeu est bien que les compétences des différents opérateurs s'articulent autour d'une stratégie commune, et non la répartition même de ces compétences, il convient cependant de clarifier et de simplifier les compétences des différents opérateurs.

Cette exigence de clarification, posée à plusieurs reprises par les parlementaires, est aussi celle des professionnels, comme l'ont montrée les différentes auditions organisées dans le cadre de la mission.

Aujourd'hui, la répartition des rôles est insuffisamment définie et peu lisible pour les partenaires. Cette situation s'explique par le développement au cours des années de stratégies trop peu concertées entre les différents acteurs publics (Centre national du livre, Culturesfrance, postes diplomatiques) ou privés (Bief), même si les actions elles-mêmes ont parfois été mises en œuvre de manière concertée, dans le cadre d'un dialogue régulier entre les professionnels de ces structures.

Demain, une meilleure répartition des rôles devrait permettre une plus grande visibilité, ainsi qu'une efficacité et une évaluation plus satisfaisantes de l'action publique. Deux hypothèses d'organisation sont envisageables.

³³ Les actions en faveur du développement qui relèvent d'une autre logique et des missions du Ministère des affaires étrangères (direction générale de la coopération internationale et du développement).

1^{ère} hypothèse :

Confier la mise en œuvre de l'ensemble des actions à un opérateur unique

Confier la mise en œuvre de l'ensemble des actions à un opérateur unique, dont les postes diplomatiques seraient les relais, est l'option choisie par plusieurs partenaires européens tels que les Pays Bas ou la Norvège³⁴.

Cette solution a le mérite d'une grande cohérence et visibilité pour les bénéficiaires. Elle ne correspond en revanche pas à la structuration actuelle de nos dispositifs et impliquerait d'importantes réorganisations administratives.

En tout état de cause, il nous semble qu'il conviendrait d'éviter la création, par redéploiement des moyens humains et financiers existants, d'une nouvelle structure, dont le statut juridique et administratif serait entièrement à définir.

Une solution moins lourde pourrait constituer en l'élargissement des compétences d'une structure existante, qui pourrait prendre la forme soit d'une redéfinition des attributions d'un des deux opérateurs publics existants (Centre national du livre ou Culturesfrance), soit de l'élargissement des missions du Bureau international de l'édition française, aujourd'hui principalement économiques. Elle aurait l'avantage de la continuité, évitant ainsi une rupture trop marquée et une mise en œuvre trop complexe.

2^{ème} hypothèse (privilegiée par le présent rapport) :

Mobiliser les moyens de tous les acteurs sur des objectifs communs, validés par le Conseil du livre, organe interprofessionnel de concertation

Mobiliser les moyens et les énergies des différents acteurs sur des objectifs communs permettrait de garantir la cohérence du soutien public.

Ces objectifs seraient définis et évalués régulièrement par un comité de pilotage constitué de l'ensemble des acteurs concernés. Ces objectifs seraient formalisés dans un document stratégique commun, soumis à la validation du Conseil du livre.

Dans cette hypothèse, le rôle des différents opérateurs devrait être clarifié et rationalisé, en fonction de la stratégie poursuivie.

Par ailleurs, il faut rappeler ici la montée en puissance des collectivités territoriales qui investissent aujourd'hui dans des actions de développement dans le domaine du livre. Dans l'esprit des rapporteurs, il importe donc de trouver les moyens d'associer les principaux acteurs décentralisés actifs à l'international dans la définition des stratégies.

³⁴ Cf. annexe n°6 - Comparaison internationale : les dispositifs publics de soutien au livre et à la création littéraire en Europe et au Canada.

Propositions pour une stratégie commune

> Une stratégie commune des acteurs publics

Une stratégie concertée des acteurs publics, validée et évaluée par le Conseil du livre

Cette proposition vise à mobiliser les moyens et les énergies de l'ensemble des acteurs concernés sur des objectifs communs.

Ces objectifs seraient définis et évalués régulièrement par un comité de pilotage constitué de l'ensemble des acteurs concernés : ministères compétents (culture et communication, affaires étrangères et européennes), opérateurs publics (Centre national du livre, Culturesfrance), principaux opérateurs associatifs ou privés (Bief, Centrale de l'édition).

Les travaux du comité de pilotage donneraient lieu à un document stratégique pluriannuel, qui serait validé par le Conseil du livre, pour une durée qui pourrait être de trois ans. Ce document définirait des priorités d'action, qu'elles soient géographiques, thématiques, économiques ou culturels.

Cette stratégie commune porterait sur l'ensemble des programmes concernés :

- dispositifs de soutien à la présence du livre français (aide au transport, programmes de bonifications et d'abaissement des prix, programmes de soutien aux librairies commercialisant du livre français à l'étranger, soutien à la professionnalisation des libraires et des éditeurs du sud, présence dans les bibliothèques)
- dispositifs de soutien au rayonnement de la création littéraire française (programmes de soutien à la cession de droit, à la traduction du français vers les langues étrangères et aux traducteurs)
- dispositifs de soutien à la présence des éditeurs et des auteurs français à l'étranger (soutien à la présence dans les foires internationales, les séminaires professionnels et dans les grandes manifestations culturelles)

Cette stratégie commune se déclinerait en stratégies pays – ou le cas échéant régionales. La définition de ces stratégies pays s'appuierait sur la constitution partagée d'une base de données qui prendrait en compte pour chaque pays concerné les différents indicateurs susceptibles d'éclairer la décision (montant et répartition sectorielle des exportations françaises, répartition sectorielle du marché éditorial, réseaux de diffusion, niveau d'achats de droits, fonctionnement de la traduction, statut et rémunération des traducteurs, bénéficiaires actuels des aides publiques, etc.).

Cette stratégie commune pourrait s'incarner dans un portail d'information unique sur le livre français à l'étranger, à vocation à la fois professionnelle et publique.

Cette stratégie commune serait évaluée et réorientée chaque année par le Conseil du livre dans le cadre d'un bilan annuel, qui pourrait faire l'objet d'une communication tant auprès du public que des professionnels dans le cadre d'une journée du livre français à l'étranger réunissant les principaux acteurs (attachés pour le livre dans les postes, opérateurs publics, Bief, éditeurs, chargés de droit, Centrale, responsables export, libraires étrangers, ...)

A l'étranger, un interlocuteur unique pour une stratégie commune : le réseau des attachés pour le livre

Aujourd'hui, les chargés de mission pour le livre ont principalement une mission de diffusion culturelle et d'influence, accompagnée d'un volet d'appui au développement dans les pays de la zone ZSP. La mission de soutien aux acteurs économiques français incombe aux missions économiques, qui ne relèvent pas des services de coopération et d'action culturelle et qui font une très faible part à la question des industries culturelles en général et des industries du livre en particulier.

Sauf dans une vingtaine de postes de taille importante, les postes diplomatiques ne disposent pas de personnels dédiés à la question du livre. Cette question est traitée selon la taille et l'organigramme des postes soit directement par l'attaché/ conseiller culturel ou l'attaché chargé de la coopération éducative et/ou universitaire, soit sous leur responsabilité hiérarchique par des personnels relevant de contrats courts (volontaires internationaux) ou locaux.

Ce double constat est partagé et regretté par l'ensemble des acteurs interrogés, qu'ils soient institutionnels ou privés.

La création et le renforcement d'un réseau de bureaux du livre à compétence régionale, doté d'une mission à la fois économique et culturelle et basé sur le réseau des attachés pour le livre existant, nous semble constituer une réponse adaptée aux préoccupations des différents acteurs et conforme aux objectifs recherchés.

La mission de ces responsables de bureaux régionaux, rattachés à l'Ambassade du pays de résidence, s'inscrirait dans le cadre de la stratégie pays validée par le Conseil du livre. Une lettre de mission leur serait confiée, dont les objectifs chiffrés et les indicateurs de résultats seraient évalués annuellement par les chefs de poste. Ces indicateurs, construits selon une maquette commune à l'ensemble des zones, constitueront la base du dispositif qui sera mis en place pour suivre, évaluer et adapter la stratégie en faveur du livre français à l'étranger. La cartographie de ce futur réseau serait intégrée au document stratégique pluriannuel.

Le diagnostic a par ailleurs démontré la nécessité de mieux accompagner ce réseau, que ce soit dans le cadre de la prise de fonction ou dans le cours de la mission.

Cet accompagnement pourrait prendre deux formes :

- un dispositif de soutien à la prise de fonction (vade-mecum, séminaire annuel de prise de fonction associant étroitement les professionnels et acteurs publics français) ;
- la mise en place d'outils tels que :
 - > une journée du livre français à l'étranger réunissant les responsables du livre dans les postes, les professionnels (chargés de droit, responsables export, ...) et les acteurs publics (cf. supra).
 - > des ressources collaboratives en ligne (bases de données de chargés de missions de droit et d'attachés de presse, publications sur le modèle de *frenchbooknews*, lettre de liaison Bief/Cnl, Culturesfrance, ...), disponible sur le portail d'information (cf. supra).

> La diffusion du livre en français en version originale

Dans un contexte économique particulièrement difficile, l'ensemble des acteurs s'accorde à souligner que l'existence de dispositifs publics de soutien à l'export – notamment l'aide au transport et les programmes de bonification de prix- a permis de soutenir des marchés fortement concurrentiels³⁵ où la présence du livre français est fragilisée pour des raisons linguistiques.

Par ailleurs, comme le souligne le sénateur Gouteyron dans son rapport, le rôle des structures d'appui à l'export développées par les industries culturelles dans le secteur du livre comme dans celui du cinéma ou de la musique n'est pas contesté et leur articulation est bien définie.

Cependant, les exportations françaises se maintiennent uniquement du fait de leur poids, d'une part sur les marchés francophones d'Europe et du Canada, d'autre part sur les marchés francophones du sud portés par l'édition scolaire et parascolaire. Les exportations vers les pays non francophones et les exportations d'ouvrages non prescrits sont elles en régression tandis que la situation économique des librairies françaises à l'étranger est aujourd'hui fortement fragilisée par la crise économique.

Les pouvoirs publics n'ont pas vocation à soutenir spécialement les acteurs privés sur les marchés francophones du Nord, où ils sont en position très favorable. En revanche, il convient de concentrer les efforts selon trois axes : sur l'ensemble du monde, maintenir et pérenniser un réseau de librairies de référence ; dans les pays non francophones, concentrer les aides sur la librairie de référence ; dans la francophonie du sud, accompagner le marché déjà porteur du scolaire et du parascolaire en favorisant la présence d'ouvrages non prescrits à des prix adaptés aux marchés locaux et favoriser la structuration des réseaux de diffusion et d'édition.

La question du soutien aux réseaux de diffusion ne doit donc plus être traitée de manière globale mais de manière différenciée selon les zones géographiques, sur la base d'une analyse stratégique.

Cet effort de priorisation doit s'accompagner d'une démarche d'évaluation, qui repose sur une véritable capacité d'expertise des réseaux de diffusion soutenus et de l'impact des aides apportées.

³⁵ En Europe, la France est au troisième pour l'exportation d'ouvrages, derrière la GB (2 015 M€), l'Allemagne (1 321 M€) et devant l'Espagne (598 M€) et l'Italie (480 M€) – Données 2006

Identifier et soutenir les librairies de qualité engagées dans la promotion et la diffusion des ouvrages et de la création littéraire français à l'étranger (création d'un label de qualité)

L'objectif est d'apporter un soutien véritablement significatif aux librairies commercialisant du livre français à l'étranger³⁶, en concentrant les aides publiques sur un réseau de librairies de qualité, qui assure dans la durée la promotion et la diffusion des ouvrages et de la création littéraire français à l'étranger.

Cette proposition repose sur un travail d'identification et de qualification du profil des librairies éligibles aux aides publiques et sur l'établissement d'indicateurs permettant notamment d'évaluer le travail de diffusion du livre français réalisé par les entreprises concernées. Ce travail, qui serait mené en étroite concertation avec les professionnels du secteur, pourrait aboutir à terme d'une part à la création d'un label de qualité³⁷, complémentaire du travail distinct autour des bonnes pratiques auquel travaille l'AILF dans le cadre de la charte de la librairie française à l'étranger, d'autre part à la mise en place d'un dispositif d'observation de la situation des librairies françaises à l'étranger.

Le soutien public à ces librairies de référence prendrait trois formes :

- un soutien en fonctionnement dans le cadre d'une réforme du dispositif actuel du Centre national du livre pour la constitution de fonds thématiques, qui porterait sur :
 - > la constitution de fonds thématiques d'œuvres françaises, en version originale ou traduites
 - > la mise en valeur de ces fonds thématiques
 - > la participation à des opérations de promotion d'ouvrages français (accueils d'auteurs, salons du livre, fêtes ou festivals d'envergure et de qualité centrés sur le livre français)
 - > la création et le développement de sites collectifs d'éditeurs et de libraires consacrés au livre français

Ce soutien pourrait également concerner des grandes librairies de référence étrangères proposant une offre significative de livres français en version originale et/ou traduite.

- un fonds d'urgence destiné aux librairies connaissant des difficultés temporaires et ayant besoin d'un soutien ponctuel pour faire faire à une restructuration, une rénovation ou une reprise.

Ce fonds d'urgence, très sélectif, serait strictement encadré et conditionné par une analyse économique préalable, qui pourrait par exemple être apportée par une commission *ad hoc* au sein du Cnl. Garanti par la Centrale et abondé à la fois par les pouvoirs publics et les acteurs privés, ce fonds d'urgence pourrait se traduire par un prêt sans intérêt, éventuellement selon des modalités comparables aux apports en compte courant pratiqués par l'ADELIC.

Il s'agirait d'aider entre deux et cinq librairies annuellement : la participation du fonds n'excéderait pas 15 % du projet d'investissement de la librairie. L'enveloppe budgétaire annuelle nécessaire pour l'existence d'un tel fonds est évaluée entre 0,5 M€ et 1 M€.

- un soutien dédié au transport, conditionné à l'application de prix de vente publics acceptables.

³⁶ Y compris pour de grandes librairies étrangères faisant une place réelle au livre français en version originale ou en traduction.

³⁷ Cf. l'expérience du label Europa cinema

**Dans les pays non francophones,
concentrer les moyens sur le soutien aux librairies de qualité**

Dans ces zones aux économies structurées, les dispositifs automatiques de soutien destinés à abaisser le prix des ouvrages (aide au transport, programmes de bonification) ne se justifient pas.

Il convient donc d'abandonner ces programmes – et notamment le programme « A l'Est de l'Europe », spécifique aux pays d'Europe centrale et orientale – pour les redéployer vers le soutien aux librairies de référence, qui jouent un rôle clef dans la diffusion du livre et de la création littéraire français dans cette zone. Ce soutien prendrait la forme d'un appui en fonctionnement et de mesures d'urgence (cf. supra). Dans certaines zones où le surcoût du transport demeure inadapté au pouvoir d'achat local (Amérique latine, Europe de l'Est), il pourrait également porter sur une aide au transport, qui ne serait alors plus automatique mais conditionnée à l'éligibilité du bénéficiaire au dispositif de soutien général (« label ») et à l'application de prix de vente publics acceptables.

Dans les pays de la francophonie du sud, encourager l'adaptation du prix du livre au marché local et favoriser la structuration de réseaux de diffusion

Dans ces zones aux économies fragiles et où le pouvoir d'achat est notoirement plus faible que celui connu en France, les dispositifs automatiques de soutien destinés à abaisser le prix des ouvrages (aide au transport, programmes de bonification) ont toute leur raison d'être.

En Afrique francophone, de même qu'à Madagascar ou Haïti, le « Programme Plus » est tout à fait essentiel dans la mesure où il permet de compenser un faible pouvoir d'achat et de former une élite en français, et donc à terme de conserver une influence culturelle, notamment à travers les ouvrages universitaires et scientifiques.

Le rôle de modèle et de dynamisation de ce programme de bonifications de prix a été souligné par l'ensemble des acteurs privés, qui lui reconnaissent cependant des limites : ne concernant que le livre scientifique et universitaire, il s'applique à un catalogue limité de titres et le contrôle du prix de vente public demeure complexe. La plupart des exportateurs mènent d'ailleurs, en étroite concertation avec les éditeurs, des politiques complémentaires d'abaissement des prix, soit par la pratique de sur remises, soit par des dispositifs de tirages à la suite, soit encore par des partenariats avec des éditeurs locaux, notamment dans le domaine scolaire³⁸.

A cet égard, les rapporteurs sont conscients du rôle utile du CELF, notamment pour ce programme de bonification de prix. Compte tenu des solutions actuellement examinées par les ministères concernés pour une réponse satisfaisante au contentieux européen en cours et à sa résolution en droit français, les rapporteurs n'ont pas souhaité développer par écrit d'analyse particulière sur cette question. Ils soulignent cependant que seuls environ 5 % des exportations du livre français sont traités par le CELF et que, au-delà de la structure, c'est avant tout le principe de la bonification des prix qu'il convient de préserver. En tout état de cause, le reclassement éventuel des compétences et des ressources humaines de cette structure en cas de liquidation devrait être une préoccupation partagée, autant par les principaux éditeurs que par les ministères concernés.

Le CELF est le troisième « fournisseur » de l'activité export de la Centrale de l'Édition, pour environ 10 % de son activité (hors Belgique, Canada, Suisse), juste derrière les groupes Hachette Livre et Edisis-Interforum, et devant Sodis-Gallimard, Volumen et Flammarion. La Centrale facture annuellement au CELF 450 K€ de prestations (primes d'assurance et prestations transport)³⁹.

En complément de ce programme de bonification, il est proposé d'expérimenter des stratégies alternatives destinées d'une part à accompagner les éditeurs qui mènent une véritable politique de diffusion du livre français non prescrit⁴⁰ à un prix adapté au marché local, d'autre part à favoriser les partenariats entre éditeurs français et étrangers et l'émergence d'une édition locale de qualité.

³⁸ Sur le modèle du « Programme plus », mais avec un objectif tout différent puisqu'il porte principalement sur la diffusion du livre non prescrit en français en dehors des principales capitales francophones, la *Caravane du livre* constitue également une initiative très intéressante qu'il convient de continuer à soutenir.

³⁹ 580 importateurs, répartis dans 71 pays du monde, ne travaillent qu'avec le CELF pour l'achat de livres en français (comptes-clients n'existant pas chez les éditeurs), pour un chiffre d'affaires total d'environ 3,2 M€ en 2008. Le nombre de ces clients uniques CELF est particulièrement important en Espagne (85), Italie (72), USA (52). Dans 5 pays d'Afrique francophone, ces clients uniques CELF représentent plus de 20 % du CA export total de l'édition française.

⁴⁰ Il s'agit en fait, au-delà des ouvrages de littérature au sens large (y compris jeunesse, bande dessinée, etc.) et de sciences humaines et exactes, de tous les ouvrages ne relevant pas de la prescription scolaire et de l'apprentissage du français.

Cette stratégie alternative reposerait sur deux types de programmes :

- un soutien à l'abaissement des prix
Destiné à accompagner dans la durée les éditeurs français ayant une politique d'adaptation du prix de vente au marché local, réservé exclusivement aux ouvrages non prescrits et aux marchés non institutionnels, ce soutien serait attribué sur la base de critères qualitatifs et d'adaptation au marché local.
- un soutien à la cession de droits en langue française ou à la coédition
Destiné à favoriser dans la durée les projets de coéditions ou de cessions de droits entre éditeurs des pays de la francophonie du sud et éditeurs français, ce soutien serait attribué sur des critères qui pourraient :
 - > s'inscrire dans une logique de continuité
(cession de plusieurs titres destinés à entrer dans une collection ou un projet éditorial de long terme) ;
 - > porter sur des collections pour la jeunesse ou des collections en sciences humaines et sociales ;
 - > être porté par des regroupements d'éditeurs étrangers indépendants œuvrant en faveur de coéditions transfrontalières et/ ou des diffuseurs locaux engagés dans une démarche d'efficacité et de prise en compte des besoins des libraires.

Le développement et la structuration d'un réseau de librairies et de diffuseurs susceptibles de soutenir à terme le marché de livres français passe enfin et avant tout dans cette zone par le développement d'un réseau de professionnels qualifiés. Il est fondamental de contribuer à la structuration de ces réseaux en mettant l'accent sur la formation des libraires et des diffuseurs.

Des initiatives existent déjà, menées par le Bureau international de l'édition française et l'Association internationale des libraires francophones. Ces initiatives, inscrites dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle, doivent être encouragées.

Le développement de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur français (CRFCB, IUT métiers du livre) et destinés à mettre en place une offre de formation structurée localement constitue une hypothèse de travail, qui peut s'appuyer sur des expériences récentes.

Il est également proposé de développer des programmes de formation sur le modèle de ce qui se fait, par exemple, pour les bibliothécaires étrangers (programmes courants proposés par la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information).

Financés par les pouvoirs publics, conçus et développés en partenariat avec les professionnels français et des organismes tels que l'INFL ou le BIEF, ces programmes qui allieraient enseignement et immersion dans des librairies françaises partenaires permettraient l'accueil de professionnels étrangers.

Les professionnels invités, sélectionnés à la fois par les postes et les professionnels, pourraient bénéficier de bourses de séjour des postes diplomatiques. Ces programmes de formation pourraient être prolongés par un système de « jumelage » avec les librairies françaises partenaires.

Au-delà des réseaux marchands, soutenir les réseaux de diffusion non marchands

Le soutien aux bibliothèques étrangères pour leur approvisionnement en ouvrages français est important pour la visibilité du livre français auprès du public étudiant et plus largement des élites. Inscrit dans la continuité des projets de coopération menés par les postes et dans la cohérence avec les stratégies pays, il doit intégrer chaque fois que cela est possible la dimension de soutien à la librairie locale pour l'exécution des marchés.

Il convient de réaffirmer le rôle des établissements culturels du réseau français à l'étranger dans le soutien aux librairies en leur demandant – à chaque fois que ces librairies sont en mesure de répondre à leurs commandes ou marchés- de privilégier l'acquisition des documents destinés aux médiathèques- centres d'information auprès des librairies locales.

Une réflexion sera engagée sur les critères d'intervention du service d'appui au réseau de Culturesfrance, qui approvisionne les médiathèques du réseau culturel français.

> La traduction et les traducteurs

La mondialisation de l'édition est économique à travers la constitution de grands groupes aux stratégies planétaires ; elle est aussi culturelle à travers des phénomènes de standardisation des productions et de résistance à celles-ci. La traduction est au cœur de ces problématiques et peut être un vecteur essentiel de maintien de la diversité culturelle ou de l'influence de la France sur le marché mondial.

En effet, l'édition française continue à occuper une place significative sur le marché mondial : le marché des cessions de droits, en hausse de plus de 20 % sur 5 ans se porte bien tandis que la France arrive en deuxième position⁴¹ – bien que très loin derrière l'édition anglophone- pour les traductions vers d'autres langues et en première position pour celles depuis d'autres langues, ce qui en fait un « portail » pour les langues périphériques vers l'anglais ou l'espagnol.

Cependant, sa position y est affaiblie, pour des raisons à la fois linguistiques, de perte d'influence culturelle et de persistance d'un modèle économique singulier.

Le maintien de la France et des acteurs économiques français en position favorable dans ce secteur rend nécessaire l'intervention des pouvoirs publics.

Cependant, et tout particulièrement dans ce domaine, l'administration faillirait à son rôle si elle se contentait d'accompagner les demandes des acteurs privés. Il lui appartient de définir sa stratégie, de formaliser les objectifs de sa politique et d'en évaluer les effets.

Compte-tenu du pourcentage modeste des extraductions aidées par les différents dispositifs publics⁴², cette stratégie peut d'autant plus être assumée qu'elle ne risque pas de perturber ce marché. Pour mémoire, il va de soi que cette stratégie ne s'imposerait qu'aux acteurs publics, les acteurs privés définissant eux-mêmes leur stratégie internationale. Cette stratégie s'articulerait autour des axes suivants :

- mettre en cohérence les dispositifs de soutien à la traduction avec les autres dispositifs en faveur du livre français à l'étranger (diffusion et promotion) ;
- assurer la continuité et la cohérence des différentes aides publiques et améliorer la lisibilité de l'action des opérateurs publics auprès des éditeurs tant français qu'étrangers par la mise en place d'un guichet unique ;
- améliorer la pertinence des dispositifs au regard de nos objectifs tant culturels qu'économiques et en faciliter la mesure des résultats et de l'efficacité ;
- contribuer au renouvellement d'un vivier de traducteurs du français vers les langues étrangères ;
- favoriser le dialogue et l'information entre les acteurs publics et privés et entre les différents acteurs de la traduction.

⁴¹ Pour mémoire, l'allemand est en nette progression et risque de passer en deuxième position.

⁴² Le nombre d'ouvrages aidés représente entre 15% et 22% des cessions de droits réalisées par les éditeurs si l'on additionne les aides du Cnl (8,6 %) et les aides du MAEE (de 7 à 14 % selon les années).

Mettre en place un fonds commun pour la traduction

Le soutien à la traduction et aux traducteurs du français vers les langues étrangères passe aujourd'hui par deux opérateurs, le Centre national du livre et le Ministère des affaires étrangères et européennes.⁴³

La question de la pertinence et de l'efficacité de ce double pilotage, là où la relative modestie des moyens exigerait une plus grande concentration de l'action, est posée par les différents rapports parlementaires mais également par tous les professionnels interrogés dans le cadre de cette mission.

Pour y répondre, il est proposé de mettre en place un fonds commun aux deux administrations visant à assurer la continuité et la cohérence des différentes aides publiques en faveur de la traduction et à améliorer la lisibilité de l'action des opérateurs publics auprès des éditeurs tant français qu'étrangers.

Les projets financés sur ce fonds commun, constitué des crédits propres des deux administrations concernées, seraient examinés par une commission mixte qui statuerait à la fois sur les demandes de cessions de droits, les aides à la traduction et les projets de traducteurs⁴⁴.

Les candidats seraient invités à remplir un dossier unique, commun aux deux administrations et disponible sur le portail d'information dédié au livre français à l'étranger (cf. supra).

Si ce fonds commun ne concerne pour le MAEE que les crédits centraux délégués à Culturesfrance, il est proposé que le dossier d'instruction soit également utilisé par les postes diplomatiques pour la gestion de leurs aides à la traduction, et ce afin de ne pas nuire à l'effort de visibilité auprès des éditeurs étrangers. Cette mise en commun des procédures, sur un site unique, permettrait également de clarifier les critères d'éligibilité selon que l'aide soit apportée par les postes diplomatiques ou par les opérateurs centraux. Une information réciproque entre le fonds central et les postes, tant sur les critères que sur les projets aidés, permettrait d'éviter les doubles financements et fournirait les éléments d'un bilan annuel consolidé des aides publiques à l'extraduction, présenté lors de la réunion du réseau de coopération et d'action culturelle du mois de juillet.

La mise en place d'un fonds commun constitue également un outil indispensable pour améliorer la pertinence des dispositifs existants au regard de nos objectifs tant économiques que culturels et, à terme, faciliter la mesure des résultats et de l'efficacité.

Ainsi, la continuité des aides – soutien aux ouvrages soutenus par ailleurs dans le cadre d'aides à la publication, soutien aux ouvrages ayant fait l'objet d'une aide à la cession de droits ou d'une aide aux projets de traducteurs – constituerait un critère de sélection prioritaire.

La sélectivité des aides serait renforcée afin d'accompagner les priorités fixées dans le cadre de la stratégie pluriannuelle commune. Economiques (aider les éditeurs à entrer sur des marchés réputés difficiles), ces priorités seraient également culturelles (soutien à la création littéraire de qualité, aux sciences humaines mais également aux domaines où l'excellence française est reconnue tels que la jeunesse ou la bande dessinée) et diplomatiques (soutien au débat d'idées). Leur mise en œuvre reposerait sur des critères à la fois qualitatifs et techniques, qui prendraient notamment en compte la qualité du projet éditorial et de l'éditeur étranger porteur du projet et la nature du projet (ouvrage illustré, de référence, difficulté de la traduction).

⁴³ Ces crédits du MAEE sont gérés à la fois par Culturesfrance et les ambassades.

⁴⁴ L'organisation envisagée est proche de celle des FRAB ou des FRAC.

Soutenir et renouveler le réseau des traducteurs du français vers les langues étrangères

Le soutien aux traducteurs professionnels constitue un enjeu majeur. Médiateurs et passeurs par excellence, ce sont eux qui sont les mieux à même de faire connaître la production éditoriale française auprès des prescripteurs d'opinion et dans les maisons d'édition pour lesquelles ils travaillent.

Procéder à un repérage actif de traducteurs constitue un préalable indispensable et une priorité. Cette mission est de la responsabilité des postes diplomatiques et des opérateurs centraux, en étroite collaboration avec les éditeurs français et étrangers mais également avec les réseaux constitués de traducteurs, que ce soit en France ou dans le monde.

En aval, il faut consolider les dispositifs de soutien aux traducteurs. Ce renforcement pourrait s'articuler autour des axes suivants :

- en France, renforcer les programmes d'accueil de traducteurs étrangers et notamment de jeunes traducteurs :
 - > en rénovant le dispositif de bourses de traducteurs du Cnl (ouverture aux jeunes traducteurs, accompagnement et suivi renforcé des traducteurs accueillis)
 - > en développant des partenariats avec des structures référentes⁴⁵ pour l'accueil et la formation des traducteurs bénéficiaires des aides, et notamment des jeunes traducteurs
 - > en favorisant les échanges entre éditeurs français et traducteurs étrangers, mais également entre traducteurs français et traducteurs étrangers
- dans les postes, développer des cursus de formations pour les traducteurs dans les pays cibles de la zone sud et soutenir l'émergence de centres de traduction dans les universités, que ce soit dans la zone sud (formation) ou dans les grands pays universitaires⁴⁶.

Des outils doivent être développés pour accompagner la mise en œuvre de ces dispositifs.

On peut citer à titre d'exemple la base *Traduire*, projet mené actuellement par le seul ministère des affaires étrangères. Une définition précise des objectifs de cette base et un partenariat avec la Bibliothèque nationale de France permettraient de disposer d'une véritable base de données des traductions disponibles, par langues de destination et par lieu d'édition. Cette base pourrait être enrichie par une base de données des traducteurs étrangers, fiable, partagée et régulièrement actualisée par les différents opérateurs.

⁴⁵ Collège international des traducteurs littéraires à Arles, Villa Gillet pour la zone anglophone, collectivités territoriales qui ont investi dans ce champ (résidences d'écrivains).

⁴⁶ A titre d'illustration, plusieurs campus américains ont créé de véritables centres multidisciplinaires (formation des traducteurs + formation des éditeurs + maisons d'édition + formation aux droits des auteurs). A titre d'exemple on peut citer : Translation Studies Center, University of Illinois, Urbana-Champaign ; Translation center, University of Rochester, New York ; Center for Literary Translation, University of Columbia, New York ; World Republic of Letters Series, Yale (fonds).

> Favoriser le rayonnement des œuvres et idées françaises à l'étranger

La question est celle des objectifs poursuivis par les programmes concernés, de leur cohérence avec l'ensemble du dispositif de soutien public à la présence du livre français à l'étranger, de l'évaluation enfin de ces dispositifs.

Une stratégie commune de promotion des auteurs et des œuvres à l'international

Pour accompagner sur la durée la diffusion des œuvres françaises à l'étranger, la présence des auteurs constitue un atout décisif en matière de promotion.

Trois niveaux d'intervention complémentaires seraient définis :

- Un calendrier affichant 10 à 15 grands rendez-vous/opérations prioritaires chaque année dans le monde serait validé par le Conseil du Livre. Une programmation ambitieuse proposerait ainsi la présence d'auteurs français lors de grands rendez-vous professionnels à l'international choisis selon des critères variables. Il s'agit selon les cas des saisons culturelles croisées, des foires et salons du livre à dimension plus commerciale, des festivals et rencontres littéraires dont la dimension est principalement culturelle. Ce volet pourrait comprendre des soutiens financiers à des manifestations organisées localement mais accordant une place significative à la présence d'auteurs français et de leurs ouvrages.
- Un soutien particulier serait accordé, dans le cadre des invitations « courantes » des postes, aux auteurs et ouvrages dont la qualité a été remarquée en France (notamment les ouvrages soutenus par le Cnl).
- De façon plus diffuse mais en évitant le saupoudrage, les deux précédents volets n'excluent pas un travail, à long terme, d'encouragement à la présence d'auteurs et d'œuvres ayant une résonance particulière dans certains pays ou certaines zones.

Coordonner les invitations d'auteurs avec le réseau culturel français

Pour mémoire (cf. état des lieux), l'information concernant la circulation des auteurs invités par les postes reste lacunaire et les critères d'invitation en la matière ne sont pas hiérarchisés, d'où des choix parfois peu pertinents.

Cependant il faut noter que le critère du lancement d'un ouvrage traduit et édité dans la langue du pays hôte est fréquemment pris en compte. Il est proposé :

- de rendre impératif ce critère de disponibilité en traduction ou à tout le moins de « traductibilité » de l'œuvre ;
- d'intégrer le plus possible cette invitation dans un cadre plus large (inscription dans une programmation 'Livre' national avec des partenaires opérateurs étrangers : festivals et institutions culturelles...)
- d'envisager systématiquement une extension régionale dans les pays de la région ou de la même zone linguistique dans le cadre de tournées ou d'autres opérations coordonnées.

Culturesfrance offrirait son expertise pour recommander des invitations d'auteurs.

Synthèse : 12 propositions pour une stratégie commune

Une stratégie commune des acteurs publics

- Définir une stratégie commune validée et évaluée par le Conseil du livre et déclinée sur l'ensemble des programmes d'intervention et des pays
- A l'étranger, un acteur privilégié au service de cette stratégie : le réseau des attachés pour le livre
- Mettre en place une journée annuelle du livre français à l'étranger
- Créer un portail d'information unique sur le livre français à l'étranger

La diffusion du livre français en VO

- Identifier et soutenir les librairies de qualité, à travers notamment un label
- Dans les pays non francophones, concentrer les moyens sur les librairies de qualité
- Dans les pays de la francophonie du sud, encourager l'adaptation du prix du livre au marché local (coédition, cessions, abaissement des prix) et favoriser la structuration des réseaux de diffusion à travers des actions de professionnalisation
- Parallèlement à la diffusion marchande, soutenir l'effort documentaire des bibliothèques à l'étranger

La traduction et les traducteurs

- Mettre en place un fonds commun de soutien à la traduction
- Soutenir et renouveler le réseau des traducteurs du français vers les langues étrangères

Favoriser le rayonnement des œuvres et des idées françaises à l'étranger

- Une stratégie commune de promotion des auteurs et des œuvres à international
- Coordonner les invitations d'auteurs avec le réseau culturel français

Annexe 1
Lettres de mission

Liberté Egalité Fraternité
République Française

Ministère de la Culture et de la Communication

25 SEP. 2008

Le Ministre

Marc-André WAGNER
Secrétaire général du Centre national
du Livre
Hôtel d'Avejan
53, rue de Verneuil
75007 PARIS

CC/20596

Monsieur,

Le Conseil du livre, instance interministérielle et interprofessionnelle de dialogue et de proposition éclairant le Gouvernement pour la politique du livre que j'ai installée le 30 juin dernier a notamment pour mission de proposer un diagnostic partagé sur les principaux enjeux du secteur. Parmi ces problématiques figure celle de la place du livre français à l'étranger.

Le rôle second mais réel de la langue française dans la géopolitique de la reconnaissance littéraire internationale, le poids économique significatif des exportations de livres pour l'édition française, la dimension nécessairement internationale de la diffusion audiovisuelle et numérique des œuvres de l'écrit font de la place du livre français à l'étranger un enjeu culturel et économique d'importance.

Les pouvoirs publics appuient traditionnellement la présence et le rayonnement du livre français à l'étranger par un ensemble de dispositifs de soutien concernant les exportations de livres (assurance-crédit ou bonification des prix), les activités des librairies et bibliothèques à l'étranger, les cessions de droits et les projets de traduction d'ouvrages français à l'étranger, les missions d'auteurs, la présence aux foires et salons du livre. Ces différents dispositifs – qui engagent quelque 10 millions d'euros par an – peuvent refléter des logiques complémentaires mais ne répondent plus aujourd'hui à une stratégie d'ensemble clairement formulée et dont les effets seraient mesurables en termes d'impact culturel ou économique.

Bien entendu, c'est d'abord aux acteurs de la chaîne du livre eux-mêmes qu'il appartient de relever les défis de la mondialisation. Mais l'Etat se doit de les accompagner dans cette démarche en adaptant ses dispositifs de soutien aux priorités du moment.

Compte tenu de votre expérience passée dans des postes culturels à l'étranger et de vos responsabilités actuelles, je souhaite vous confier la direction d'un groupe de travail du Conseil du livre sur la politique de soutien au livre français à l'étranger.

... / ...

S. rue de Valenciennes, 75088 Paris Cedex 01 France - Téléphone : 01 40 15 30 00

Dans le but d'accroître le rayonnement du livre français à l'étranger, votre rapport proposera des priorités claires pour l'action des administrations et des opérateurs publics en suggérant, si nécessaire, les adaptations des dispositifs de soutien existants. Vous vous appuieriez sur l'expertise d'autres membres du Conseil du livre, celle d'autres personnalités qualifiées du secteur et si possible sur l'analyse d'expériences étrangères significatives.

Je souhaiterais disposer de vos recommandations au printemps 2009 et d'un rapport d'étape le 15 décembre 2008.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Christine ALBANEL



Liberté Égalité Fraternité
République Française

Ministère de la Culture et de la Communication

La Ministre

25 SEP. 2008

Monsieur Olivier POIVRE d'ARVOR
Directeur de CulturesFrance
1bis, Avenue de Villars
75327 PARIS CEDEX 07

CC/20596

Monsieur,

Le Conseil du livre, instance interministérielle et interprofessionnelle de dialogue et de proposition éclairant le Gouvernement pour la politique du livre que j'ai installée le 30 juin dernier a notamment pour mission de proposer un diagnostic partagé sur les principaux enjeux du secteur. Parmi ces problématiques figure celle de la place du livre français à l'étranger.

Le rôle second mais réel de la langue française dans la géopolitique de la reconnaissance littéraire internationale, le poids économique significatif des exportations de livres pour l'édition française, la dimension nécessairement internationale de la diffusion audiovisuelle et numérique des œuvres de l'écrit font de la place du livre français à l'étranger un enjeu culturel et économique d'importance.

Les pouvoirs publics appuient traditionnellement la présence et le rayonnement du livre français à l'étranger par un ensemble de dispositifs de soutien concernant les exportations de livres (assurance-crédit ou bonification des prix), les activités des librairies et bibliothèques à l'étranger, les cessions de droits et les projets de traduction d'ouvrages français à l'étranger, les missions d'auteurs, la présence aux foires et salons du livre. Ces différents dispositifs – qui engagent quelque 10 millions d'euros par an – peuvent refléter des logiques complémentaires mais ne répondent plus aujourd'hui à une stratégie d'ensemble clairement formulée et dont les effets seraient mesurables en termes d'impact culturel ou économique.

Bien entendu, c'est d'abord aux acteurs de la chaîne du livre eux-mêmes qu'il appartient de relever les défis de la mondialisation. Mais l'Etat se doit de les accompagner dans cette démarche en adaptant ses dispositifs de soutien aux priorités du moment.

Compte tenu de votre expérience passée dans des postes culturels à l'étranger et de vos responsabilités actuelles, je souhaite vous confier la direction d'un groupe de travail du Conseil du livre sur la politique de soutien au livre français à l'étranger.

... / ...

2, rue de Valenciennes, 75089 Paris Cedex 01 France Téléphone: 01 40 15 80 00

Dans le but d'accroître le rayonnement du livre français à l'étranger, votre rapport proposera des priorités claires pour l'action des administrations et des opérateurs publics en suggérant, si nécessaire, les adaptations des dispositifs de soutien existants. Vous vous appuyerez sur l'expertise d'autres membres du Conseil du livre, celle d'autres personnalités qualifiées du secteur et si possible sur l'analyse d'expériences étrangères significatives.

Je souhaiterais disposer de vos recommandations au printemps 2009 et d'un rapport d'étape le 15 décembre 2008.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

M - l'as

Christine ALBANÉL

Annexe 2

Coordination de la mission

Directeurs de la mission

Olivier Poivre d'Arvor, directeur, Culturesfrance

Marc-André Wagner, secrétaire général, Centre national du livre (Cnl)

Coordinateurs de la mission

Isabelle Nyffenegger, chef du bureau des relations internationales, Cnl

Paul de Sinety, directeur du département de l'écrit, Culturesfrance

Chargée d'études

Anne-Sophie Métais, chargée d'études, bureau des études et des entreprises, Cnl

Assistantes

Dominique Adrian, bureau des relations internationales, Cnl

Shanaz Barday, bureau des études et des entreprises, Cnl

Marina Courtois, bureau des relations internationales, Cnl

Natacha Kubiak, bureau des relations internationales, Cnl

Aurélie Latchimy, bureau des auteurs, Cnl

Annexe 3 Méthodologie

Recherches documentaires

cf. bibliographie

Données statistiques

- statistiques culturelles en Europe (Commerce extérieur des biens culturels), Eurostat, Comext / MCC-DEPS
- statistiques UNESCO, index Translationum
- statistiques Syndicat national de l'édition / Centrale de l'édition

Groupes

- un groupe de travail, pour l'expertise et la validation générales de la réflexion
- réunions de cadrage préliminaires, pour des expertises thématiques sur :
 - > l'exportation et la diffusion du livre français à l'étranger,
 - > l'extraduction et les traducteurs de la création intellectuelle française à l'étranger,
 - > la promotion des auteurs français et éditeurs français à l'étranger
- trois comités techniques, pour des expertises thématiques, des diagnostics et des pistes de recommandations spécifiques sur :
 - > l'exportation et la diffusion du livre français,
 - > l'extraduction et les traducteurs de la création intellectuelle française
 - > la promotion de la création intellectuelle française et des auteurs français

Entretiens individuels, semi directifs

Sur la base d'une grille à questions ouvertes, ces entretiens ont été menés avec les professionnels de l'édition (cf. annexe personnes interrogées), servant de base au présent rapport pour établir le diagnostic et les pistes de recommandations des professionnels.

- Editeurs et chargés de droits, interrogés sur :
 - > le marché international des cessions de droits
 - > leurs priorités en matière de cessions de droits
 - > leurs pratiques et moyens d'action en matière de cessions de droits
 - > leur perception et leur utilisation des dispositifs d'aide publique
 - > leurs éventuelles recommandations en matière d'aide publique pour le livre français et la création intellectuelle française à l'étranger
- Editeurs et directeurs export, interrogés sur :
 - > le marché du livre à l'export pour la France
 - > leurs priorités en matière d'exportation et de diffusion du livre français à l'étranger
 - > leurs pratiques et moyens pour l'exportation et la diffusion du livre français à l'étranger
 - > leur perception des dispositifs d'aide publique
 - > leurs éventuelles recommandations en matière d'aide publique pour le livre français à l'étranger

Annexe 4

Personnes interrogées

Groupe de travail

- Olivier Aristide, directeur général, Centrale de l'édition
- Jean-Guy Boin, directeur général, Bureau international de l'édition française
- Stéphane Dovert, chef de la division du livre et des médiathèques, Ministère des affaires étrangères et européennes

Pilotage

- Olivier Poivre d'Arvor, directeur, Culturesfrance
- Marc-André Wagner, secrétaire général, Centre national du livre

Réunions de cadrage préliminaires

- Michel Abescat, rédacteur en chef adjoint, Télérama
- Pierre Assouline, écrivain
- Elisabeth Beyer, chargée de cession de droits, Actes Sud
- Françoise Cartano, ancienne directrice du Centre International de la Traduction Littéraire
- Bernard Comment, directeur de collection, Le Seuil
- Patrick Dubs, directeur général, Hachette livre international
- Marion Duvert, chargée de droits
- Paul Fournel, attaché, bureau du livre de Londres
- Alain Gründ, président du Bureau international de l'édition française
- Hervé Ferrage, directeur du Centre régional des lettres, Midi- Pyrénées
- Jean Mattern, directeur des droits étrangers, Gallimard, président de la commission internationale du SNE
- Olivier Mongin, directeur de la revue Esprit
- Anne-Solange Noble, directrice des cessions de droits étranger, Gallimard
- Olivier Nora, président, Grasset et Fasquelle
- Olivier Rolin, écrivain
- Gisèle Sapiro, directrice de recherche au CNRS, Centre de sociologie européenne
- Josyane Savigneau, Le Monde
- Marie-Geneviève Vandesande, directrice exécutive des Presses de Sciences Po
- Eric Vigne, éditeur, Gallimard
- Guy Walter, directeur, Villa Gillet
- Sabine Wespieser, directrice, Sabine Wespieser éditeur
- Michel Wieviorka, Editions de la Découverte

1^{er} déjeuner : 21 octobre 2008, Culturesfrance

2^{ème} déjeuner : 22 octobre 2008, Culturesfrance

3^{ème} déjeuner : 12 novembre 2008, Centre national du livre

Comité technique « exportation et diffusion du livre à l'étranger »

- Olivier Aristide, directeur général, Centrale de l'édition
- Annie Brissiaud, chef du bureau des entreprises et de la statistique, Centre national du livre
- Frédéric Bouilleux, directeur de la langue française, diversité culturelle et linguistique, Organisation internationale de la francophonie
- Philippe Goffe, ancien président de l'Association internationale des libraires francophones
- Hervé Gruenais, président de la commission "librairies à l'étranger" du Centre national du livre
- Natacha Kubiak, bureau des relations internationales, Centre national du livre
- Pierre Myszkowski, chargé de la formation et des échanges professionnels, Bureau international de l'édition française
- Geoffroy Pelletier, chef du département de l'économie du livre, direction du livre et de la lecture
- Thierry Quinqueton, chargé de mission, division du livre et des médiathèques, Ministère des affaires étrangères et européennes
- Anne-Lise Schmitt, coordinatrice, Association internationale des libraires francophones
- Paul de Sinety, directeur du département des publications et de l'écrit, Culturesfrance
- Arnaud Valette, chargé de mission, Syndicat national de l'édition

Animation

Isabelle Nyffenegger, chef du bureau des relations internationales, Cnl
Anne-Sophie Métais, chargée d'études, Cnl

1^{ère} réunion : 24 novembre 2008

2^{ème} réunion : 19 janvier 2009

3^{ème} réunion : 5 mars 2009

Comité technique « extradition et traducteurs »

- Dominique Adrian, bureau des relations internationales, Centre national du livre
- Claude Bleton, président de la commission "traducteurs étrangers" du Centre national du livre, écrivain, enseignant, directeur du Collège International des Traducteurs Littéraires à Arles d'avril 1998 à juin 2005
- Jean- Guy Boin, directeur général, Bureau international de l'édition française
- Antoine Bonfait, chargé de droits, Armand Colin
- Marina Courtois, bureau des relations internationales, Centre national du livre
- Marie- Josée D'Hoop, responsable des droits étrangers, éditions des Belles Lettres, présidente de PLF, présidente de la commission « extradition littérature, sciences humaines et sociales » du Centre national du livre
- Stéphane Dovert, chef de la division du livre et des médiathèques, Ministère des affaires étrangères et européennes
- Martine Grelle, bureau des relations internationales, Centre national du livre
- Natacha Kubiak, bureau des relations internationales, Centre national du livre
- Evelyne Lebourse, directrice des droits, Larousse
- Jean-Pierre Luminet, directeur de recherche CNRS, président de la commission « extradition littérature scientifique, technique et médicale » du Centre national du livre
- Viebeke Madsen, chargée de droits, POL
- Olivier Mannoni, président de l'Association des traducteurs littéraires de France
- Fabrice Rozié, ancien attaché pour le livre des services cultures de l'Ambassade de France à New York
- Marie-Martine Serrano, chargée de droits, Payot
- Paul de Sinety, directeur du département des publications et de l'écrit, Culturesfrance
- Arnaud Valette, représentant Jean Mattern, président de la commission internationale, Syndicat national de l'édition

Animation

Isabelle Nyffenegger, chef du bureau des relations internationales, Cnl
Anne-Sophie Métais, chargée d'études, Cnl

1^{ère} réunion : 19 novembre 2008

2^{ème} réunion : 22 janvier 2009

3^{ème} réunion : 2 mars 2009

Comité technique « promotion des œuvres et des auteurs français à l'étranger »

- Olivier Chaudenson, directeur des « Correspondances de Manosque »
- Marie-Christine Clary, chargée de mission, bureau des relations internationales, Centre national du livre
- Patrick Deville, MEET, Saint-Nazaire
- Stéphane Dovert, chef de la division du livre et des médiathèques, MAEE
- Martine Grelle, commissaire des Belles Etrangères, Centre national du livre
- Francis Jeffard, directeur du festival « America »
- Pascal Jourdana, journaliste, organisateur de manifestations littéraires
- Anne-Sophie Métais, chargée d'études, Centre national du livre
- Isabelle Nyffenegger, chef du bureau des relations internationales, Centre national du livre
- Anne Riottot, responsable de projets, Bureau international de l'édition française
- Serge Rouet, directeur du festival « Marathon des mots » et de l'agence « Faits et gestes »
- Florabelle Rouyer, chef du bureau des auteurs, Centre national du livre
- Michèle Thomas, chef du bureau de la vie littéraire, Centre national du livre
- Guy Walter, directeur de la Villa Gillet
- Rudy Wester, directrice du Centre de littérature néerlandaise

Animation

Paul de Sinety, directeur du département des publications et de l'écrit, Culturesfrance

1^{ère} réunion : 24 novembre 2008

2^{ème} réunion : 28 janvier 2009

Entretiens individuels semi- directifs⁴⁷

- Armelle Amouroux, responsable des cessions de droits, Masson Elsevier
- Christophe Balme, directeur des ventes export, Interforum Editis diffusion internationale
- Antoine Bonfait, responsable des droits étrangers, Armand Colin
- Michel Choueiri, libraire, librairie El Bourj, président de l'AILF
- Jean- Paul Collet, libraire, La Boucherie, Carnets d'Asie (Pnom Penh)
- Sylvain Coissard, agent (BD, jeunesse), Sylvain Coissard Agency
- Marion Colas, responsable des droits étrangers, PUF
- Eric Doulcet, directeur général, Ellipses, ancien directeur des droits au Seuil
- Patrick Dubs, directeur général Hachette livre international
- Jean- Baptiste Dufour, directeur export, Diffusion Seuil
- Marie-Josée d'Hoop, responsable des droits étrangers, Les Belles Lettres
- Julie Galante, responsable des droits étrangers, Viviane Hamy
- Evelyne Lebourse, directrice des droits étrangers, Larousse
- Laurence Leclercq, responsable des droits dérivés, Dunod
- Gwenaël Luherne, directeur de la diffusion internationale, Hachette livre international
- Vibeke Madsen, chargée des droits étrangers, POL
- Anne-Solange Noble, directrice des droits étrangers, Gallimard
- Sophie Prieto, responsable des droits étrangers, RMN
- Virginie Rouxel, chargée des droits étrangers, Hachette Littératures
- Nicolas-Jean Sed, directeur général, Le Cerf
- Dominique Senat, directeur de la diffusion internationale, Hachette livre international
- Marie-Martine Serrano, chargée des droits étrangers, Payot Rivages

⁴⁷ *N.b.* parmi les personnes interrogées individuellement, quatre ont donné des réponses écrites à une grille de questions ouvertes, identique à celle utilisée lors des entretiens.

Annexe 5

Bibliographie sélective

Rapports

- Barluet (Sophie), *Pour que vive la politique du livre*, Ministère de la culture et de la communication, juin 2007
- Barluet (Sophie), *Corpus des états des lieux et comptes rendus de table ronde organisés dans le cadre de la mission Livre 2010*, Ministère de la culture et de la communication, juin 2007
- Cousin (Alain), Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire sur le dispositif public d'appui à l'export et présenté par M. Alain Cousin, rapporteur, en conclusion d'une mission d'information présidée par M. Jean Gaubert, Députés, Rapport n°3703, 14 février 2007.
- Cousin (Bertrand), *La présence du livre français dans les pays francophones du sud*, Mémorandum au Syndicat national de l'édition, décembre 2005.
- Gouteyron (Adrien), *Services culturels à l'étranger : face à la mondialisation, une évolution nécessaire*, rapport d'information fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation du Sénat sur l'action culturelle de la France à l'étranger par M. Adrien Gouteyron, sénateur, Rapport n°428, session ordinaire de 2007-2008.
- Gouteyron (Adrien), Charasse (Michel), Rapport d'information fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation du Sénat sur l'enquête de la Cour des Comptes relative à la gestion de l'Association française d'action artistique par MM. Adrien Gouteyron et Michel Charasse, sénateurs, Rapport n°61, session ordinaire de 2006-2007.

Ouvrages

- Pinhas (Luc), *Editer dans l'espace francophone*, Alliance des éditeurs indépendants, coll. Etat des lieux de l'édition, Paris, 2005.
- Borzeix (Jean-Marie), *Les carnets d'un francophone*, Bleu autour, Saint-Pourçain-sur-Sioule, 2006.
- Barrat (Jacques), Moisei (Claudia), *Géopolitique de la francophonie*, La Documentation française, Paris, 2004.
- Organisation internationale de la francophonie, *La francophonie dans le monde 2006-2007*, Nathan, Paris, 2008.
- Sapiro (Gisèle), dir., *Translatio : le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*, CNRS éditions, Paris, 2008.
- Sapiro (Gisèle), *Les contradictions de la globalisation éditoriale*, Nouveau Monde éditions, Paris, 2009.

Articles

- Une mondialisation culturelle se fait jour, in *Livres Hebdo*, n°762, 30-01-2009, p. 48
- Les grands de l'édition mondiale, in *Livres Hebdo* n°694, 15-06-2007, p. 5-13
- Export 2006-La France recule en Europe, in *Livres Hebdo*, n°689, 11-05-2007, p. 6-9.
- Lettres d'information du BIEF.

Données statistiques

- Index Translationum, UNESCO
- Statistiques culturelles en Europe (Commerce extérieur des biens culturels), Eurostat, Comext / MCC-DEPS.
- Repères statistiques 2008, Syndicat national de l'édition / Centrale de l'édition, 2008.
- Bilan des aides 2007, Centre national du livre, 2008.

Sites internet

www.unesco.org ; www.culture.gouv.fr ; www.centrenationaldulivre.fr ;
www.diplomatie.gouv.fr ; www.culturesfrance.com ; www.centrale-edition.fr ;
www.bief.org ; www.celf.fr ; <http://www.librairesfrancophones.org> ;
www.livres-francophones.org

Annexe 6

Comparaison internationale : les dispositifs publics de soutien au livre et à la création littéraire

Allemagne, Espagne, Norvège, Canada
(cf. pages suivantes)

Les données qui suivent ne sont pas comparables en raison de méthodes statistiques hétérogènes et d'organisations institutionnelles et administratives très variables. Toutefois il a paru utile aux rapporteurs de rendre compte même sommairement des dispositifs existants et de leur contexte économique dans quelques Etats de l'Union européenne et au Canada.

Chiffres-Clés

1 321 223 000 € de CA d'exportation en 2006

13 % du CA global du secteur du livre dû aux exportations

9 225 cessions de droit en 2007 (+4,5 % par rapport à 2006)

Français en 5^{ème} position (6,4 %) derrière le polonais (8,3 %), le tchèque (7,8 %), l'espagnol (6,8 %) et l'italien (6,7 %)

2 748 traductions en 2006, dont 41 % vers le tchèque, 12 % vers le japonais, 11 % vers l'anglais, 10 % vers le polonais, 6,5 % vers le néerlandais et 6,4 % vers le français

3 % des ouvrages traduits vers une langue étrangère ont bénéficié d'aides publiques en 2007

Deux opérateurs principaux agissent en faveur du livre allemand à l'étranger : le **Goethe-Institut** pour le volet culturel ; le **Département International de la Foire de Francfort** pour le volet économique, avec une activité comparable à celle du BIEF en France. Ces deux organismes sont subventionnés par le Ministère des affaires étrangères allemand.

Les exportations de livres allemands

L'Allemagne ne dispose plus⁴⁸ de programme d'aide à l'exportation du livre allemand, ni d'aide directe aux librairies germanophones à l'étranger, celles-ci étant rares, hormis en Suisse et en Autriche où elles sont déjà solidement implantées.

Le Département International de la Foire de Francfort soutient indirectement la présence du livre allemand dans le monde en favorisant l'appropriation de la littérature et du marché du livre allemand par les professionnels étrangers.

Le **séminaire en faveur de libraires étrangers** a pour objectif de susciter de nouveaux échanges et partenariats et de faire connaître la littérature allemande à des professionnels étrangers. Le programme comprend la présence sur la Foire de Francfort, des visites de librairies et des rencontres avec des éditeurs, ainsi qu'une journée et demi de formation pratique dans une librairie (18 places, frais de participation : 290 €).

Le **programme d'échange franco-allemand pour jeunes éditeurs et libraires** est co-organisé par la Foire du Livre de Francfort et le Bureau International de l'Édition Française (BIEF), et financé par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ). Ce programme permet à 20 jeunes professionnels d'effectuer un stage de 3 mois, chez un libraire ou un éditeur du pays voisin, pour favoriser la connaissance de la littérature, de l'industrie et du commerce du livre français ou allemand. Les participants doivent remplir certaines conditions : avoir moins de 30 ans, attester d'une expérience professionnelle dans le domaine de la librairie ou de l'édition, avoir achevé leur formation et posséder de bonnes connaissances d'allemand pour les français.

L'implantation des 134 Goethe-Institut (ce qui représente autant de bibliothèques) dans 82 pays participe également à la présence du livre allemand à l'étranger.

⁴⁸ Un programme d'aide à l'export, subventionné par le Ministère des affaires étrangères allemand a été mis en place de 1996 à 2006. Il portait sur l'aide au transport, l'aide aux librairies étrangères, l'aide à la production. Il avait été lancé suite à la chute du mur de Berlin en direction des pays de l'Est avant d'être élargi à la Chine, au Vietnam, à l'Iran, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan et la Turquie.

L'extraduction

Le Goethe-Institut dispose d'un programme de promotion et de soutien à la traduction.

Le **soutien à la traduction** prend la forme de subventions à des éditeurs étrangers pour la prise en charge d'une partie des coûts de traduction d'ouvrages (littérature, essai, littérature jeunesse) dont les droits ont été cédés par un éditeur. Les demandes doivent obligatoirement transiter par le Goethe-Institut du pays de l'éditeur avant d'être étudiées par un comité de sélection se réunissant 3 fois par an, basé à la centrale du Goethe-Institut à Munich ; celui-ci décide de l'attribution des subventions et de leurs montants (4 000 livres aidés en 45 langues depuis 30 ans)⁴⁹.

Certains genres littéraires et thématiques sont jugés prioritaires lors de l'attribution des subventions : démocratie, État de droit et société civile ; problématiques actuelles mondiales et régionales ; dimension culturelle de l'idée européenne ; travail de mémoire sur le passé national-socialiste de l'Allemagne ; la littérature allemande contemporaine ; la littérature allemande classique ; les pièces de théâtre contemporaines, la littérature de qualité pour les enfants et la jeunesse

Le Département International de la Foire de Francfort met en œuvre des programmes destinés à soutenir directement ou indirectement l'extraduction.

Le **programme Georges-Arthur-Goldschmidt pour jeunes traducteurs** littéraires est mis en place conjointement par la Foire du Livre de Francfort, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), le Bureau International de l'Édition Française (BIEF), le Collège International des Traducteurs Littéraires (CITL) d'Arles et le Literarisches Colloquium Berlin (LCB). Ce programme franco-allemand a pour objectif de donner à de jeunes traducteurs en début de carrière l'occasion de s'informer sur les structures éditoriales et les pratiques professionnelles de la traduction dans les deux pays. Chaque participant touche une bourse d'environ 900 euros par mois versée par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse pour la durée du programme, et bénéficie d'une prise en charge partielle des frais de transport vers les différents lieux du programme. Chaque année, 10 traducteurs sont sélectionnés (5 Français et 5 Allemands) ; ils doivent avoir moins de 30 ans, avoir achevé leur formation, et avoir publié au moins une traduction littéraire.

Le **programme de rencontres entre éditeurs « confirmés » et responsables de droits** est organisé chaque année à l'occasion de la Foire de Francfort. Il s'agit d'un programme axé sur l'échange d'information, le dialogue professionnel et la création de réseaux entre éditeurs internationaux.

Un réseau important de fondations privées⁵⁰, qui sont pour la plupart subventionnées par l'État, contribue au développement de l'extraduction de la littérature germanophone.

Le **Europäisches Übersetzer-Kollegium** (collège européen des traducteurs) est une association à but non lucratif, financée par l'État fédéré, par la municipalité de Straelen, qui accueille l'établissement, et par diverses institutions qui participent au financement de certains projets. Ce collège accueille gratuitement en résidence des traducteurs (sous contrat avec un éditeur pour un projet de traduction), et permet de leur offrir des espaces de travail adaptés (bibliothèque, ordinateur...), mais également des cours de perfectionnement.

⁴⁹ Le budget annuel consacré à des traductions de l'allemand vers le français est de 100 000 €. Entre 3 000 et 8 000€ sont attribués à chaque aide. Les demandes émanent essentiellement de Hachette Littérature, PUF et d'éditeurs régionaux.

⁵⁰ Autres fondations privées : Deutscher Übersetzerfonds, Allianz Kulturstiftung, Robert Bosch Stiftung, S. Fischer Stiftung, DVA-Stiftung

La plupart des résidents traduit de l'allemand ou vers l'allemand, mais le Collège accueille également d'autres combinaisons de langues. Chaque année, près de 750 traducteurs y sont accueillis.

Le **Literarisches Colloquium Berlin** (LCB) accueille chaque année 15 auteurs étrangers en résidence (surtout d'Europe centrale et d'Europe de l'Est) ; des ateliers de traduction et des séminaires y sont organisés.

Le **programme d'invitation d'exposants étrangers au Salon du livre de Francfort** est organisé par Litprom, une société pour la promotion de la littérature d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Environ 25 éditeurs (d'un pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, d'Europe centrale ou d'Europe de l'Est) sont invités chaque année grâce au financement du Salon du Livre de Francfort et du Ministère des affaires étrangères fédéral allemand. Le programme comprend la participation des éditeurs invités, pendant 2 jours avant le salon, à un séminaire leur permettant de se préparer à cette manifestation, mais aussi de découvrir le marché du livre en Allemagne, dans l'objectif de susciter de nouveaux partenariats entre éditeurs. Cette invitation comprend le transport, l'hébergement, la location du stand sur le salon, l'éditeur invité prend en charge le transport des livres jusqu'à Francfort.

La présence des auteurs et des éditeurs allemands à l'étranger

Le Département International de la Foire de Francfort agit également pour la présence des auteurs et éditeurs à l'étranger.

Vitrine de l'édition allemande dans les salons du livre, il est présent sur plus de 20 salons du livre dans le monde. Ces manifestations d'ampleur internationale constituent des rendez-vous professionnels essentiels pour développer de véritables échanges et initier de nouveaux partenariats.

Un programme de voyages professionnels organisés dans les salons du livre étrangers permet à des professionnels du monde du livre allemand, de nouer des contacts à l'étranger et de faire connaître leur production.

Cinq bureaux d'information sur le livre allemand sont implantés dans le monde, à New-York, Moscou, Pékin, Bucarest, et New Delhi.

La présence des auteurs allemands est assurée à l'étranger par le biais de la programmation culturelle élaborée au sein des Goethe-Institut.

Sources⁵¹

www.goethe.de/ins/fr/par/wis/uef/frindex.htm (Goethe Institut)
www.euk-straelen.de (Europaisches Übersetzer-Kollegium)
www.buchmesse.de/en/networking/programmes et Département International de la Foire de Francfort
www.lcb.de/home (Literarisches Colloquium Berlin)
www.kulturstiftung-des-bundes.de (Kulturstiftung des Bundes)
www.kulturstiftung.de (Kulturstiftung der Länder)
Ulrich Ribbert, directeur information et bibliothèque, Goethe Institut (ribbert@paris.goethe.org)
Niki Theron, Projektmanager Internationale Abteilung, Foire de Francfort (theron@book-fair.com)

⁵¹ Les données quantitatives et qualitatives ont été fournies par les autorités allemandes (sites officiels ou contacts directs), à l'exception des données chiffrées sur le nombre de traductions, issues du thésaurus de l'UNESCO (Translationum) et dont l'actualisation n'est pas entièrement fiable

Chiffres-Clés

554 934 000 € de CA d'exportation en 2007

15 % du CA du secteur du livre est dû à l'international⁵²

569 traductions du castillan en 2006, dont 30 % vers le tchèque, 27 % vers l'allemand, 9 % vers le polonais, 6 % vers le japonais, 5 % vers l'anglais... et 16 traductions du catalan

198 ouvrages traduits vers une langue étrangère ont bénéficié d'aides publiques en 2007

Deux opérateurs principaux agissent en faveur de la présence du livre espagnol à l'étranger : **la Direction générale du Livre, des Archives et des Bibliothèques du Ministère de la culture espagnol** pour le volet culturel (bourses d'écritures, subventions aux éditeurs...), et la **Fédération des éditeurs espagnols** (FGEE), association créée en 1978, pour le volet économique (présence des éditeurs espagnols à l'étranger, relation avec les éditeurs étrangers et formation des professionnels).

Des fondations, subventionnées par l'Etat, agissent en parallèle en faveur de la présence du livre espagnol à l'étranger.

Les exportations de livres espagnols

Le Ministère de la culture espagnol ne dispose pas de programme d'aide à l'exportation du livre espagnol, ni d'aide directe aux librairies à l'étranger.

L'implantation des 70 Institut Cervantès (ce qui représente autant de bibliothèques) participe également à la présence physique du livre en espagnol à l'étranger. Cette institution à but non lucratif a été créée par l'Espagne en 1991 pour promouvoir l'enseignement de la langue espagnole et pour diffuser la culture de l'ensemble des pays hispanophones.

L'extraduction

Le Ministère de la culture dispose d'un programme de soutien à l'extraduction.

Le programme de soutien à la traduction prend la forme de subventions à des éditeurs étrangers pour la prise en charge d'une partie des coûts de traduction d'œuvres littéraires ou scientifiques dont les droits ont été cédés par un éditeur (jusqu'à 100% du coût de la traduction).

L'Institut Ramon Llull (promotion de la langue et de la culture catalane) met en œuvre un dispositif d'aide à la traduction du catalan vers d'autres langues.

Le programme de soutien à la traduction prend la forme de subventions à des éditeurs étrangers pour la prise en charge d'une partie des coûts de traduction d'ouvrages écrits en catalan (littérature, poésie, théâtre, essai) dont les droits ont été cédés par un éditeur. Les critères pris en compte lors de l'examen des dossiers sont le statut de l'éditeur, la qualité littéraire de l'œuvre et de la traduction. L'institut participe à la promotion des ouvrages aidés en publiant sur son site Internet un extrait des ouvrages soutenus.

⁵² Prise en compte du CA d'exportation et du CA des cessions de droit

La Casa del Traductor participe également au soutien de l'extraduction.

Cette Maison des traducteurs, financée par le Ministère de la culture espagnol et l'Union Européenne, permet à des traducteurs européens de séjourner à Tarazona entre 2 semaines et 2 mois pour la réalisation d'un projet de traduction (d'une langue européenne ou vers une langue européenne), en percevant une bourse de 1 000 € par mois.

La présence des auteurs et des éditeurs espagnols à l'étranger

Le Ministère de la culture espagnol met en œuvre un programme de soutien à la présence d'acteurs du monde du livre espagnol à l'étranger.

Le programme de soutien à la promotion de la diffusion, de la commercialisation et la distribution de livres espagnols à l'étranger prend la forme de subventions attribuées à des éditeurs pour leur permettre de se rendre sur des foires du livre à l'étranger, pour l'élaboration de matériels de diffusion (bulletin d'information, site Internet...), ou pour des activités de promotion et de diffusion du livre espagnol à l'étranger.

Le Ministère de la culture et la FGEE s'associent pour favoriser la présence d'auteurs et d'éditeurs espagnols à l'étranger.

Vitrine de l'édition espagnole, un pavillon espagnol est présent lors de salons du livre dans le monde (Francfort, Londres, Bologne). Ces manifestations d'ampleur internationale constituent des rendez-vous professionnels essentiels pour développer de nouveaux échanges et faire connaître les auteurs et la littérature espagnols.

La FGEE participe à la promotion des auteurs et éditeurs à l'étranger.

Des catalogues destinés à promouvoir les livres, les éditeurs et les auteurs espagnols sont publiés et diffusés lors de foires du livre internationales.

L'Institut Ramon Llull propose un programme d'appui à la présence des auteurs et éditeurs à l'étranger.

La prise en charge de déplacement à l'étranger d'auteurs écrivant en catalan (roman, poésie, théâtre, essai) prend la forme de bourses de voyage (prise en charge des frais de déplacement, 2000 € maximum). Ces aides permettent à des auteurs de participer à des conférences, festivals, colloques. Les critères d'attribution sont le statut de l'organisateur, la dimension internationale de la manifestation, et le rayonnement de l'événement.

Le programme de soutien à la littérature catalane et des nouvelles traductions prend la forme de subventions à des éditeurs, pour leur participation à des festivals, foires, lancements d'ouvrages.

La présence des auteurs espagnols est également assurée à l'étranger par le biais de la programmation culturelle élaborée au sein des Institut Cervantès.

Sources⁵³

<http://www.federacioneditores.org> (Fédération de Corporations d'Éditeurs de l'Espagne)
<http://www.llull.cat/> (Institut Ramon Llull)
<http://www.mcu.es> (Ministère de la culture espagnol)
<http://paris.cervantes.es> (Institut Cervantès)
<http://www.casadeltraductor.com/> (Casa del traductor)
Maricruz Moreno, Foreign Trade Director - Federación de Gremios de Editores de España
(comext@fge.es)

⁵³ Les données quantitatives et qualitatives ont été fournies par les autorités espagnoles (sites officiels ou contacts directs). à l'exception des données chiffrées sur le nombre de traductions, issues du thésaurus de l'UNESCO (Translationum) et dont l'actualisation n'est pas entièrement fiable.

Chiffres-Clés⁵⁴

382 539 000 € de CA d'exportation en 2006

% du CA global est dû aux exportations, à préciser

environ 500 cessions de droit en 2006

385 traductions en 2006, dont 45 % vers l'allemand, 17 % vers le français, 11 % vers l'anglais, 10 % vers le tchèque, 9 % vers le danois...

535 ouvrages traduits vers une langue étrangère ont bénéficié d'aides publiques en 2006

La **Fondation pour la production et la traduction de la littérature néerlandaise (NLPVF)** est l'opérateur principal agissant en faveur du livre néerlandais à l'étranger⁵⁵, sur l'ensemble de la chaîne du livre. Il s'agit d'un établissement public créé en 1965 et financé par le Ministère de l'éducation de la culture et des sciences. La NLPVF met en place des partenariats avec divers acteurs du monde littéraire ou artistique afin d'étendre le champ de ses dispositifs et de ses moyens.

Les exportations de livres néerlandais

Les Pays-Bas ne disposent pas de programme d'aide à l'exportation du livre néerlandais, ni d'aide directe aux librairies à l'étranger. Les Pays-Bas exportent peu de livres en néerlandais, hormis dans les anciennes colonies (Surinam, îles Caraïbes) où le néerlandais est la langue officielle (environ 800 000 néerlandophones dans cette zone).

Trois instituts culturels néerlandais sont implantés dans le monde, à Paris, Bruxelles et Djakarta. Ils mettent tous trois à disposition du public des bibliothèques avec d'importantes collections en néerlandais.

La présence du livre néerlandais est également assurée par l'intermédiaire d'une centaine de bibliothèques universitaires étrangères proposant des fonds de littérature néerlandaise.

L'extraduction

La Fondation pour la production et la traduction de la littérature néerlandaise met en œuvre plusieurs programmes pour soutenir l'extraduction.

Le programme de soutien à la traduction prend la forme de subventions à des éditeurs étrangers pour la prise en charge d'une partie des coûts de traduction d'ouvrages (littérature, poésie, essai, littérature jeunesse) dont les droits ont été cédés par un éditeur (70% maximum du coût de la traduction et jusqu'à 100% en poésie). Les critères pris en compte lors de l'examen des dossiers sont le statut de l'éditeur, la qualité littéraire de l'œuvre et de la traduction ; si le traducteur n'est pas « reconnu », une expertise de traduction est demandée.

⁵⁴ Ces données quantitatives et qualitatives, non homogènes, ont été fournies par les autorités néerlandaises (sites officiels ou contacts directs), à l'exception des données chiffrées sur le nombre de traductions, issues du thésaurus de l'UNESCO (Translationum) et dont l'actualisation n'est pas entièrement fiable.

⁵⁵ Un portail Internet, géré par le Ministère de la culture néerlandais, recense les différentes aides financières destinées aux artistes (architecture, cinéma, littérature...), mises à disposition par divers organismes néerlandais.

La NLPVF s'associe à de nouveaux partenaires pour mettre en place des dispositifs adaptés au contexte littéraire néerlandais.

Cette Maison des traducteurs, financée par la NLPVF et la Commission européenne, permet à des traducteurs de séjourner à Amsterdam entre 2 semaines et 2 mois pour la réalisation d'un projet de traduction, en percevant une bourse de 1 000 € par mois.

Le programme de soutien à la publication d'ouvrages illustrés pour la jeunesse, à l'initiative de la NLPVF et de la Fondation Mondriaan, prend la forme de subventions à des éditeurs étrangers pour la prise en charge d'une partie des coûts de publication (promotion des arts visuels, du design et de l'héritage culturel des Pays-Bas). Le montant de la subvention est calculé sur la base du coût de la page (2 800 € maximum), les frais de traduction peuvent également être pris en charge par la NLPVF (70% maximum).

La présence des auteurs et des éditeurs néerlandais à l'étranger

La Fondation pour la production et la traduction de la littérature néerlandaise intervient activement pour développer la présence des auteurs et éditeurs à l'étranger.

Vitrine de l'édition néerlandaise, elle est présente lors de salons du livre dans le monde (Francfort, Londres, Bologne). Ces manifestations d'ampleur internationale constituent des rendez-vous professionnels essentiels pour développer de véritables échanges et initier de nouveaux partenariats.

Le programme de soutien aux déplacements d'auteurs néerlandais traduits prend la forme de subventions allouées à des éditeurs, universités ou institutions littéraires, lors d'événements littéraires à l'étranger.

Des programmes d'auteurs « en résidence » durant lesquels un auteur donne des conférences dans une université étrangère (Londres, Paris, Vienne, Budapest, Ann Arbor, Paramaribo) sont organisés.

Des catalogues thématiques (*10 Books from Holland and Flanders, Quality Non-Fiction from Holland, Children's Books from Holland, 10 Children's Classics, Sample translations, Nieuwsbrief Letteren*) destinés à promouvoir les livres, les éditeurs et les auteurs néerlandais sont publiés et distribués gratuitement aux éditeurs étrangers. Pour certaines de ces publications, la NLPVF s'associe à la Flemish Literature Fund (Fondation pour la littérature flamande, en Belgique).

Des partenariats avec des institutions littéraires ou des éditeurs étrangers sont mis en place pour l'organisation d'événements faisant intervenir des auteurs néerlandais (« Café Amsterdam » à Prague, « Home and away » à New York...).

Le programme de soutien à des manifestations littéraires est destiné à développer la connaissance de la littérature néerlandaise à l'étranger (subvention de 25 000€ maximum et 50% maximum du budget total). Les dossiers sont étudiés par un comité indépendant de 6 membres, appartenant au monde littéraire, qui attribue les aides en fonction de la qualité des participants de la manifestation (auteur, traducteur, modérateur), de son attrait et de son « prestige ». Les pays de l'Union Européenne, ainsi que certains autres pays sont jugés prioritaires lors de l'attribution des subventions. Les demandes émanant des universités, écoles et éditeurs ne sont pas recevables. Ces aides sont financées grâce au soutien de « HGIS », un programme de coopération internationale, du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences, destiné à soutenir des événements culturels internationaux.

La Fondation pour la littérature (Fonds Voor De Letteren), équivalent du Cnl, a pour objectif de favoriser la création littéraire, et met en place plusieurs programmes appuyant la présence d'auteurs néerlandais à l'étranger.

Le programme de bourses de séjour est mis en place pour permettre à des auteurs de se rendre à l'étranger pour un projet d'écriture.

Sources

<http://www.nlpvf.nl/> (Fondation pour la production et la traduction de la littérature néerlandaise)
<http://www.mondriaanfoundation.nl/> (Fondation Mondriaan)
<http://www.minbuza.nl/> (Ministère des affaires étrangères néerlandais)
<http://www.institutneerlandais.com> (Institut Néerlandais de Paris)
<http://www.cultuursubsidie.nl/> (portail des aides dans le domaine culturel)
Rudy Wester, Directrice de l'Institut néerlandais de Paris – Conseiller culturel de l'Ambassade des Pays-Bas (r.wester@institutneerlandais.com)

Chiffres-Clés

CA d'exportation en 2006 / 34 381 754 € de CA d'exportation en 2002, à préciser

cessions de droit en 2007, à préciser

183 traductions en 2006, dont 50 % vers le danois, 31 % vers l'allemand, 4 % vers le tchèque...

121 ouvrages traduits vers une langue étrangère ont bénéficié d'aides publiques en 2007

L'opérateur principal agissant en faveur du livre norvégien à l'étranger est le **Centre pour la littérature norvégienne à l'étranger** (Norwegian Literature Abroad), bureau d'information à but non lucratif, subventionné par l'État.

Les exportations de livres norvégiens

La Norvège ne dispose pas de programme d'aide à l'exportation du livre norvégien, ni d'aide directe aux librairies à l'étranger.

Il n'existe pas d'Institut culturel norvégien dans le monde.

L'extraduction

Le **Centre pour la littérature norvégienne à l'étranger** met en œuvre plusieurs dispositifs pour soutenir l'extraduction.

Le programme de soutien à la traduction prend la forme de subventions à des éditeurs étrangers pour la prise en charge d'une partie des coûts de traduction d'ouvrages (œuvres de fiction, essais, ouvrages techniques) dont les droits ont été cédés par un éditeur. Les dossiers sont examinés par 2 commissions d'experts (fiction et essai).

Des séminaires pour les traducteurs et les éditeurs sont mis en place en Norvège et à l'étranger (organisation de séminaires en partenariat avec des universités étrangères...).

Un prix annuel est organisé depuis 2007, celui-ci récompense un traducteur pour la traduction d'une œuvre de la littérature norvégienne vers une langue étrangère. Le lauréat reçoit 2300 € (20 000 couronnes) et peut séjourner 3 semaines à la Maison de la littérature d'Oslo. Le prix récompense en alternance un essai, et un ouvrage de fiction.

Les pays émergents (Chine, Inde, Pays arabes) constituent, depuis quelques années, une priorité grâce à des fonds du Ministère des affaires étrangères norvégien. Cet organisme étant déjà bien établi dans le monde occidental, l'objectif est donc de diversifier ses partenaires. La difficulté principale semble être le repérage de traducteurs compétents. Les actions en direction de ses pays émergents se concentrent sur la « stimulation » et le perfectionnement de traducteurs.

Nordbok (The Nordic Literature and Library Committee), a contribué jusqu'en 2006 à la promotion de la littérature des pays du nord en soutenant la traduction par la mise en place d'un programme de bourses aux auteurs et de subventions pour les éditeurs.

La présence des auteurs et des éditeurs norvégiens à l'étranger

Norla met en œuvre plusieurs dispositifs pour favoriser la présence d'auteurs et éditeurs à l'étranger.

Vitrine de l'édition norvégienne dans les salons du livre, Norla est présent sur de nombreuses foires internationales du livre pour promouvoir les auteurs et les éditeurs norvégiens. Ces manifestations d'ampleur internationale constituent des rendez-vous professionnels essentiels pour développer de véritables échanges et initier de nouveaux partenariats.

Le programme de promotion d'auteurs norvégiens à l'étranger prend la forme de bourses de voyage pour leur participation à des manifestations littéraires à l'étranger.

Sources⁵⁶

http://www.norla.no (Norwegian Literature Abroad)
Yann Hascoët, chargé de projet, Ambassade de Norvège à Paris (yann.hascoet@mfa.no)
Gina Winje, Directrice de Norla (gina.winje@norla.no)

⁵⁶ Les données quantitatives et qualitatives ont été fournies par les autorités norvégiennes (sites officiels ou contacts directs). à l'exception des données chiffrées sur le nombre de traductions, issues du thésaurus de l'UNESCO (Translationum) et dont l'actualisation n'est pas entièrement fiable.

Chiffres-Clés

74 664 965 € de CA d'exportation en 2006

1% du CA du secteur du livre est dû aux exportations

cessions de droit en 2006 dont par ordre décroissant 8,3 % vers le polonais, 7,8 % vers le tchéchène, 6,8 % vers l'espagnol, 6,7 % vers l'italien et 6,4 % vers le français, à préciser

traductions en 2006, dont 45 % vers l'allemand, 17 % vers le français, 11 % vers l'anglais, 10 % vers le tchèque, 9 % vers le danois..., à préciser

211 des ouvrages traduits vers une langue étrangère ont bénéficié d'aides publiques en 2006.

Deux opérateurs principaux agissent, de manière complémentaire, en faveur du livre canadien à l'étranger : le **Conseil des Arts du Canada** pour le volet artistique et littéraire, et l'**Association pour l'Exportation du Livre Canadien** pour le volet économique.

Le Conseil des Arts du Canada est l'organisme national autonome d'aide aux arts du Canada. Il a été créé par une loi du Parlement en 1957 pour soutenir l'étude des arts, la diffusion et la production d'œuvres artistiques.

L'Association pour l'exportation du livre canadien (AELC) est subventionnée par le Ministère du Patrimoine canadien, par le Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce International, ainsi que par l'Agence canadienne de développement international. Son rôle est d'appuyer les éditeurs de livres canadiens en leur fournissant de l'information sur les marchés et de les soutenir aux niveaux financier, promotionnel et logistique afin de développer et d'augmenter leurs ventes sur les marchés internationaux.

Plusieurs autres organismes mettent en œuvre, dans le cadre d'une offre plus générale, des programmes d'appui à la présence du livre canadien à l'étranger.

Les exportations de livres canadiens

L'AELC est l'interlocuteur privilégié dans le domaine de l'exportation et la commercialisation du livre canadien à l'étranger⁵⁷. Elle travaille en partenariat⁵⁸ avec les délégués commerciaux et les attachés culturels des missions canadiennes afin de promouvoir les éditeurs, les livres et les auteurs canadiens dans le monde entier.

Le programme de mentorat a pour objectif de fournir à un groupe d'éditeurs, nouveaux exportateurs de livres, un service d'encadrement afin de les familiariser avec les activités liées à l'exportation (examen du fonds et évaluation du potentiel à l'exportation, activités de promotion, mécanismes de diffusion et distribution) et avec le marché d'exportation en France en particulier. L'éditeur ne doit pas avoir réalisé plus de 25 000\$ de CA d'exportation.

⁵⁷ Tous les programmes et toutes les activités mis en œuvre par l'AELC sont établis selon le principe du partage des coûts avec les maisons d'édition participantes.

⁵⁸ Un des moyens mis en place est d'envoyer régulièrement des courriels pour tenir les délégués et attachés culturels informés de l'actualité de l'AELC.

Ce programme comprend une journée de formation sur la diffusion et la distribution en France, une discussion avec un expert-conseil relative au potentiel du fonds de l'éditeur sur le marché français et la participation au Salon du livre de Paris, assortie de rencontres avec des diffuseurs et distributeurs français (prise en charge jusqu'à 70% des frais).

Le programme d'aide à l'exportation (PAE) est destiné à aider les éditeurs canadiens dans leurs efforts de développement et de soutien des ventes sur les marchés étrangers (droits et produits finis) ainsi que dans leurs activités pour l'expansion des marchés étrangers pour leurs titres canadiens. Les bénéficiaires de ce programme doivent avoir réalisé au moins 15 000\$ de CA d'exportation.

Le programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger (PACDÉ) vise à stimuler les ventes à l'exportation des maisons d'édition canadiennes en leur octroyant une aide pour leurs voyages de vente à l'exportation et leur participation à des événements commerciaux internationaux.

Le Conseil international d'études canadiennes participe également, à travers un programme spécifique, à la présence du livre canadien dans le monde.

Le programme d'appui aux bibliothèques est destiné à aider les bibliothèques universitaires à accroître leurs collections de livres (et autres matériels didactiques) en études canadiennes afin d'appuyer l'enseignement et la recherche au sujet du Canada. Le Conseil international d'études canadiennes, par le biais de l'ambassade, verse des subventions pouvant atteindre 2 500 \$ pour l'achat de livres (prise en charge de 50% maximum). Les projets, en lien avec la politique publique et la politique étrangère du Canada, en particulier la démocratie & la règle de la loi, le développement économique, l'environnement, la gestion de la diversité, le partenariat avec l'Amérique du Nord et la paix et la sécurité, sont jugés prioritaires. Des dons de livres neufs peuvent être effectués par l'intermédiaire de la mission du Canada appropriée, lorsque les établissements ne peuvent contribuer à l'achat de collections sur le Canada (pays bénéficiaires d'aide publique au développement...).

L'extraduction

Le Conseil des arts du Canada met en œuvre un programme de soutien à l'extraduction.

Le programme de soutien à la traduction prend la forme de subventions à des éditeurs étrangers pour la prise en charge d'une partie des coûts de traduction d'ouvrages dans d'autres langues que l'anglais ou le français (roman, poésie, théâtre, essai littéraire, littérature jeunesse) dont les droits ont été cédés par un éditeur. Les dossiers sont examinés par un comité d'évaluation constitué d'experts. La priorité est donnée aux livres ayant remporté des prix littéraires ou ayant été en lice pour ces prix. Les subventions sont attribuées en fonction de la qualité littéraire du projet. Le montant est établi en fonction du tarif habituellement versé dans le pays de résidence du traducteur (50% du coût de la traduction).

Le fonds Japon-Canada (financé grâce à un don du gouvernement japonais en 1988, pour « renforcer les relations entre le Canada et le Japon ») permet notamment de soutenir un éditeur japonais qui fait traduire une œuvre littéraire canadienne en japonais.

La présence des auteurs et des éditeurs canadiens à l'étranger

Le Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce International dispose d'un programme favorisant la présence des auteurs et éditeurs canadiens à l'étranger.

« **Promart 2000** » a pour objectif de promouvoir les intérêts du Canada à l'étranger, en sensibilisant le public à la littérature canadienne. Ce programme soutient la promotion, sur les marchés étrangers, des ouvrages de fiction et des essais littéraires. Il permet de soutenir la participation d'écrivains ou de leurs agents à des foires internationales du livre, mais également d'aider des projets promotionnels, y compris des tournées de lecture et des événements médiatiques entrepris par des écrivains (une participation de l'éditeur étranger est requise). Ce programme s'achèvera en mars 2009. Le Conseil des arts du Canada met en œuvre un programme important de subventions aux différents acteurs littéraires pour financer des voyages.

La prise en charge de déplacements d'écrivains, et de traducteurs invités à un événement important pour l'avancement de leur carrière (intervention importante dans une conférence internationale, lancement d'une œuvre par un éditeur étranger, remise d'un prix).

La prise en charge de déplacements de directeurs de festivals littéraires canadiens et de représentants de revues de littérature pour leur permettre d'assister à d'importants festivals littéraires ou foires internationales dans le but de promouvoir les écrivains canadiens à l'étranger et d'organiser des rencontres littéraires réciproques.

La prise en charge de déplacements pour des manifestations littéraires internationales (festivals, foires du livre) d'un groupe d'auteurs canadiens (au moins 3) invités à intervenir dans le cadre d'un événement à l'étranger.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec met à disposition des écrivains un large éventail de bourses et de subventions, notamment des bourses visant à faire connaître la vie littéraire du Québec.

Des résidences et programmes d'échange d'écrivains peuvent être soutenus (France, Argentine,...).

Des bourses de séjour à des auteurs québécois sont attribuées (2500 \$ maximum) pour la participation à une conférence à l'étranger ou à un événement littéraire, le lancement d'un livre...

L'AECL intervient activement pour développer la présence des auteurs et éditeurs à l'étranger.

Vitrine de l'édition canadienne, l'AECL organise des stands collectifs allant de 20 m² à plus de 200 m² aux principales foires du livre internationales (Francfort, Londres, Bologne, New York...) pour permettre aux professionnels de développer de nouveaux échanges. Les éditeurs peuvent choisir parmi deux forfaits : un service clefs en main, qui comprend un stand collectif entièrement meublé et des services d'appoint, ou une option pied-à-terre pour les éditeurs qui veulent faire des affaires au stand collectif sans y exposer de livres.

Des catalogues destinés à promouvoir les livres, les éditeurs et les auteurs canadiens sont publiés par l'AECL, distribués sur les foires et envoyés aux éditeurs et agents de droits étrangers. Le catalogue « *Droits du Canada* », publié deux fois par an, vise à promouvoir la vente des droits d'ouvrages canadiens primés ou de titres choisis (fiction, documents et essais ou jeunesse).

Le catalogue annuel, « *Livres sur le Canada* », destiné principalement aux universitaires et aux établissements qui s'intéressent au Canada, présente certains des meilleurs ouvrages publiés dans les catégories langues et littérature, histoire, politique, sociologie, affaires et économie, géographie, arts et culture, éducation, droit, études des femmes. Les catalogues des *collections itinérantes de livres* présentent les titres figurant dans les collections exposées à l'occasion des foires du livre et des conférences organisées dans le monde (livres d'intérêt général, titres jeunesse et livres d'expression française). L'AELC a publié deux catalogues à l'intention des bibliothèques américaines : « *Selected Canadian Titles for American Libraries* » et « *Selected Canadian Children's Titles for American Libraries* ».

Québec Edition (un comité de l'Association Nationale des Editeurs de Livre au Québec, dédié au rayonnement international de l'édition québécoise et canadienne de langue française) intervient sur le plan international en faveur de la présence des éditeurs à l'étranger.

Des stands collectifs sont organisés pour les éditeurs québécois ou canadiens d'expression française, par Québec Edition dans plus de 10 foires à travers le monde.

Sources⁵⁹

<http://www.international.gc.ca/culture/arts> (Ministère des affaires étrangères et du Commerce international canadien)

<http://www.canadacouncil.ca/> (Conseil des Arts du Canada)

<http://www.calq.gouv.qc.ca/> (Conseil des arts et des lettres du Québec)

<http://www.aecb.org/> (Association pour l'exportation du livre canadien)

<http://www.quebecedition.qc.ca/> (Québec edition)

<http://www.iccs-ciec.ca/> (Conseil International d'Etudes canadiennes)

Carole Boucher, Chef du service des lettres et de l'édition au Conseil des arts du Canada (carole.boucher@conseildesarts.ca)

⁵⁹ Les données quantitatives et qualitatives ont été fournies par les autorités canadiennes (sites officiels ou contacts directs), à l'exception des données chiffrées sur le nombre de traductions, issues du thésaurus de l'UNESCO (Translationum) et dont l'actualisation n'est pas entièrement fiable.

Annexe 7

Synthèse des moyens d'intervention des acteurs publics (chiffres 2008)

	CULTURE			AFFAIRES ETRANGERES		
	exportation & diffusion	extraduction & aide aux traducteurs	promotion	exportation & diffusion	extraduction & aide aux traducteurs	promotion
Ministère de la culture (MCC)						
MCC > BIEF	226 200 €	1 185 600 €	1 188 200 €			
MCC > Centrale de l'édition	1 130 000 €					
MCC > CELF	479 949 €					
MCC > AILF	30 000 €					
Centre nationale du livre	347 000 €	1 383 000 €				
Ministère des affaires étrangères (MAE)					2 560 000 €	280 000 €
MAE via CulturesFrance						900 000 €
MAE > BIEF				57 900 €	42 864 €	42 958 €
MAE > Centrale de l'édition						
MAE > CELF				300 000 €		
MAE > AILF				12 000 €		
total par champs d'intervention	2 213 149 €	2 568 600 €	1 188 200 €	369 900 €	2 602 864 €	1 222 958 €
TOTAL GENERAL		5 969 949 €			4 195 722 €	

Total interventions publiques = 10 165 671 €

(détail page suivante)

Appui à l'exportation et à la diffusion = 2 583 049 €
(culture : 2 213 149 € + affaires étrangères : 369 900 €)

Appui à la cession de droits, la traduction et les traducteurs = 5 171 464 €
(culture : 2 568 600 € + affaires étrangères : 2 602 864 €)

Appui à la promotion = 2 411 158 €
(culture : 1 188 200 € + affaires étrangères : 1 222 958 €)

Culture**5 969 949 €**MCC subv. BIEF = 2 600 000 €

ventilation proposée par l'organisme :

exportation et diffusion - appui à l'exportation = 226 200 €

cessions et traduction - appui à la cessions de droits = 1 185 600 €

promotion - promotion des éditeurs français = 1 188 200 €

MCC subv. Centrale de l'édition

exportation et diffusion - aide au transport = 1 130 000 €

MCC subv. CELF = (479 949 €)

exportation et diffusion - A l'est de l'Europe = 180 625 €

- Programme Plus = 299 324 €

MCC subv. AILF

exportation et diffusion - appui à la structuration et la professionnalisation = 30 000 €

Centre national du livre

exportation et diffusion - aide à la constitution de fonds en français = 347 000 €

cessions et traduction - aide à l'extraduction = 1 070 000 €

- aides aux traducteurs (bourses) = 313 000 €

Affaires étrangères**4 195 722 €**MAEE = 2 840 000 €

cessions et traduction - aide à la cessions de droits = 700 000 €

- Plan Traduire = 260 000 €

- Programmes d'aide à la publication (PAP) = 1 600 000 €

promotion - Fonds d'Alembert = 280 000 €

MAEE via Culturesfrance = 900 000 €

promotion - publications = 700 000 €

- bourses Stendhal = 200 000 €

MAEE subv. BIEF = 143 722 €

ventilation proposée par l'organisme :

exportation et diffusion - appui à l'exportation = 57 900 €

cessions et traduction - appui à la cession de droits = 42 864 €

promotion - promotion des éditeurs français = 42 958 €

MAEE subv. CELF

exportation et diffusion - Programme Plus = 300 000 €

MAEE subv. AILF

exportation et diffusion - appui à la structuration et à la professionnalisation = 12 000 €

